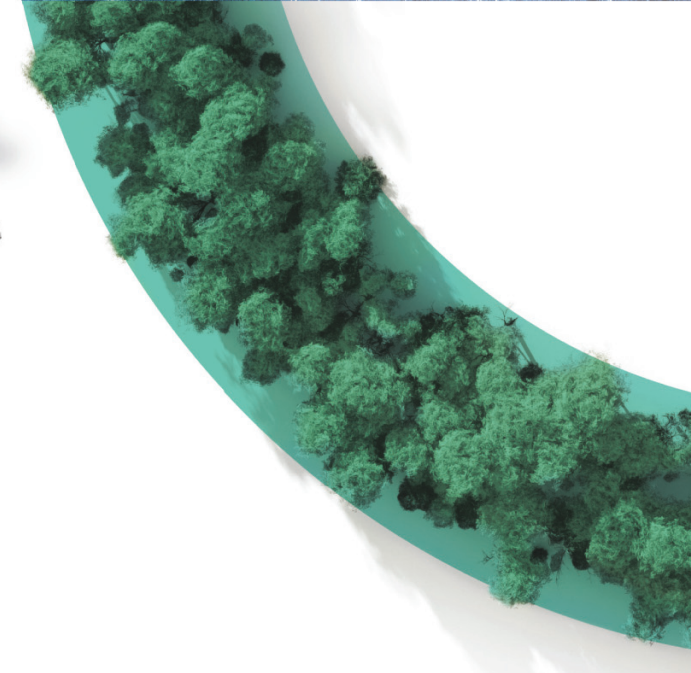
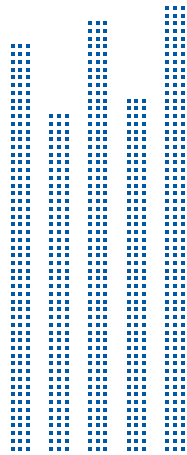


ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES 2023

iA Société financière inc.

INSPIRÉS À CROÎTRE ENSEMBLE, MAINTENANT



Avis de convocation à l'assemblée annuelle 2023 des actionnaires de iA Société financière inc.

Quand?

10 mai 2023

14 heures (heure de l'Est)

Où?

Assemblée virtuelle
seulement, diffusée en
direct sur le Web à l'adresse
suivante :
<https://icastpro.ca/fia230510>

Veillez vous référer à la
section « Renseignements
relatifs à l'assemblée » de la
circulaire pour obtenir les
instructions de connexion à
l'assemblée virtuelle en
direct sur le Web.

Ordre du jour

À notre assemblée annuelle 2023, les porteurs
d'actions ordinaires de iA Société financière inc. (la
« **Société** » ou « **iA Société financière** ») seront
appelés à :

- 1) recevoir les états financiers consolidés de la
Société et le rapport de l'auditeur externe pour
l'exercice terminé le 31 décembre 2022;
- 2) élire les administrateurs de la Société pour la
prochaine année;
- 3) nommer l'auditeur externe de la Société pour la
prochaine année;
- 4) voter une résolution consultative sur l'approche
adoptée par la Société en matière de rémunération
de la haute direction;
- 5) examiner des propositions d'actionnaires; et
- 6) traiter toute autre question dont l'assemblée
pourrait être dûment saisie.

L'assemblée annuelle de l'Industrielle Alliance,
Assurance et services financiers inc. se tiendra dans
le cadre de la même webdiffusion.

Pour votre information

Veillez vous référer à la section « Renseignements relatifs à l'assemblée » pour toute
information relative au vote.

*Si vous avez besoin d'aide pour voter vos actions ordinaires, veuillez contacter notre
agent de sollicitation de procurations, Société de groupe de conseil Laurel Hill, par
téléphone au 1 877 452-7184 (Canada et États-Unis), au 416 304-0211 (autres pays) ou
par courriel à assistance@laurelhill.com.*

Québec (Québec), le 14 mars 2023

La secrétaire de la Société



Amélie Cantin

Table des matières

Message du président du conseil d'administration	2	Rapport des comités	69
Renseignements relatifs à l'assemblée	5	— Conseil d'administration	69
Pour votre information	5	— Conseillers en rémunération	70
Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée	6	— Comité d'audit	71
— Nos états financiers	6	— Comité de placements	74
— Élection des administrateurs	6	— Comité des ressources humaines et de rémunération	77
— Nomination de l'auditeur externe	6	— Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	80
— Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction	9	Rémunération de la haute direction	84
— Propositions d'actionnaires	10	Message aux actionnaires	84
— Examen d'autres questions	10	Analyse de la rémunération	86
Transmission des documents relatifs à l'assemblée	11	Composantes de la rémunération	90
Qui peut voter?	12	— Modification à la combinaison de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes	91
Comment voter?	12	— Salaire de base	92
Comment assister à la webdiffusion de l'assemblée à titre d'invité?	16	— Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)	92
Nos administrateurs	17	— Unités d'actions différées (UAD)	94
Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration	17	— Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)	95
Les candidats aux postes d'administrateur	21	— Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)	97
— Compétences et expertises des membres du conseil d'administration	36	— Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects	101
— Rémunération des administrateurs	38	Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires	101
— <i>Politique concernant l'actionnariat des administrateurs</i>	43	Actionnariat des dirigeants	103
— Réunions du conseil d'administration et de ses comités	43	Détails de la rémunération individuelle	104
— Renseignements supplémentaires	46	Tableau sommaire de la rémunération	116
Gouvernance	48	Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier	117
Notre vision	48	Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice	120
Nos pratiques en matière de gouvernance	49	Paiement des attributions d'UAR de 2020	121
Mandats et descriptions de postes	53	Options levées	123
Planification et développement de la relève	55	Prestations en vertu des régimes de retraite	123
Réunions à huis clos	55	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	125
Gestion des risques	56	Autres renseignements	128
Développement durable	58	ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration	130
Engagement avec les actionnaires	61	ANNEXE B – Propositions d'actionnaires	135
Équité, diversité et inclusion en emploi	63		
À propos du conseil d'administration	66		

Message du président du conseil d'administration

Progresser dans l'action et l'innovation

Bonjour à toutes et à tous,

Il me fait grandement plaisir de vous convier à l'assemblée annuelle de iA Société financière qui aura lieu le mercredi 10 mai 2023 à 14 heures, de façon virtuelle. Soyez assurés que toutes les mesures ont été mises en place encore une fois cette année pour préserver les droits des actionnaires en matière de vote et d'interactions tout au long de l'événement.

L'assemblée annuelle des actionnaires constitue, à nos yeux, une occasion remarquable d'échanger avec vous sur divers éléments importants touchant la gouvernance de la Société.

Une situation financière solide

Le conseil tient à porter à votre attention qu'en 2022, la Société a maintenu une situation financière solide et une bonne rentabilité et ce, malgré les environnements économiques et de marché particulièrement difficiles. La Société a aussi affiché de très bons résultats de vente dans la plupart de ses unités d'exploitation.

Le résultat du bénéfice par action et celui du rendement des capitaux propres (ROE) tirés des activités de base sont largement à l'intérieur de leurs fourchettes cibles respectives, fixées par la Société au début de l'année. À 126 % au 31 décembre 2022, le ratio de solvabilité est des plus robustes et la Société présente une forte génération organique de capital. Le résultat net attribué aux actionnaires ordinaires a atteint 817 millions de dollars.

Cette situation financière solide a permis à la Société de verser à ses actionnaires près d'un demi-milliard de dollars de capital en 2022 par le biais de dividendes et de rachats d'actions. En vertu des normes IFRS 9 et 17, davantage de capital excédentaire sera disponible pour soutenir la croissance de la Société.

Des expériences employé et client à l'avant plan

L'expérience employé est au centre de l'évolution des modes de travail de la Société. Appelée « Modèle FLEXIBLE de travail iA », l'approche privilégiée par celle-ci repose sur une solution hybride et volontaire combinant à la fois le télétravail et la présence au bureau. Cette façon de faire des plus souples vise à offrir à la très grande majorité des employés la possibilité de choisir au quotidien où travailler afin d'être le plus efficace.

Les administrateurs appuient avec enthousiasme ce modèle flexible, dont nous sommes convaincus qu'il sera un élément moteur au soutien de la croissance continue de la Société.

Celle-ci se situe d'ailleurs parmi les meilleurs employeurs au Canada. Elle figure sur la liste des meilleurs employeurs canadiens de Forbes pour 2023, se classant 75^e parmi les 2 900 entreprises évaluées.

De plus, la Société s'est classée en cinquième position du palmarès Glassdoor 2023 des meilleurs employeurs au Canada. Elle a reçu une note d'appréciation de 4,6 étoiles de la part de ses employées et employés.

En ce qui concerne l'expérience client, la Société est d'avis qu'une forte orientation client favorise le succès et contribue à la croissance organique de l'organisation.

En 2022, la Société a mis en place un modèle d'affaires qui vise justement à optimiser l'expérience client. Appelée CX globale, il s'agit d'une fonction d'affaires orientée vers la croissance et la cohérence de l'expérience client dans toutes les unités d'exploitation de la Société. Cette fonction s'appuie sur une forte collaboration d'équipes multidisciplinaires, clairement alignées sur les besoins et les attentes des clients.

Le développement durable en constante progression

Le conseil d'administration appuie la démarche de développement durable de la Société. En 2022, celle-ci a notamment maximisé ses efforts en matière de finance durable. La Société a émis sa toute première obligation durable, laquelle totalisait 300 millions de dollars. Cette réalisation faisait suite à la publication d'un Cadre de référence des obligations durables. Ce Cadre a pour but d'améliorer la capacité de la Société à financer sa stratégie de développement durable afin de soutenir son engagement envers les normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Du côté environnemental, la Société a poursuivi la lutte contre les changements climatiques et a publié un Énoncé de positionnement sur le sujet.

En 2022, la Société a également continué ses travaux dans le cadre de son important programme de transformation visant à assurer l'évolution continue de sa stratégie numérique, à maximiser l'efficacité opérationnelle, à développer les talents et à améliorer sa vision 360 du client.

Voilà autant d'éléments fort positifs et prometteurs qui démontrent la grande capacité de la Société de progresser dans l'action et l'innovation.

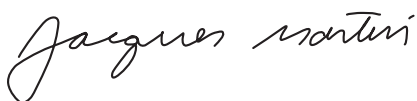
C'est un rendez-vous

Je vous invite à prendre connaissance des renseignements fort utiles contenus dans la présente circulaire et à exercer votre droit de vote par téléphone, ou par Internet, ou en remplissant le formulaire de procuration joint au présent envoi, ou par scrutin en ligne lors de l'assemblée annuelle.

Au nom du conseil d'administration et de la haute direction de iA Société financière, je vous remercie sincèrement de votre confiance et de votre appui.

Au plaisir d'échanger avec vous à l'assemblée annuelle le 10 mai 2023.

Le président du conseil d'administration,



Jacques Martin

Principaux résultats financiers⁽¹⁾ (au 31 décembre 2022) :

Résultat net attribué aux actionnaires ordinaires	817 millions de dollars
Bénéfice par action (dilué)	7,65 \$
Rendement des capitaux propres ⁽²⁾	12,3 %
Ratio de solvabilité ⁽³⁾	126 %
Primes et dépôts	15,2 milliards de dollars
Actif sous gestion ⁽⁴⁾ et sous administration ⁽⁵⁾	200,4 milliards de dollars
Valeur comptable par action ordinaire	63,06 \$

- (1) Les principaux résultats financiers suivants comprennent des mesures financières qui sont non conformes aux IFRS et d'autres mesures financières. Ces mesures ne sont pas des mesures financières normalisées selon le cadre d'information financière utilisé pour préparer les états financiers et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires publiées par d'autres émetteurs. Pour obtenir des renseignements pertinents sur ces mesures, veuillez consulter la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion* pour 2022, qui est intégré par renvoi aux présentes et qui peut être consulté sur SEDAR à l'adresse sedar.com ou sur le site Internet de iA Groupe financier à l'adresse ia.ca.
- (2) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) est une mesure non conforme aux IFRS dans la catégorie des mesures financières supplémentaires.
- (3) Le ratio de solvabilité est calculé conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP)* révisée en janvier 2021 par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »). À ce titre, cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du Règlement 52-112.
- (4) L'actif sous gestion est une mesure financière non conforme aux IFRS dans la catégorie des mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique.
- (5) L'actif sous administration est une mesure non conforme aux IFRS dans la catégorie des mesures financières supplémentaires.

Renseignements relatifs à l'assemblée

Nous tenons comme prioritaire le maintien d'un dialogue avec nos actionnaires et profitons de toutes les occasions possibles pour connaître votre opinion sur différents enjeux. L'assemblée annuelle est un moment privilégié de cette communication ouverte et franche avec vous. Nous vous invitons à y prendre part virtuellement ou par procuration.

Pour votre information

- Cette circulaire s'inscrit dans le cadre de la sollicitation de procurations par la direction de iA Société financière, en vue de l'assemblée annuelle 2023 (l'« **assemblée** »). Vous y trouverez l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote.
- Dans la présente circulaire, « **iA Groupe financier** » désigne iA Société financière et l'ensemble de ses filiales.
- Les actionnaires peuvent seulement assister à l'assemblée virtuellement par le biais d'une webdiffusion en direct. Le mode virtuel permet la simplicité et fournit la même opportunité à tous les actionnaires de participer à l'assemblée, et ce, quel que soit l'endroit où ils se trouvent.
- Les actionnaires auront la possibilité de poser des questions et de voter sur un certain nombre de sujets importants.
- Nous vous demandons de privilégier le vote par procuration.
- La circulaire vous est fournie, car vous déteniez, à la fermeture des bureaux le 14 mars 2023, des actions ordinaires de iA Société financière (« **actions ordinaires** »).
- Sauf indication contraire, l'information contenue dans la circulaire est à jour en date du 14 mars 2023 et tous les montants sont en dollars canadiens.
- Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 8 mai 2023 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.
- Nous tiendrons l'assemblée de l'unique porteur d'actions ordinaires et des porteurs de polices avec participation de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** ») au même moment. Les questions à l'ordre du jour de chacune des assemblées seront passées en revue de façon distincte. Cependant, la présentation de la direction traitera des deux sociétés et une période de questions et de réponses commune suivra.

Sujets qui vous seront soumis à l'assemblée

Nos états financiers

Les états financiers consolidés de la Société et le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 seront présentés à l'assemblée. Vous trouverez par ailleurs nos états financiers dans notre *Rapport annuel 2022*, disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur le site Internet de SEDAR au sedar.com.

Élection des administrateurs

Le mandat de chacun des membres actuels du conseil d'administration expire à la clôture de l'assemblée. Quatorze administrateurs seront élus lors de l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée occupera son poste jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle, à moins qu'il ou elle ne démissionne ou ne quitte autrement son poste. Conformément à notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité*, un candidat qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. L'information au sujet de notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* et des candidats aux postes d'administrateur figure aux pages 21 et suivantes.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR chaque candidat au poste d'administrateur proposé par la Société.

Nomination de l'auditeur externe

Vous voterez à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

Pour l'exercice 2023 et conformément à une recommandation du comité d'audit et du conseil, il est proposé que le mandat de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« **Deloitte** ») soit renouvelé, à l'assemblée, à titre d'auditeur externe de la Société jusqu'à la levée de la prochaine assemblée et que la rémunération de l'auditeur soit déterminée par le conseil. Deloitte est notre auditeur externe depuis 1940.



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. à titre d'auditeur externe.

Indépendance de l'auditeur externe

Un cadre réglementaire canadien rigoureux encadre l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur externe. Le Conseil canadien sur la reddition de comptes et les ordres professionnels provinciaux exercent une surveillance des cabinets comptables qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Une rotation de l'associé responsable de

l'audit est requise au moins tous les sept ans. Pour la Société, la dernière rotation est survenue lors de l'audit de l'exercice financier de 2019, soit après un mandat de six ans. Deloitte s'est doté de politiques et procédures conçues pour assurer la conformité aux normes professionnelles applicables en matière d'indépendance.

De plus, la Société s'est dotée d'une politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe qui établit notamment les procédures pour l'octroi de contrats de services non liés à l'audit et pour le recrutement d'associés ou de salariés de l'auditeur externe. Le comité d'audit ainsi que la direction évaluent annuellement et de façon exhaustive la performance et la qualité du travail d'audit effectué par Deloitte et s'en déclarent satisfaits. L'évaluation annuelle porte sur les cinq thèmes suivants : (i) équipe de soutien, (ii) planification des travaux, (iii) communication, (iv) qualité de l'audit et (v) l'indice de recommandation de la clientèle, une mesure utilisée pour évaluer la fidélité des clients.

Conformément à son mandat, le comité d'audit supervise la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe. Le comité d'audit passe en revue et approuve le plan d'audit externe, surveille sa mise en œuvre et la qualité du travail de l'auditeur externe. Il approuve l'ensemble des services d'audit et détermine les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe. Le comité d'audit ou, selon le cas, son président approuve au préalable tous les services non liés à l'audit que l'auditeur externe de la Société peut rendre à cette dernière ou à ses filiales, le tout conformément à la **Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe** et à la réglementation en vigueur. Au cours de l'exercice financier de 2022, le comité d'audit a obtenu une déclaration écrite de Deloitte confirmant son indépendance et son objectivité par rapport à la Société, conformément au **Code de déontologie des comptables professionnels agréés du Québec**, ainsi qu'à leurs propres politiques et procédures internes.

La Société estime que le fait de faire affaire avec le même auditeur depuis un certain temps contribue à une plus grande qualité des services d'audit. Sa connaissance institutionnelle des activités de la Société mène également à des efficiences tirées de l'expérience et à faire preuve de proactivité relativement aux enjeux dont la portée s'étend au-delà du mandat annuel. Au cours des dernières années, la Société a travaillé activement à la mise en place des normes IFRS 9 et IFRS 17. Tout au long du processus de mise en place, Deloitte a acquis une connaissance approfondie des nouvelles normes en lien avec la Société et des solutions mises en place par cette dernière. La Société estime qu'un appel d'offres pour des services d'audit ne serait pas approprié à ce moment-ci et la nécessité d'un appel d'offres sera réexaminée dans l'avenir.

Par ailleurs, cette connaissance des activités de la Société a permis, malgré les mesures de distanciation sociale, un audit efficace et de bonne qualité, conforme aux règles de gouvernance les plus strictes. Les actionnaires bénéficient de cette expérience puisque la Société profite d'honoraires plus concurrentiels.

Au cours des exercices financiers 2022 et 2021, nous avons versé au cabinet Deloitte les honoraires suivants :

	2022 (en milliers de dollars)	2021 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	3 697	2 575
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	2 104	2 023
Total des honoraires d'audit	5 801	4 598
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions, aux régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi qu'à des travaux additionnels liés à l'adoption des normes IFRS 9 et IFRS 17.	2 308	938
Honoraires pour services fiscaux	38	-
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés en lien avec des services en matière de gestion des risques, d'accompagnement en développement technologique, de sécurité de l'information et de développement stratégique d'espaces de travail.	340	428
Total	8 487	5 964

Au total, en 2022, les honoraires versés à Deloitte ont augmenté de 42 %. Une telle augmentation s'explique par des travaux d'audit supplémentaires pour l'examen de la tarification d'assurance, des travaux supplémentaires de services liés à l'audit pour la transition vers les normes IFRS 9 et IFRS 17 et des mandats non liés à l'audit relatifs au modèle de variation pour la gestion des risques et l'inflation.

Résolution consultative sur la rémunération de la haute direction

Vous participerez à la tenue d'un vote consultatif et non exécutoire à l'égard d'une résolution concernant la rémunération de la haute direction. Le programme de rémunération de la haute direction vise à attirer, à motiver, à récompenser et à conserver des hauts dirigeants qui possèdent les compétences nécessaires pour nous aider à atteindre nos objectifs et à accroître notre valeur pour les actionnaires et autres parties prenantes concernées. Notre programme de rémunération est décrit de façon plus détaillée aux pages 84 et suivantes. Nous estimons que la rémunération des hauts dirigeants pour 2022 est juste et raisonnable, que le rendement de la Société la justifie et qu'elle est le résultat d'une approche réfléchie et qui repose largement sur une formule préétablie.

Nous tenons ce vote consultatif chaque année depuis 2010. Le conseil estime que les porteurs d'actions ordinaires devraient avoir la possibilité de bien comprendre nos objectifs, principes et fondements en matière de rémunération des membres de la haute direction et de se prononcer sur notre approche à cet égard. Le vote ne lie pas le conseil. Toutefois, le comité des ressources humaines et de rémunération tiendra compte du résultat du scrutin de même que des commentaires obtenus lors d'autres activités auxquelles participent des actionnaires au moment d'évaluer le programme de rémunération des dirigeants.

L'an dernier, 86,64 % des porteurs d'actions ordinaires ont voté POUR notre démarche en matière de rémunération de la haute direction et, depuis qu'il a été instauré, le vote consultatif a reçu une approbation moyenne de 90,78 %. Nous présentons cette proposition qui vous donne, en tant que porteur d'actions ordinaires, l'occasion d'appuyer notre programme de rémunération des hauts dirigeants en votant pour la résolution suivante :



Voter POUR

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution consultative sur l'approche concernant la rémunération de la haute direction.

IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du conseil d'administration,

QUE les porteurs d'actions ordinaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la *Circulaire d'information* de la Société datée du 14 mars 2023.

Propositions d'actionnaires

Monsieur Jean-François Malenfant a transmis deux propositions à iA Société financière en vue de leur inclusion à la circulaire. Le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** ») a transmis à iA Société financière trois propositions en vue de leur inclusion à cette circulaire. À la suite de discussions avec la Société, le MÉDAC a accepté de ne soumettre qu'une proposition au vote. iA Société financière et le MÉDAC ont convenu d'inclure les deux autres propositions à titre informatif sans les soumettre au vote. Nous avons donc reproduit le texte intégral ou une traduction des cinq propositions ainsi que les réponses et les engagements de iA Société financière à celles-ci en annexe B aux pages 135 et suivantes.

Les propositions d'actionnaires pour notre assemblée annuelle de 2024 doivent nous parvenir d'ici le 15 décembre 2023 afin que nous puissions les inclure dans notre circulaire d'information de l'année prochaine. Les propositions doivent être faites par écrit et respecter les exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) que vous pouvez consulter sur le site Internet de Légis Québec au legisquebec.gouv.qc.ca.



Voter CONTRE

Le conseil vous recommande de voter CONTRE ces propositions d'actionnaires pour les raisons énoncées à la suite de ces propositions.

Veillez envoyer vos propositions de façon électronique à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
Courriel : secretariat_corporatif@ia.ca

Ou par courriel à l'adresse suivante :

Secrétaire de la Société
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Examen d'autres questions

À la date de cette circulaire, iA Société financière n'est au courant d'aucune modification aux questions discutées ci-dessus ni de toute autre question qui pourrait être soumise à l'assemblée. En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, à l'exception de modifications ou d'ajouts concernant l'élection des administrateurs, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Transmission des documents relatifs à l'assemblée

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous utilisons les procédures de notification et d'accès pour la transmission de la présente circulaire aux actionnaires inscrits et aux propriétaires véritables. Ainsi, vous avez reçu par la poste un avis indiquant comment obtenir la circulaire par voie électronique et comment en demander une copie papier. Vous avez aussi reçu un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote vous permettant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès permettent un accès plus rapide à la présente circulaire, aident à réduire les coûts engagés pour l'impression et l'envoi postal, contribuent à la protection de l'environnement et sont conformes à notre stratégie en matière de durabilité.

Vous pouvez obtenir un exemplaire des documents liés à l'assemblée, sur notre site Internet au ia.ca ou sur le site Internet de SEDAR au sedar.com.

Vous pouvez demander sans frais une copie papier des documents liés à l'assemblée dans l'année qui suit la date de leur dépôt sur SEDAR. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 866 962-0498 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-8716 (autres pays) et en suivant les directives. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous pouvez en faire la demande à tout moment avant l'assemblée, par téléphone, en composant le 1 877 907-7643 (Canada et États-Unis) ou le 1 303 562-9306 (autres pays) et en suivant les directives. Après l'assemblée, les demandes peuvent être faites en composant le 1 800 564-6253 (Canada et États-Unis) ou le 1 514 982-7555 (autres pays).

Si vous demandez une copie papier de la circulaire, vous ne recevrez pas de nouveau formulaire de procuration. Vous devez donc conserver le formulaire initial qui vous a été envoyé pour pouvoir voter.

Si vous en faites la demande avant la date de l'assemblée, la circulaire vous sera envoyée dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande. Pour recevoir la circulaire avant la date limite du vote et la date de l'assemblée, nous estimons que votre demande doit être reçue au plus tard le 21 avril 2023 à 17 heures (HAE). Veuillez noter que les délais de la poste peuvent faire en sorte que la circulaire vous parvienne après la date limite du vote et après la date de l'assemblée. Si vous en faites la demande le jour de l'assemblée ou dans l'année suivant le dépôt de la circulaire, celle-ci vous sera envoyée dans les dix jours civils suivant la réception de votre demande.

Qui peut voter?

Les personnes qui détiennent des actions ordinaires le 14 mars 2023 auront le droit de voter à l'assemblée, soit à titre d'actionnaire inscrit ou à titre de propriétaire véritable, et auront droit, lors d'un scrutin, à un vote pour chaque action ordinaire qu'ils détiennent.

Actionnaire inscrit :

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou un relevé produit par un système d'immatriculation directe confirmant votre participation. Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous avez reçu de la part de la Société un « formulaire de procuration ».

Propriétaire véritable :

Vous êtes un propriétaire véritable si vos actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire, comme un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire ou une institution financière. Si vous êtes un propriétaire véritable, vous avez reçu de la part de votre intermédiaire un « formulaire d'instructions de vote ».

Les actions ordinaires sont les seuls titres de notre capital-actions qui comportent le droit de voter à l'assemblée. En date du 14 mars 2023, 103 880 009 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

La règle du 10 %

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie*, interdit l'acquisition directe ou indirecte par quiconque de 10 % ou plus des actions ordinaires en circulation de la Société. Lorsqu'une personne contrevient à cette restriction sur la propriété, elle ne peut alors exercer les droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires qu'elle détient.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de iA Société financière, aucune personne physique ou morale n'est, directement ou indirectement, propriétaire véritable de 10 % ou plus des actions ordinaires ni n'exerce une emprise sur 10 % ou plus des actions ordinaires.

Comment voter?

Vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une des deux façons suivantes :



**Voter par procuration
avant l'assemblée virtuelle**



**Voter par scrutin en ligne
lors de l'assemblée virtuelle**

La façon dont vous exercerez vos droits de vote dépend de votre statut d'actionnaire inscrit ou de propriétaire véritable.

Voter par procuration avant l'assemblée

Les personnes nommées sur le formulaire de procuration des actionnaires inscrits et sur le formulaire d'instructions de vote des propriétaires véritables d'actions ordinaires sont le président du conseil d'administration et le président et chef de la direction. Ils représenteront les porteurs d'actions ordinaires. Vous avez le droit de nommer une personne (qui n'a pas à être actionnaire) autre que les personnes désignées sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote pour vous représenter à l'assemblée.

Actionnaire inscrit :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire de procuration; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire de procuration en suivant les directives qui y sont indiquées.

Propriétaire véritable :

Si vous n'avez pas l'intention d'assister à l'assemblée ou, si vous désirez simplement voter avant l'assemblée, vous devez (i) indiquer vos instructions de vote sur le formulaire d'instructions de vote; ou (ii) nommer une autre personne, appelée « fondé de pouvoir », pour assister à l'assemblée et exercer vos droits de vote pour vous. Dans l'un ou l'autre des cas, vous devez remplir et retourner le formulaire d'instructions de vote en suivant les directives mentionnées par votre intermédiaire.

Il existe deux types de propriétaires véritables : ceux qui s'opposent à ce que leur nom soit divulgué aux émetteurs des titres dont ils ont la propriété (appelés « **PVO** » pour propriétaires véritables opposés) et ceux qui ne s'y opposent pas (appelés « **PVNO** » pour propriétaires véritables non opposés).

Nous pouvons utiliser le service Broadridge QuickVote pour aider les PVNO admissibles à voter leurs actions ordinaires par téléphone. Société de groupe de conseil Laurel Hill peut communiquer avec les PVNO pour obtenir aisément un vote directement par téléphone.

Nous ne distribuerons pas les documents liés à la procuration directement aux propriétaires véritables, qu'ils soient des PVO ou des PVNO. Nous avons l'intention de payer des intermédiaires pour l'envoi des documents de procuration aux PVO et aux PVNO.

Pour que les droits de vote par procuration soient exercés à l'assemblée, le formulaire de procuration dûment rempli doit être reçu par Services aux investisseurs Computershare inc., au 100, avenue University, 8e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, au plus tard le 8 mai 2023 avant 17 heures (heure locale) ou 48 heures avant toute reprise de l'assemblée.

Voter par scrutin en ligne lors de l'assemblée

Actionnaire inscrit :

Si vous désirez assister à l'assemblée en ligne et y exercer vos droits de vote, vous n'avez qu'à suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :

- Ouvrir une session à l'adresse <https://icastpro.ca/fia230510>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins trente minutes avant le début de l'assemblée;
- Entrer le numéro de contrôle (voir ci-dessous) et le mot de passe « iA2023 » (sensible à la casse);
- Votre « numéro de contrôle » correspond au numéro de contrôle qui se trouve sur le formulaire de procuration que vous avez reçu.

Ne remplissez pas le formulaire de procuration qui vous a été transmis si vous voulez voter à l'assemblée.

Propriétaire véritable :

Si vous désirez assister à l'assemblée en ligne et y exercer vos droits de vote, vous devez, avant la date limite mentionnée sur le formulaire d'instructions de vote, suivre les étapes suivantes :

- (i) vous nommer vous-même, ou une autre personne de votre choix, fondé de pouvoir en inscrivant votre nom ou celui de votre personne désignée dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote;
- (ii) ne pas remplir la partie du formulaire concernant l'exercice des droits de vote, puisque vos votes seront recueillis lors de l'assemblée;
- (iii) retourner le formulaire avant la date limite en suivant les directives qui y sont indiquées.
- (iv) vous rendre sur le site <https://www.computershare.com/IA2023> et fournir à Services aux investisseurs Computershare inc. votre nom et votre adresse électronique ou le nom et l'adresse électronique de la personne que vous avez désignée, selon le cas. Computershare vous fournira un « numéro de contrôle » par courriel après la date limite mentionnée dans le formulaire d'instructions de vote; et
- (v) vous devrez suivre les étapes suivantes le jour de l'assemblée :
 - Ouvrir une session à l'adresse <https://icastpro.ca/fia230510>. Nous vous recommandons d'ouvrir une session au moins trente minutes avant le début de l'assemblée; et
 - Entrer le « numéro de contrôle » (voir ci-dessus) et le mot de passe « iA2023 » (sensible à la casse).

Il est important d'être connecté à Internet pendant toute la durée de l'assemblée pour être en mesure de voter. Il incombe à chaque participant de veiller à ce que sa connexion soit bonne pendant la durée de l'assemblée et de prévoir suffisamment de temps pour se connecter à l'assemblée et suivre la procédure décrite à la présente rubrique. La Société a publié sur son site Internet, au ia.ca, les règles de conduite applicables pour l'assemblée virtuelle. Ces règles visent à assurer le bon déroulement de l'assemblée et prévoient entre autres les modalités pour qu'un actionnaire puisse intervenir virtuellement pendant l'assemblée et poser ses questions. Nous encourageons les actionnaires inscrits et les propriétaires véritables à consulter les

règles de conduite et à suivre attentivement les instructions figurant dans la présente circulaire et leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas, pour assister à l'assemblée et y participer pleinement.

Sollicitation de procurations

La sollicitation de procurations sera effectuée principalement par la poste. Toutefois, notre direction, nos employés ou des employés de Services aux investisseurs Computershare inc., notre agent des transferts, pourraient communiquer avec vous par téléphone. Nous avons également retenu les services de Société de groupe de conseil Laurel Hill pour nous aider à solliciter des procurations auprès des actionnaires et pour fournir des services supplémentaires, y compris, mais sans s'y limiter, des communications stratégiques avec les actionnaires. Nous avons convenu de payer à Société de groupe de conseil Laurel Hill des honoraires globaux de 45 000 \$, plus les frais raisonnables. Tous les coûts de la sollicitation de procurations pour l'assemblée seront payés par la Société.

Modification de vos instructions de vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en suivant les instructions ci-dessous :

Actionnaire inscrit :

Si vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, veuillez noter que vous pourrez modifier vos votes :

- en transmettant une nouvelle procuration en suivant les instructions et le délai mentionnés ci-dessus;
- en déposant un document écrit et signé par vous ou par votre mandataire dûment autorisé : auprès de la secrétaire de iA Société financière au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3 ou par courriel : secretariat_corporatif@ia.ca à tout moment, y compris le dernier jour ouvrable qui précède le jour de l'assemblée où la procuration doit servir, ou de toute reprise de celle-ci; ou
- de toute autre manière permise par la loi.

Propriétaire véritable :

Si vous êtes un propriétaire véritable, que vous avez retourné votre formulaire d'instructions de vote et que vous changez d'avis au sujet de la façon dont vous voulez voter, ou que vous voulez assister à l'assemblée et y voter, veuillez communiquer avec votre intermédiaire pour savoir comment procéder. Afin de lui donner le temps nécessaire pour donner suite à vos nouvelles instructions, vous devriez communiquer avec lui au moins sept jours avant l'assemblée.

Comment votera votre fondé de pouvoir?

Si vous avez fourni des instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir devra exercer vos droits de vote conformément à vos instructions.

Si vous n'avez pas fourni d'instructions de vote sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, votre fondé de pouvoir votera POUR la nomination de l'auditeur externe, POUR l'élection des candidats aux postes d'administrateur, POUR la résolution consultative sur l'approche adoptée par iA Société financière à l'égard de la rémunération de la haute direction et CONTRE les propositions d'actionnaires soumises au vote.

En cas de modification aux questions discutées ci-dessus ou d'ajout de nouvelles questions, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'égard de ces questions selon son bon jugement.



Comment assister à la webdiffusion de l'assemblée à titre d'invité?

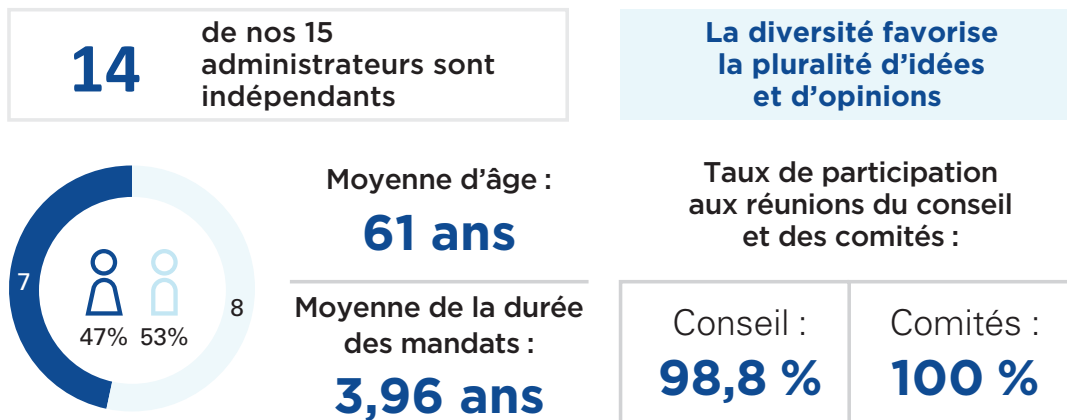
En plus de votre droit d'assister à l'assemblée à titre d'actionnaire (voir instructions ci-dessus), vous pouvez également assister à l'assemblée à titre d'invité (sans droit de vote). Vous devrez ouvrir une session à l'adresse <https://icastpro.ca/fia230510> et remplir ensuite le formulaire en ligne. À titre d'invité, vous pouvez assister à l'assemblée, mais vous ne pouvez pas voter.

L'enregistrement de l'assemblée sera par ailleurs disponible pour réécoute au moins jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée annuelle. Il sera possible d'y accéder en vous rendant à la section « Relations avec les investisseurs » de notre site Internet (ia.ca/relationsaveclesinvestisseurs).

Nos administrateurs

Notre conseil d'administration est composé de personnes aux compétences riches et variées qui mettent leur savoir-faire au service de la Société et de ses diverses parties prenantes. Nos administrateurs sont une source constante d'inspiration en matière de professionnalisme, d'intégrité et de comportement éthique qui rejaillit sur l'ensemble de l'organisation et inspire tous les dirigeants et les employés.

Au 31 décembre 2022



Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration

Composition et renouvellement du conseil d'administration

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* établit les règles régissant la composition du conseil d'administration, les principes directeurs relatifs à son renouvellement et les principaux éléments de la mise en œuvre de ces principes. Elle stipule que le renouvellement continu des talents et compétences du conseil d'administration, de ses comités et de ses membres, de manière à tenir compte des priorités stratégiques de la Société et de l'évolution du secteur des services financiers au Canada et ailleurs, est fondamental. Le conseil d'administration doit pouvoir disposer des talents et des compétences nécessaires afin d'assumer pleinement ses responsabilités de supervision, d'orientations stratégiques et d'amélioration continue de la gouvernance du conseil. Sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, le conseil a également adopté une grille de compétences que vous trouverez ci-après à la section « Compétences et expertises des membres du conseil d'administration ».

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, lors de l'évaluation des compétences et de la composition du conseil d'administration, tient compte à la fois du profil des administrateurs en poste et des nouveaux besoins pour soutenir les orientations stratégiques et surveiller, de façon indépendante, la gestion des affaires de la Société, de même que l'appuyer dans son développement et dans sa planification stratégique. Il prend également en considération des critères additionnels comme la diversité, l'indépendance et la disponibilité.

Les compétences recherchées et spécifiées dans la grille de compétences sont notamment la connaissance d'un ou de plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, y compris les services financiers, et l'expérience en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises. Les expertises recherchées telles que l'expertise en matière financière, légale et réglementaire, en gestion de talents, en matière de vente, de distribution et d'expérience client, en gestion des technologies de l'information, en gestion des risques, ainsi qu'en matière de responsabilité sociétale d'entreprise et de développement durable sont également spécifiées dans la grille de compétences.

Indépendance des membres du conseil d'administration

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil s'assurent que la majorité des membres du conseil sont des membres indépendants conformément à la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, qui est expliquée plus en détail à la section intitulée « Nos pratiques en matière de gouvernance ». Le seul administrateur qui n'est pas indépendant de la Société est monsieur Denis Ricard, qui en est le président et chef de la direction.

Diversité au sein du conseil d'administration

Nous sommes d'avis que la diversité au sein du conseil favorise la pluralité d'idées et d'opinions, réduit les risques associés à la pensée de groupe et assure une diversité de connaissances, de compétences et d'expérience au sein du conseil.

La *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration* confirme la volonté du conseil d'encourager la diversité au sein de ses membres, laquelle fait partie intégrante des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** »). Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes d'administrateur, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possibles, tout en visant à améliorer la diversité. En plus des qualifications, de l'expérience et des compétences recherchées pour l'ensemble des membres du conseil, la notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la provenance géographique, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle et l'âge. La Société a d'ailleurs établi dans sa politique qu'elle aspire à une parité entre les hommes et les femmes au sein de son conseil d'administration. Étant donné le fort historique de la Société à l'égard d'une représentation féminine significative au sein du conseil, aucune date pour l'atteinte de la parité n'a été fixée.

C'est dans cet esprit que le comité des risques, de gouvernance et d'éthique ainsi que le conseil veillent à établir une liste de candidatures hautement qualifiées et diversifiées dans le cadre du processus de recherche et de sélection de candidats et de candidates aux postes d'administrateur. Pour les appuyer dans cette tâche, le comité et le conseil peuvent faire appel à des conseillers indépendants qui doivent eux aussi tenir compte de l'importance de la diversité pour la Société dans le cadre de leurs recommandations. Pour la nomination des deux dernières administratrices, la Société avait travaillé avec différentes organisations pour s'assurer qu'elle disposait d'un bassin de candidats diversifiés et expérimentés dans le but d'améliorer la diversité de son conseil, y compris pour les Groupes désignés (terme défini ci-dessous). En plus de travailler avec des

conseillers réputés tels que Korn Ferry, qui ont une connaissance approfondie de la culture et des valeurs de iA Société financière, la Société avait consulté Extraordinary Women on Boards, une organisation dont les membres sont des femmes administratrices expérimentées qui se concentre sur l'excellence du conseil et sur l'augmentation de la présence ainsi que de l'influence des femmes au sein de conseils d'administration. Par l'intermédiaire de cette organisation, la Société a eu accès à un grand nombre de candidates qualifiées venant de différents horizons et possédant l'expérience et les compétences recherchées par la Société pour compléter son conseil d'administration.

De plus, l'application de la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration* ainsi que la réalisation de ses objectifs sont prises en compte dans le processus d'évaluation du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2022, la proportion des femmes qui siégeaient au conseil s'élevait à 47 % (50 % pour les administrateurs indépendants). Si les administrateurs proposés dans la circulaire sont élus, la proportion de femmes qui siégeront au conseil en 2023 sera de 50 % (54 % pour les administrateurs indépendants). Le tableau ci-dessous illustre le pourcentage de femmes siégeant au conseil (y compris les administrateurs non indépendants) au 31 décembre de chaque année depuis l'adoption de la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration*.

2023 (projeté)	2022	2021	2020	2019
50 %	47 %	36 %	38 %	42 %

La Société a mené une enquête anonyme et volontaire sur la diversité du conseil d'administration. L'objectif était de déterminer le nombre d'administrateurs, en date du 31 décembre 2022, qui s'identifiaient comme femme, membre d'une minorité visible, personne autochtone ou personne ayant un handicap (les « Groupes désignés »). Les résultats de cette enquête sont présentés ci-dessous. Veuillez noter qu'une personne peut s'auto-identifier en tant que membre d'un ou de plusieurs Groupes désignés, que l'auto-identification en tant que membre d'un groupe est subjective et que si un administrateur a choisi de ne pas s'auto-identifier en tant que membre d'un certain groupe, la Société n'a pas fait de supposition, ni attribué de données à cette personne.

Auto-identification aux Groupes désignés	Nombre d'administrateurs	Pourcentage d'administrateurs
	Nombre	%
Femme	7	47
Membre d'une minorité visible	1	7
Personne autochtone	0	0
Personne ayant un handicap	1	7

Départ à la retraite

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de quinze ans afin d'assurer le renouvellement continu des compétences du conseil. La Société ne croit pas qu'une politique de retraite basée sur l'âge d'un administrateur soit appropriée et n'a pas de telle politique.

Au 31 décembre 2022, l'âge moyen des membres du conseil d'administration était de 61 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur était de 3,96 ans. Après l'assemblée, si toutes les personnes proposées sont élues, l'âge moyen des membres du conseil d'administration sera de 62 ans, et la moyenne de la durée des mandats à titre d'administrateur sera de 4,44 ans.

Avant
l'assemblée
(au 31 décembre
2022)

Moyenne d'âge :
61 ans

Moyenne de la
durée des
mandats :
3,96 ans



Après
l'assemblée

Moyenne d'âge :
62 ans

Moyenne de la
durée des
mandats :
4,44 ans

Vote majoritaire

Notre *Politique sur l'élection des administrateurs à la majorité* prévoit qu'un candidat qui se présente au poste d'administrateur lors de l'élection et qui obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes exprimés en sa faveur est tenu de soumettre sa démission au conseil. Dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée au cours de laquelle un administrateur n'a pas obtenu une majorité des votes exprimés en faveur de son élection, le conseil, sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, doit décider s'il accepte ou s'il refuse la démission de l'administrateur. À moins de circonstances exceptionnelles, le conseil accepte la démission.

La Société doit publier sans délai un communiqué de presse qui fait état de la décision du conseil. Si le conseil refuse la démission, les motifs de cette décision seront exposés dans le communiqué de presse. Dans le cas contraire, la démission prendra effet dès son acceptation par le conseil. Cette politique ne s'applique pas à un administrateur qui n'est pas recommandé par le conseil lors d'une élection avec opposition.

Administrateurs siégeant ensemble à un même conseil et administrateurs siégeant à des conseils d'administration externes

Notre *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* prévoit qu'avant d'accepter de siéger à d'autres conseils d'administration, les administrateurs doivent en informer le président du conseil et obtenir son consentement. De plus, afin d'assurer la disponibilité des administrateurs de la Société, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit un nombre maximum de conseils d'administration de sociétés publiques sur

lesquels les administrateurs peuvent siéger simultanément. **À la date de la présente circulaire, tous les administrateurs respectent le nombre maximal de sièges au conseil d'administration d'émetteurs assujettis externes prévu par notre Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration.**

De plus, la *Politique concernant la composition et le renouvellement du conseil d'administration* stipule que, si plus de deux administrateurs veulent siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujetti, ils doivent obtenir le consentement du président du conseil. **À la date de la circulaire, Monique Mercier et Ouma Sananikone siègent ensemble au conseil d'administration d'Innergex énergie renouvelable inc. et Monique Mercier ainsi que Nicolas Darveau-Garneau siègent ensemble au conseil d'administration de Groupe TMX Limitée.**

Comme indiqué ci-dessus, certains membres du conseil occupent des sièges aux mêmes conseils d'administration. Le conseil est d'avis qu'ils continuent à exercer un jugement indépendant en tant que membres du conseil d'administration de la Société. Étant donné la réglementation stricte des secteurs d'activité de la Société, l'expertise de Monique Mercier en matière légale et réglementaire est un atout important pour le conseil. Les placements étant le cœur des activités d'un assureur, la grande expérience d'Ouma Sananikone en finance, notamment en matière de placements et de facteurs ESG, est précieuse pour le conseil. Enfin, l'expérience et l'expertise de Nicolas Darveau-Garneau en technologies de l'information, notamment en matière d'innovation numérique dans les entreprises, sont très pertinentes pour le conseil et la Société en cette ère de transformation. Sa contribution aux discussions concernant la stratégie numérique de la Société est primordiale pour son succès. De plus, tous trois ont eu un excellent taux de présence aux réunions du conseil et des comités depuis leur élection.

Les candidats aux postes d'administrateur

Dans les pages qui suivent, nous vous présentons les candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine année.

Cette année, quatorze administrateurs sont mis en candidature aux fins d'élection au conseil pour un mandat d'un an. Monsieur Mario Albert prendra sa retraite du conseil à compter du 10 mai 2023.

Pour l'information relative à la détention des titres de la Société qui se trouve dans les pages suivantes, la « valeur marchande totale » des actions ordinaires et des unités d'actions différées (« **UAD** ») (telle qu'expliquée dans la section « Rémunération des administrateurs ») est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 13 mars 2023 (82,84 \$) et le 14 mars 2022 (74,20 \$) par le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par les candidats aux postes d'administrateur à ces dates.

William F. Chinery



Âge : 68 ans

**Lieu de résidence :
Toronto (Ontario)
Canada**

**Langue⁽¹⁾:
Anglais**

Administrateur depuis mai 2021
Indépendant

A obtenu 99,91 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

William F. Chinery est administrateur de sociétés. Jusqu'au début de 2013, il était président et chef de la direction de Gestion d'actifs BlackRock Canada. Pendant ses 13 années chez BlackRock et son prédécesseur, Barclays Global Investors, monsieur Chinery a été associé directeur des bureaux de Toronto et de San Francisco, assumant diverses responsabilités, notamment la direction des affaires institutionnelles pour l'Amérique latine et les Amériques. Avant BlackRock, il a occupé pendant six ans le poste de vice-président sénior des produits quantitatifs chez YMG Capital Management inc. où il était responsable de la gestion des produits d'allocation tactique d'actifs pour les régimes de retraite et les fonds communs de placement. Il a commencé sa carrière chez Mercer, où il avait la responsabilité du compte de certains des plus grands régimes de retraite au Canada. Il a également créé le cabinet de conseils en investissement de Mercer.

Monsieur Chinery a été membre du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et président de son comité de placements. Il est également fiduciaire et président du conseil d'administration du Toronto Fire Department Superannuation and Benefit Fund. Il est finalement membre du comité de placements de GreenSky Capital inc.

Monsieur Chinery est Fellow de la Society of Actuaries et de l'Institut canadien des actuaires. Il est titulaire d'un diplôme honorifique en mathématiques de l'Université de Waterloo et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.
Comité de placements	4/4 100 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	-	-
UAD	3 624	1 324
Total – actions ordinaires et UAD	3 624	1 324
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	300 212 \$(2)	98 241 \$(3)
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 14 mars 2023, monsieur Chinery respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021 et 1^{er} octobre 2022.

(3) Au 15 mars 2022, monsieur Chinery respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Benoit Daignault



Âge : 59 ans

**Lieu de résidence :
Hudson (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis mai 2019
Indépendant

A obtenu 99,93 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Benoit Daignault est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de EDC entre février 2014 et février 2019. Avant cette nomination, monsieur Daignault a occupé le poste de premier vice-président, Financement et Investissements, après avoir exercé les fonctions de premier vice-président, Développement des affaires. Avant son arrivée à EDC en 2004, monsieur Daignault a travaillé pendant plus de dix ans chez General Electric Capital, où il a exercé des fonctions à responsabilités croissantes, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Monsieur Daignault siège présentement au comité avisier de COPAP inc., une société qui propose du financement et des solutions liés aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Il a également siégé au conseil d'administration du Conference Board du Canada.

Monsieur Daignault est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de HEC Montréal et possède le titre d'analyste financier agréé (CFA). Il a complété le Proteus Programme de la London Business School et le Senior Executive Program de l'Université Columbia.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.
Comité de placements	4/4 100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	5/5 100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	1 499	1 499
UAD	4 999	4 100
Total – actions ordinaires et UAD	6 498	5 599
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	538 294 \$	415 446 \$ ⁽²⁾
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 15 mars 2022, monsieur Daignault respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1^{er} octobre 2021.

Nicolas Darveau-Garneau



Âge : 54 ans

**Lieu de résidence :
Los Gatos (Californie)
États-Unis**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 96,12 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Nicolas Darveau-Garneau est Chef, Stratégie et Croissance chez Coveo Solutions inc. (TSX : CVO), une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises.

Monsieur Darveau-Garneau était auparavant Stratège en chef chez Google Search. Il a débuté chez Google en tant que directeur du bureau de Montréal et a ensuite été directeur des ventes, responsable d'une division de 1,2 milliard de dollars. Avant Google, monsieur Darveau-Garneau était entrepreneur Internet, consultant et investisseur. Depuis 1995, il a été cofondateur de nombreuses sociétés Internet, notamment Imix.com, BigDeal et Liquor.com. Monsieur Darveau-Garneau est aussi un investisseur providentiel à Silicon Valley en Californie. Il a été analyste d'affaires chez McKinsey & Co. à Montréal et analyste sénior chez Sanford C. Bernstein & Co., LLC à New York. Il est spécialisé dans le marketing et le développement de produits Internet.

Depuis 2012, monsieur Darveau-Garneau a été administrateur de plusieurs sociétés sans but lucratif. Il siège actuellement au conseil d'administration de Alida Inc., une société de logiciels d'expérience client.

Monsieur Darveau-Garneau détient un MBA avec distinction de la Harvard Business School et un diplôme en mathématiques de l'Université de Waterloo.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	11/11	100 %	Groupe TMX Limitée	2018 –
Comité des ressources humaines et de rémunération	5/5	100 %		

Principales expertises

- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions de gestion du talent
- Domaines d'affaires
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	-	-
UAD	12 497	9 137
Total – actions ordinaires et UAD	12 497	9 137
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 035 251 \$	677 965 \$
Participation minimale requise	585 585 \$ ⁽²⁾	526 470 \$ ⁽³⁾

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Darveau-Garneau doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

(3) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 15 mars 2022 (trois fois 140 000 \$ US = 420 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change annuel moyen de 2021 de 1,2535 = 526 470 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Emma K. Griffin



Âge : 50 ans

Lieu de résidence :
Henley on Thames (Oxfordshire)
Royaume-Uni

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais, allemand
(conversationnel), italien
(conversationnel)

Administratrice depuis novembre 2016
 Indépendante

A obtenu 99,18 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2022

Emma K. Griffin est administratrice de sociétés. De 2015 à 2018, elle a été administratrice et conseillère stratégique de Golder Associés qui fait maintenant partie de WSP inc. De 2016 à 2019, madame Griffin a également été administratrice de Aimia inc. De 2014 à 2015, elle a été directrice générale et cofondatrice de Refined Selection Limited, une société de portefeuille mise sur pied pour investir dans le secteur des services professionnels et du recrutement. De 2002 à 2013, madame Griffin a été associée fondatrice de Oriel Securities, une maison de courtage indépendante reconnue pour son indépendance et ses conseils avisés, qui a été vendue à Stifel Financial Corp. Madame Griffin était également, jusqu'en novembre 2016, présidente du conseil d'administration du Catalyst Club de Cancer Research UK, une organisation novatrice qui vise à recueillir des fonds pour la recherche sur la médecine personnalisée.

Madame Griffin agit, depuis novembre 2017, en tant qu'administratrice de Claridge inc., une société d'investissement privée. Depuis janvier 2020, elle est administratrice de Groupe Solotech inc., une société qui offre des services en audiovisuel et en technologies du divertissement. En décembre 2020, elle a rejoint le conseil d'administration de ED&F Man Holdings Limited, un marchand de produits agricoles.

Madame Griffin est détentrice d'un baccalauréat et d'une maîtrise de l'Université d'Oxford.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	11/11	100 %	SDCL Energy Efficiency Income Trust plc	2020 –
Comité de placements (présidente)	4/4	100 %	St. James's Place plc	2020 –
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6	100 %	Aimia inc.	2016 – 2019

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Gestion de grandes sociétés
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion de risques

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	555	555
UAD	8 097	5 178
Total – actions ordinaires et UAD	8 652	5 733
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	716 732 \$	425 389 \$
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Ginette Maillé



Âge : 60 ans

Lieu de résidence :
Montréal (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis juillet 2019
Indépendante

A obtenu 98,70 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Elle possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017.

Madame Maillé siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal et a obtenu la certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.
Comité d'audit	9/9 100 %	

Principales expertises

- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion de risques
- Gouvernance d'entreprise
- Fonctions de gestion des technologies de l'information

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	-	-
UAD	6 207	3 721
Total – actions ordinaires et UAD	6 207	3 721
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	514 188 \$	276 098 \$ ⁽²⁾
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 15 mars 2022, madame Maillé respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et les montants de participation minimale additionnels requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2020 et 1^{er} octobre 2021.

Jacques Martin



Président du conseil

Âge : 67 ans

Lieu de résidence :
Larchmont (New York) États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administrateur depuis janvier 2011
Indépendant

A obtenu 98,12 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Jacques Martin est administrateur de sociétés. Il est le président du conseil depuis septembre 2018. Il a travaillé pendant 17 ans chez Goldman Sachs à Londres et à New York où, au moment de son départ en 2003, il occupait le poste de directeur général et de chef de la division des actions internationales. De 2004 à 2008, il était vice-président principal, Actions internationales, à New York, pour la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Monsieur Martin est actuellement membre du conseil d'administration de RGA Compagnie de réassurance-vie du Canada.

Monsieur Martin détient un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal. Il détient également une maîtrise en administration des affaires (MBA) et un certificat en gouvernance corporative, tous deux de l'INSEAD. Il est membre du Barreau du Québec.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration (président)	11/11	100 %	s. o.
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique (président)	6/6	100 %	
Comité des ressources humaines et de rémunération	5/5	100 %	

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et développement durable

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	10 000	10 000
UAD	3 405	1 427
Total – actions ordinaires et UAD	13 405	11 427
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 110 470 \$ ⁽²⁾	847 883 \$ ⁽³⁾
Participation minimale requise	1 288 287 \$ ⁽⁴⁾	1 203 360 \$ ⁽⁵⁾

- (1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.
- (2) Au 14 mars 2023, monsieur Martin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre les montants de participation minimale additionnels requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2021 et 1^{er} octobre 2022.
- (3) Au 15 mars 2022, monsieur Martin respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre les montants de participation minimale additionnels requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1^{er} octobre 2020 et 1^{er} octobre 2021.
- (4) Monsieur Martin doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 330 000 \$ US = 990 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 1 288 287 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.
- (5) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 15 mars 2022 (trois fois 320 000 \$ US = 960 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2021 de 1,2535 = 1 203 360 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Monique Mercier



Âge : 66 ans

**Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administratrice depuis mai 2019
Indépendante

A obtenu 98,68 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Elle est également conseillère principale pour le cabinet d'avocats Bennett Jones. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008.

Madame Mercier a siégé au conseil d'administration de la Banque du Canada. Elle redonne à la communauté par sa participation au conseil d'administration de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth.

En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2017, le Barreau du Québec lui a attribué le titre d'Avocate émérite. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives.

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	11/11	100 %	Groupe TMX Limitée	2022 –
Comité d'audit	9/9	100 %	Alamos Gold inc.	2019 –
Comité des ressources humaines et de rémunération	5/5	100 %	Innergex énergie renouvelable inc.	2015 –

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions légales et réglementaires
- Fonctions de gestion du talent
- Gouvernance d'entreprise

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	2 283	2 204
UAD	8 517	5 742
Total – actions ordinaires et UAD	10 800	7 946
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	894 672 \$	589 593 \$
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Danielle G. Morin



Âge : 67 ans

Lieu de résidence :
Longueuil (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis mai 2014
 Indépendante

A obtenu 96,11 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2022

Danielle G. Morin est administratrice de sociétés. Elle possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013.

Madame Morin a été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval.

Madame Morin est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés où elle a obtenu la certification IAS.A. Elle est également titulaire d'un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.
Comité d'audit (présidente)	9/9 100 %	
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6 100 %	

Principales expertises	Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
– Domaines d'affaires	Actions ordinaires	5 535	5 535
– Fonctions à caractère financier	UAD	4 133	3 126
– Fonctions de vente, distribution et expérience client	Total – actions ordinaires et UAD	9 668	8 661
– Fonctions de gestion de risques	Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	800 897 \$	642 646 \$
	Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Marc Poulin



Âge : 61 ans

**Lieu de résidence :
Outremont (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis mai 2018
Indépendant

A obtenu 98,64 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Marc Poulin agit actuellement à titre d'administrateur de sociétés. Il a été gestionnaire de très haut niveau dans l'industrie de l'alimentation au Canada. Au cours de ses 19 dernières années chez Sobeys inc., il a occupé successivement les fonctions de vice-président, achat et mise en marché, vice-président exécutif et directeur général adjoint (Québec), président des opérations pour le Québec et, de 2012 à 2016, président et chef de la direction. Il a également agi à titre de président et chef de la direction de Empire Company Limited de 2012 à 2016. Auparavant, monsieur Poulin avait occupé des postes stratégiques de vice-président chez Groupe Vie Desjardins-Laurentienne et chez Culinar.

Monsieur Poulin est membre du comité de ressources humaines et de gouvernance d'entreprise de Quincaillerie Richelieu ltée. Il conseille plusieurs sociétés fermées œuvrant dans le domaine de l'alimentation.

Monsieur Poulin détient un baccalauréat en sciences actuarielles de l'Université Laval et un MBA de la J.L. Kellogg Graduate School of Management d'Evanston (Illinois).

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	Quincaillerie Richelieu ltée 2013 –
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6 100 %	Groupe Sportscene inc. 2018 – 2022
Comité des ressources humaines et de rémunération (président)	5/5 100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	4 500	4 500
UAD	8 313	5 431
Total – actions ordinaires et UAD	12 813	9 931
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	1 061 429 \$	736 880 \$
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

Suzanne Rancourt



Âge : 64 ans

Lieu de résidence :
Verdun, L'Île-des-Sœurs (Québec)
Canada

Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais

Administratrice depuis mai 2021
 Indépendante

A obtenu 98,02 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2022

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information.

Madame Rancourt a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de rejoindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et avait travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail.

Madame Rancourt siège également au conseil d'administration de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec.

Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA).

Membre du conseil/des comités	Présence		Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices	
Conseil d'administration	10/11	91 %	Groupe WSP Global Inc.	2016 –
Comité d'audit	9/9	100 %		
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6/6	100 %		

Principales expertises

- Fonctions de gestion des technologies de l'information
- Fonctions de gestion de risques
- Fonctions à caractère financier
- Gouvernance d'entreprise

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	3 400	1 500
UAD	4 219	1 527
Total – actions ordinaires et UAD	7 619	3 027
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	631 158 \$	224 603 \$ ⁽²⁾
Participation minimale requise	450 000 \$	420 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 15 mars 2022, madame Rancourt respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1er octobre 2021.

Denis Ricard



Âge : 61 ans

**Lieu de résidence :
Pont-Rouge (Québec)
Canada**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais**

Administrateur depuis septembre 2018
Non indépendant (direction)

A obtenu 99,93 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé qui valorise le développement des employés dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard a commencé sa carrière au sein de iA Groupe financier en 1985, après avoir obtenu son baccalauréat en actuariat à l'Université Laval. Au fil des ans, il a occupé des postes variés aux responsabilités croissantes dans des secteurs allant de l'actuariat au développement des affaires jusqu'à la gestion de l'entreprise.

Monsieur Ricard est impliqué dans la communauté depuis de nombreuses années. Il agit actuellement à titre de président d'honneur de divers événements et campagnes caritatives. Parmi celles-ci, il copréside le cabinet de campagne de financement du Musée des sciences du Musée de la civilisation à Québec, de la Grande Campagne de la Fondation Maison Michel-Sarrazin et est membre du cabinet de campagne de la Fondation IUCPO.

Monsieur Ricard détient le titre de Fellow de l'Institut canadien des actuaires (FICA) et de la Society of Actuaries (FSA).

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100%	s. o.

Principales expertises

- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	44 000	44 000
UAD	49 882	48 107
Total – actions ordinaires et UAD	93 882	92 107
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	7 777 185 \$	6 834 339 \$
Participation minimale requise ⁽¹⁾	2 940 000 \$	2 850 000 \$

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Monsieur Ricard doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois son salaire annuel de base, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*.

Ouma Sananikone



Âge : 65 ans

**Lieu de résidence :
New York (New York)
États-Unis**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais, lao, thaï**

Administratrice depuis mai 2022
Indépendante

A obtenu 93,48 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Ouma Sananikone occupe le poste d'administratrice de sociétés. Elle possède une vaste expérience de la finance, en particulier de la gestion des investissements et de l'ESG, couvrant toutes les catégories d'actifs, notamment les placements privés, les infrastructures, l'immobilier, les énergies renouvelables et les actifs réels, ayant passé plus de 30 ans dans le secteur, tant au niveau de la direction qu'au niveau de conseils d'administration.

Madame Sananikone a été chef de la direction d'Aberdeen Asset Management (Australie), chef de la direction du groupe EquitiLink (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada et Royaume-Uni) ainsi que directrice générale fondatrice de BNP Investment Management (Australie).

Madame Sananikone siège présentement au conseil d'administration d'Ivanhoé Cambridge (Canada). Elle a également été membre des conseils d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Canada), de Smarte Carte (États-Unis), de Air-Serve Holdings, LLC (États-Unis), de Moto Hospitality Ltd (Royaume-Uni) et de State Super Corporation of NSW (Australie). Elle a également agi en tant que boursière honoraire des services financiers australiens aux États-Unis pour le compte du gouvernement australien.

Madame Sananikone s'est toujours engagée dans la communauté, en tant qu'administratrice d'un certain nombre d'organisations artistiques, éducatives et caritatives, dont le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Madame Sananikone est titulaire d'un B.A. (économie et sciences politiques) de l'Australian National University et d'un Master of Commerce (économie) de l'University of New South Wales. Elle a reçu la médaille du Centenaire du gouvernement australien pour services rendus à l'industrie financière australienne.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	7/7 ⁽²⁾ 100 %	Hafnia Ltd. 2019 –
Comité de placements	2/2 ⁽²⁾ 100 %	Innergex énergie renouvelable inc. 2019 –
		Macquarie Infrastructure Holdings, LLC 2013 – 2022
		Xebec Adsorption Inc. 2021 – 2022

Principales expertises

- Domaine d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de gestion du talent
- Responsabilité sociétale et développement durable

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	-	-
UAD	1 996	-
Total – actions ordinaires et UAD	1 996	-
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	165 349 \$ ⁽³⁾	-
Participation minimale requise	585 585 \$ ⁽⁴⁾	s. o.

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Madame Sananikone est membre du conseil d'administration et du comité de placements depuis le 12 mai 2022.

(3) Au 14 mars 2023, madame Sananikone respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

(4) Madame Sananikone doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Rebecca Schechter



Âge : 53 ans

**Lieu de résidence :
Needham (Massachusetts)
États-Unis**

**Langues⁽¹⁾ :
Français, anglais,
allemand (conversationnel),
espagnol (conversationnel)**

Administratrice depuis mai 2022
Indépendante

A obtenu 99,92 %
de votes POUR
lors de l'assemblée annuelle 2022

Rebecca Schechter occupe le poste de vice-présidente sénior et directrice générale de Dragon Ambient eXperience (DAX) chez Nuance Communications inc., une entreprise Microsoft, dont l'objectif est de transformer l'expérience fournisseur-patient et d'améliorer les résultats en matière de santé globale. Elle a fait ses preuves en matière de croissance rentable et de transformation d'entreprises dans les domaines des avantages collectifs, de la retraite et des soins de santé.

Avant Nuance, madame Schechter était cadre chez Optum, une entreprise leader dans le domaine des services de santé basés sur l'information et la technologie où elle a occupé le poste de chef de la direction de United Behavioral Health et mené la transformation dans les domaines de la couverture, de la prestation de soins et des capacités numériques. Auparavant, elle a occupé le poste de vice-présidente exécutive, Assurance commerciale ainsi que celui de présidente de Liberty Mutual Benefits, où elle a dirigé une division axée sur l'assurance collective, l'assurance vie individuelle, les rentes et les avantages sociaux. Avant de rejoindre Liberty Mutual, madame Schechter a travaillé pour State Street Corporation en tant que vice-présidente sénior, Gestion des actifs pour les entreprises, les organisations à but non lucratif et les employeurs du marché intermédiaire. Elle a également occupé des postes de direction en tant que chef de la gestion des risques, gestion des actifs et directrice générale sénior, commerce électronique. Avant de rejoindre State Street, elle a occupé des postes de direction chez Thomson Financial, ainsi qu'un rôle de consultante chez McKinsey.

Madame Schechter siège au conseil d'administration de Jumpsart, un organisme à but non lucratif. De plus, elle est membre du Desautels Global Experts Panel de l'Université McGill et du comité consultatif exécutif du Boston Club.

Madame Schechter est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration des affaires de la Sloan School of Management du MIT.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	7/7 ⁽²⁾ 100 %	s. o.
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	4/4 ⁽²⁾ 100 %	

Principales expertises

- Gestion de grandes sociétés
- Domaines d'affaires
- Fonctions à caractère financier
- Fonctions de vente, distribution et expérience client

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	-	-
UAD	2 057	-
Total – actions ordinaires et UAD	2 057	-
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	170 402 \$ ⁽³⁾	-
Participation minimale requise	585 585 \$ ⁽⁴⁾	s. o.

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Madame Schechter est membre du conseil d'administration et du comité des risques, de gouvernance et d'éthique depuis le 12 mai 2022.

(3) Au 14 mars 2023, madame Schechter respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

(4) Madame Schechter doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs*.

Ludwig W. Willisch



Âge : 66 ans

Lieu de résidence :
Old Greenwich
(Connecticut)
États-Unis

Langues⁽¹⁾ :
Anglais, allemand, suédois

Administrateur depuis
 juillet 2021
 Indépendant

A obtenu 99,90 %
 de votes POUR
 lors de l'assemblée annuelle 2022

Ludwig W. Willisch est un cadre supérieur et un administrateur de sociétés accompli cumulant 40 ans de réussites dans les domaines automobile, financier et économique. Monsieur Willisch a passé plus de 20 ans dans des postes à responsabilités croissantes chez BMW, y compris comme chef de BMW Japon, chef des ventes en Europe du Groupe BMW, président et chef de la direction de BMW Amérique du Nord LLC et chef du Groupe BMW, région des Amériques. Dans ce dernier rôle, il était responsable des ventes, du marketing, de la distribution et du service après-vente du Groupe BMW des Amériques (Amérique du Nord, du Sud et Caraïbes).

Il a été membre des conseils de BMW (US) Holding Corp., de BMW NA et de Designworks/USA Inc. Il a aussi été vice-président du conseil de la Chambre de commerce germano-américaine et membre du conseil des fabricants pour le Secrétaire du Commerce des États-Unis.

Monsieur Willisch est actuellement membre du conseil de HYDAC Corp. à Bethlehem (Pennsylvanie). Il est membre du conseil consultatif automobile de Roechling SE à Mannheim, en Allemagne et membre du American Council on Germany (conseil américain sur l'Allemagne) à New York. Enfin, il est conseiller d'affaires pour Accenture, une entreprise de conseil.

De plus, monsieur Willisch siège également aux conseils d'administration de certaines filiales américaines de iA Groupe financier.

Monsieur Willisch détient un Diplom-Volkswirt (l'équivalent d'une maîtrise) en économie de l'Université de Cologne.

Membre du conseil/des comités	Présence	Membre de conseils de sociétés ouvertes au cours des cinq derniers exercices
Conseil d'administration	11/11 100 %	s. o.

Principales expertises

- Fonctions de vente, distribution et expérience client
- Domaines d'affaires
- Gestion de grandes sociétés
- Fonctions de gestion du talent

Titres détenus	14 mars 2023	15 mars 2022
Actions ordinaires	-	-
UAD	3 460	1 117
Total – actions ordinaires et UAD	3 460	1 117
Valeur marchande totale – actions ordinaires et UAD	286 626 \$(2)	82 881 \$(3)
Participation minimale requise	585 585 \$(4)	526 470 \$(5)

(1) À moins d'indication contraire, signifie au moins une maîtrise de niveau professionnel.

(2) Au 14 mars 2023, monsieur Willisch respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite des augmentations des honoraires de base en vigueur aux 1er octobre 2021 et 1er octobre 2022.

(3) Au 15 mars 2022, monsieur Willisch respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise et le montant de participation minimale additionnel requis à la suite de l'augmentation des honoraires de base en vigueur au 1er octobre 2021.

(4) Monsieur Willisch doit détenir des actions ordinaires ou des UAD pour une somme correspondant à trois fois ses honoraires annuels de base à la date de cette circulaire (trois fois 150 000 \$ US = 450 000 \$ US). Ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2022 de 1,3013 = 585 585 \$ CAN, conformément à la Politique concernant l'actionnariat des administrateurs.

(5) Ce montant représente trois fois les honoraires annuels de base en date du 15 mars 2022 (trois fois 140 000 \$ US = 420 000 \$ US) convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel de 2021 de 1,2535 = 526 470 \$ CAN, conformément à la Politique concernant l'actionnariat des administrateurs.

Compétences et expertises des membres du conseil d'administration

Les candidats aux postes d'administrateur présentent une large gamme de compétences et d'expertises qui répondent à nos besoins. Annuellement, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique s'assure que ces candidats possèdent dans leur ensemble une expérience et un savoir-faire étendus de manière à ce que le conseil soit capable de remplir son mandat de façon efficace.

La grille ci-dessous présente les diverses compétences et expertises des administrateurs qui sont essentielles à nos activités.

Profil de compétences ⁽¹⁾ du conseil	William F. Chinery	Benoit Daignault	Nicolas Darveau-Garneau	Emma K. Griffin	Ginette Maillé	Jacques Martin	Monique Mercier
Domaines d'affaires	●	●	●			●	
Compétences-clés							
Gestion de grandes sociétés	●	●		●	●	●	●
Gouvernance d'entreprise	●	●	●	●	●	●	●
Expertises fonctionnelles							
Fonctions à caractère financier	●	●	●	●	●	●	●
Fonctions de gestion du talent	●	●	●			●	●
Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client	●		●	●			
Fonctions de gestion des technologies de l'information			●		●		
Fonctions légales et réglementaires				●		●	●
Fonctions de gestion des risques	●			●	●	●	
Responsabilité sociétale et développement durable				●	●	●	●

(1) Définition des compétences :

Domaines d'affaires – Connaissance d'un ou plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, incluant les services financiers, la vente et la distribution de produits financiers, la gestion de patrimoine, l'immobilier et les marchés financiers internationaux.

Compétences-clés – Expérience d'affaires dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- **Gestion de grandes sociétés** : compétence dans la gestion de grandes sociétés (publiques ou hautement réglementées), la planification stratégique, le développement et la transformation organisationnelle (expérience de PDG ou similaire);
- **Gouvernance d'entreprise** : compétence en ce qui a trait aux pratiques de gouvernance des grandes sociétés.

Expertises fonctionnelles – Expertise dans une ou plusieurs des fonctions suivantes :

- **Fonctions à caractère financier** : expertise en matière de finance, comptabilité, actuariat, placements ou investissements;
- **Fonctions de gestion du talent** : expertise en matière de développement organisationnel, rémunération, développement du leadership, gestion du talent et planification de la relève;

Profil de compétences ⁽¹⁾ du conseil	Danielle G. Morin	Marc Poulin	Suzanne Rancourt	Denis Ricard	Ouma Sananikone	Rebecca Schechter	Ludwig W. Willisch
Domaines d'affaires	●			●	●	●	●
Compétences-clés							
Gestion de grandes sociétés	●	●	●	●	●	●	●
Gouvernance d'entreprise	●	●	●	●	●		
Expertises fonctionnelles							
Fonctions à caractère financier	●	●	●	●	●	●	●
Fonctions de gestion du talent		●		●	●	●	●
Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client	●	●		●		●	●
Fonctions de gestion des technologies de l'information			●			●	
Fonctions légales et réglementaires							
Fonctions de gestion de risques	●	●	●	●	●	●	
Responsabilité sociétale et développement durable			●		●		●

- Fonctions de vente, de distribution et d'expérience client : expertise en matière de vente, de distribution et de relation entreprise/client;
- Fonctions de gestion des technologies de l'information : expertise en matière de stratégie numérique, de services en ligne, de gestion de l'information et de sécurité de l'information numérique;
- Fonctions légales et réglementaires : expertise en matière de régimes juridiques complexes et des relations gouvernementales dans des industries hautement réglementées;
- Fonctions de gestion des risques : expertise dans l'identification, l'évaluation ainsi que l'atténuation et la surveillance des risques et contrôles y afférents;
- Responsabilité sociétale et développement durable : expérience des pratiques en matière de responsabilité sociétale d'entreprise, de développement durable et des incidences sur les diverses parties prenantes.

Rémunération des administrateurs

À l'exception du président et chef de la direction, qui ne reçoit aucune rémunération à titre d'administrateur pour sa participation aux réunions du conseil d'administration ou aux réunions des comités du conseil, les administrateurs reçoivent la rémunération indiquée dans le tableau de la page 40.

Le tableau à la page 42 présente la rémunération totale versée aux administrateurs pour les services qu'ils ont fournis à iA Société financière et à iA Assurance en 2022. La rémunération est répartie également entre les deux sociétés.

En vertu de son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique analyse et révisé annuellement la rémunération des administrateurs, incluant le bien-fondé et la forme de rémunération des administrateurs. Le comité fait ensuite des recommandations au conseil d'administration pour s'assurer que ladite rémunération corresponde de façon réaliste aux responsabilités des administrateurs, soit concurrentielle et équitable, sans compromettre l'indépendance des administrateurs.

Une révision de la rémunération des administrateurs a été effectuée en 2022. La firme de consultants Towers Watson

Canada Inc. (« **Towers Watson** ») a été retenue et a assisté le comité dans son analyse. Cette analyse a consisté à revoir la composition du groupe de comparaison et à comparer la rémunération des membres non exécutifs du conseil d'administration avec celle du groupe de comparaison suivant :

Notre groupe de comparaison doit satisfaire aux critères de sélection suivants :

- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance S&P/TSX (à l'exclusion des cinq grandes banques) :
 - (i) Toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes ; et
 - (ii) Toute société dont les revenus annuels ou la capitalisation boursière se situent entre 1,5 et 10 milliards de dollars.
- Toute autre société canadienne cotée en bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Canaccord Genuity Group Inc.
Banque canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited
Element Fleet Management Corp.
Equitable Group Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

En 2022, le comité a évalué la rémunération versée à ses administrateurs en tenant compte de l'impact potentiel de la pandémie et de l'environnement macroéconomique. Cette évaluation avait également pour objectif de confirmer que les ajustements apportés à la rémunération l'année précédente ont permis de combler l'écart

constaté en 2021 avec la médiane du marché. L'analyse a démontré que la rémunération offerte aux administrateurs de iA Société financière demeurait inférieure à la médiane du marché en 2022, si on compare avec le groupe de comparaison. À la suite des résultats de l'étude réalisée par Towers Watson, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a recommandé une augmentation de la rémunération pour tous les administrateurs et cette recommandation a été approuvée par le conseil d'administration avec date d'effet au 1^{er} octobre 2022 :

- La rémunération annuelle de base pour le président du conseil est passée de 320 000 \$ à 330 000 \$. De ce montant, 110 000 \$ sont versés en unités d'actions différées (UAD);
- La rémunération annuelle de base pour les administrateurs siégeant au conseil d'administration est passée de 140 000 \$ à 150 000 \$. De ce montant, 50 000 \$ sont versés en UAD.

Afin de maintenir la compétitivité de la politique de rémunération des administrateurs de iA Société financière par rapport au marché américain, et ainsi attirer et retenir des administrateurs résidant aux États-Unis, la rémunération offerte aux administrateurs américains est versée en dollars américains, sans égard au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Notre structure de rémunération :

- est concurrentielle;
- est simple et facile à administrer;
- est équitable entre les comités; et
- assure la mobilité entre les comités.

Voici les différents éléments de la rémunération des membres du conseil et de ses comités pour l'année 2022 :

	Du 1 ^{er} janvier 2022 au 30 septembre 2022 (\$) ⁽¹⁾	Du 1 ^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022 (\$) ⁽¹⁾
Honoraires annuels de base du président du conseil	320 000	330 000
Honoraires annuels de base des administrateurs ⁽²⁾	140 000	150 000
Honoraires annuels additionnels des présidents des comités⁽³⁾		
Comité d'audit	35 000	35 000
Comité de placements	25 000	25 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	25 000	25 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	35 000	35 000
Honoraires annuels additionnels des membres des comités⁽⁴⁾		
Comité d'audit	20 000	20 000
Comité de placements	15 000	15 000
Comité des ressources humaines et de rémunération	15 000	15 000
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	20 000	20 000
Jeton de présence aux réunions du conseil ou d'un comité si plus de deux réunions additionnelles (non prévues au calendrier approuvé par les administrateurs) par année ⁽⁵⁾	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone	1 500 si en personne 1 000 si au téléphone
Jeton de présence pour prestation particulière hors réunions sur approbation du président du conseil	1 500	.. ⁽⁶⁾
Allocation de déplacement ⁽⁷⁾	1 500	1 500

(1) Tous les honoraires d'un administrateur résidant aux États-Unis, y compris les jetons de présence et les allocations de déplacement, sont payés en devise américaine sans tenir compte du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Il est entendu que les honoraires pour les administrateurs résidant aux États-Unis sont les mêmes que ceux des autres administrateurs.

(2) Autres que le président du conseil.

(3) Le président du conseil ne reçoit pas ces honoraires.

(4) Le président du conseil et les présidents des comités ne reçoivent pas d'honoraires additionnels à titre de membres des comités.

(5) Si une réunion s'étale sur une période de deux jours, un jeton de présence est payé pour chacune des journées.

(6) Cette prestation a été retirée des éléments de rémunération en date effective du 1^{er} octobre 2022.

(7) S'applique à un administrateur qui est domicilié en dehors des provinces du Québec et de l'Ontario pour assister à une ou à des réunions du conseil et/ou des comités du conseil au Québec.

La rémunération des administrateurs est versée en espèces et en UAD. Une UAD est une écriture comptable, laquelle correspond à la valeur des actions ordinaires portée au crédit d'un compte au nom de l'administrateur et accumule des dividendes fictifs. Les UAD accumulées par un administrateur sont payables en espèces à une date déterminée après le départ de l'administrateur du conseil.

À l'exception du président du conseil qui reçoit 110 000 \$ de sa rémunération annuelle de base en UAD, l'ensemble des administrateurs reçoivent obligatoirement 50 000 \$ de leur rémunération annuelle de base en UAD. Le nombre d'UAD qui est octroyé est déterminé en divisant le montant de la rémunération payable en UAD par le prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date d'octroi. Pour les administrateurs qui reçoivent leur rémunération en dollars américains, le montant payable en UAD sera converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen quotidien applicable à la date de l'octroi des UAD.

Si les administrateurs désirent recevoir la totalité ou une plus grande portion de leur rémunération en UAD, ils doivent en aviser la secrétaire de la Société avant le 31 décembre d'une année donnée, pour la rémunération qui est payable l'année suivante, à défaut de quoi, le choix applicable pour l'année en cours sera applicable pour l'année suivante.

En plus des honoraires susmentionnés, si un administrateur siège aussi au conseil d'administration de toute autre filiale de iA Groupe financier, cet administrateur aura également le droit de recevoir la même rémunération versée, le cas échéant, aux autres membres du conseil d'administration de cette ou de ces autres filiales. Pour 2022, seul Ludwig W. Willisch a reçu une rémunération supplémentaire pour avoir siégé au conseil d'administration de certaines filiales américaines et cette rémunération a été payée par ces filiales.

Les administrateurs ont aussi droit au remboursement des frais engagés pour assister aux réunions du conseil ou aux réunions des comités. Les administrateurs autres que le président et chef de la direction ne touchent pas de prestations de retraite et ne sont pas admissibles aux options d'achat d'actions.

Denis Ricard, président et chef de la direction de la Société, ne reçoit aucune rémunération pour sa fonction d'administrateur de la Société.

La Société et iA Assurance ont établi une police d'assurance collective qui garantit à chaque administrateur indépendant en fonction une assurance vie de 20 000 \$ sans frais et à chaque administrateur indépendant qui quitte ces conseils d'administration, après dix ans de service, une assurance vie de 10 000 \$, également sans frais.

La rémunération totale versée aux administrateurs relativement à l'exercice terminé le 31 décembre 2022 est la suivante :

	Honoraires ⁽¹⁾	Honoraires ⁽¹⁾	Honoraires	Pourcentage	Autres honoraires	Total
	touchés en espèces	touchés sous forme d'UAD	perçus totaux	pris sous forme d'UAD		
	\$	\$	\$	%	\$	\$
Mario Albert	13 700	165 800	179 500	92	-	179 500
William F. Chinery	0	157 500	157 500	100	-	157 500
Benoit Daignault	120 000	52 500	172 500	30	-	172 500
Nicolas Darveau-Garneau	0	211 296	211 296 ⁽²⁾	100	-	211 296
Emma K. Griffin	0	190 500	190 500	100	-	190 500
Ginette Maillé	0	164 500	164 500	100	-	164 500
Jacques Martin	295 788	134 949	430 737 ⁽³⁾	31	-	430 737
Monique Mercier	0	179 500	179 500	100	-	179 500
Danielle G. Morin	137 000	62 500	199 500	31	-	199 500
Marc Poulin	0	187 500	187 500	100	-	187 500
Suzanne Rancourt	0	184 500	184 500	100	-	184 500
Denis Ricard	0	0	0	0	-	0
Ouma Sananikone ⁽⁴⁾	0	140 337	140 337 ⁽⁵⁾	100	-	140 337
Rebecca Schechter ⁽⁴⁾	0	144 626	144 626 ⁽⁶⁾	100	540 ⁽⁷⁾	145 166
Louis Têtu ⁽⁸⁾	0	58 495	58 495	100	-	58 495
Ludwig W. Willisch	30 543	161 261	191 804 ⁽⁹⁾	84	50 751 ⁽¹⁰⁾	242 555
Total	597 031	2 195 764	2 792 795		51 291	2 844 086

- (1) Comprend les jetons de présence, s'il y a lieu, et les allocations de déplacement, mais n'inclut pas le remboursement des dépenses. Les montants ont été arrondis au dollar le plus près.
- (2) La rémunération de monsieur Darveau-Garneau, payable en dollars américains (160 500 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2022, 38 750 \$ US au taux de 1,2496 = 48 422 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 40 250 \$ US au taux de 1,2878 = 51 834 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 40 250 \$ US au taux de 1,3707 = 55 171 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 41 250 \$ US au taux de 1,3544 = 55 869 \$ CAN, pour un total de 211 296 \$ CAN pour 2022).
- (3) La rémunération de monsieur Martin a été versée en dollars américains (325 500 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2022, 55 000 \$ US au taux de 1,2601 = 69 305 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 56 500 \$ US au taux de 1,2986 = 73 371 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 56 500 \$ US au taux de 1,3806 = 78 004 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 55 000 \$ US au taux de 1,3656 = 75 108 \$ CAN, pour un total de 295 788 \$ CAN pour 2022. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2022, 25 000 \$ US au taux de 1,2496 = 31 240 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 25 000 \$ US au taux de 1,2878 = 32 195 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 25 000 \$ US au taux de 1,3707 = 34 268 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 27 500 \$ US au taux de 1,3544 = 37 246 \$ CAN pour un total de 134 949 \$ CAN pour 2022).
- (4) Madame Sananikone et madame Schechter sont membres du conseil d'administration depuis le 12 mai 2022.
- (5) La rémunération de madame Sananikone, payable en dollars américains (104 250 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le second trimestre de 2022, 22 750 \$ US au taux de 1,2878 = 29 297 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 40 250 \$ US au taux de 1,3707 = 55 171 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 41 250 \$ US au taux de 1,3544 = 55 869 \$ CAN, pour un total de 140 337 \$ CAN pour 2022).
- (6) La rémunération de madame Schechter, payable en dollars américains (107 435 \$ US), a été payée en UAD (ce montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le second trimestre de 2022, 23 435 \$ US au taux de 1,2878 = 30 180 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 41 500 \$ US au taux de 1,3707 = 56 884 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 42 500 \$ US au taux de 1,3544 = 57 562 \$ CAN, pour un total de 144 626 \$ CAN pour 2022).

- (7) Montant payé par la Société pour de l'assistance et des conseils fiscaux relatifs au statut de résidente américaine de madame Schechter soumise au code fiscal américain.
- (8) Monsieur Têtu a cessé d'être membre du conseil d'administration le 12 mai 2022.
- (9) La rémunération de monsieur Willisch a été versée en dollars américains (145 500 \$ US) et convertie en dollars canadiens (pour la partie payable en espèces, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen à la date du paiement, soit, pour le premier trimestre de 2022, 5 000 \$ US au taux de 1,2601 = 6 300\$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 6 500 \$ US au taux de 1,2986 = 8 441 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 6 500 \$ US au taux de 1,3806 = 8 974 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 5 000 \$ US au taux de 1,3656 = 6 828 \$ CAN, pour un total de 30 543 \$ CAN pour 2022. Pour la partie payable en UAD, le montant a été converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen du dernier jour de chaque trimestre, soit, pour le premier trimestre de 2022, 30 000 \$ US au taux de 1,2496 = 37 488 \$ CAN, pour le second trimestre de 2022, 30 000 \$ US au taux de 1,2878 = 38 634 \$ CAN, pour le troisième trimestre de 2022, 30 000 \$ US au taux de 1,3707 = 41 121 \$ CAN et pour le quatrième trimestre de 2022, 32 500 \$ US au taux de 1,3544 = 44 018 \$ CAN pour un total de 161 261 \$ CAN pour 2022).
- (10) Monsieur Willisch siège également au conseil d'administration de certaines filiales américaines. Pour ce rôle, il a reçu une rémunération supplémentaire de 39 000 \$ US en 2022, payée par les filiales en dollars américains, et convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen pour 2022 (1,3013 = 50 751 \$ CAN).

Politique concernant l'actionnariat des administrateurs

Notre *Politique concernant l'actionnariat des administrateurs* vise à encourager les administrateurs qui ne font pas partie de la direction à détenir des actions ordinaires ou des UAD pour un montant équivalant à trois fois les honoraires annuels de base payables à l'administrateur et, le cas échéant, converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen annuel en vigueur pour l'année qui précède la date de l'évaluation. Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de leur entrée en fonction pour se conformer à cette politique.

Lorsque leurs honoraires annuels de base sont augmentés, les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de l'augmentation pour se conformer à nouveau à la politique. Aux fins de la circulaire, les actions ordinaires et les UAD sont évaluées selon le prix de clôture des actions ordinaires la journée qui précède la date de la circulaire. Conformément à cette politique, il est interdit aux administrateurs de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture se rapportant aux actions de la Société ou de iA Assurance qu'ils possèdent de même qu'à la rémunération fondée sur les titres de la Société qui leur ont été attribués.

Détention minimum d'actions ordinaires de la Société ou d'UAD par les administrateurs indépendants

= **3 x** les honoraires annuels de base

Réunions du conseil d'administration et de ses comités

Le tableau ci-dessous indique le nombre de réunions qu'a tenues le conseil et ses comités en 2022 de même que la participation globale des administrateurs à ces réunions.

	Réunions	Présences
Conseil d'administration	11	98,8 %
Comité d'audit	9	100 %
Comité des ressources humaines et de rémunération	5	100 %
Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	6	100 %
Comité de placements	4	100 %
Total	35	99,3 %

Composition des comités

Le tableau ci-dessous indique la composition des différents comités en date du 14 mars 2023.

	Comité d'audit	Comité des ressources humaines et de rémunération	Comité des risques, de gouvernance et d'éthique	Comité de placements
Mario Albert	●			●
William F. Chinery				●
Benoit Daignault		●		●
Nicolas Darveau-Garneau		●		
Emma K. Griffin			●	● (présidente)
Ginette Maillé	●			
Jacques Martin		●	● (président)	
Monique Mercier	●	●		
Danielle G. Morin	● (présidente)		●	
Marc Poulin		● (président)	●	
Suzanne Rancourt	●		●	
Denis Ricard				
Ouma Sananikone				●
Rebecca Schechter			●	
Ludwig W. Willisch ⁽¹⁾				

(1) Monsieur Willisch n'est membre d'aucun comité du conseil d'administration, mais siège au conseil d'administration de certaines filiales américaines de iA Groupe financier.

Présences aux réunions des administrateurs

Le tableau ci-dessous présente un relevé des présences des administrateurs aux réunions du conseil d'administration et de ses comités.

Nom de l'administrateur	Conseil d'administration		Comité d'audit		Comité des ressources humaines et de rémunération		Comité des risques, de gouvernance et d'éthique		Comité de placements		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Mario Albert	11/11	100	9/9	100	-	-	-	-	4/4	100	100
William F. Chinery	11/11	100	-	-	-	-	-	-	4/4	100	100
Benoit Daignault	11/11	100	-	-	5/5	100	-	-	4/4	100	100
Nicolas Darveau-Garneau	11/11	100	-	-	5/5	100	-	-	-	-	100
Emma K. Griffin	11/11	100	-	-	-	-	6/6	100	4/4	100	100
Ginette Maillé	11/11	100	9/9	100	-	-	-	-	-	-	100
Jacques Martin ⁽¹⁾	11/11	100	-	-	5/5	100	6/6	100	-	-	100
Monique Mercier	11/11	100	9/9	100	5/5	100	-	-	-	-	100
Danielle G. Morin	11/11	100	9/9	100	-	-	6/6	100	-	-	100
Marc Poulin	11/11	100	-	-	5/5	100	6/6	100	-	-	100
Suzanne Rancourt	10/11	91	9/9	100	-	-	6/6	100	-	-	96,1
Denis Ricard	11/11	100	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Ouma Sananikone ⁽²⁾	7/7	100	-	-	-	-	-	-	2/2	100	100
Rebecca Schechter ⁽³⁾	7/7	100	-	-	-	-	4/4	100	-	-	100
Louis Têtu ⁽⁴⁾	4/5	80	-	-	-	-	2/2	100	-	-	85,7
Ludwig W. Willisich	11/11	100	-	-	-	-	-	-	-	-	100
Total	160/162	98,8	45/45	100	25/25	100	36/36	100	18/18	100	99,3

(1) À titre de président du conseil, monsieur Martin peut assister à titre d'invité à toutes les réunions des comités desquels il n'est pas membre. En 2022, il a assisté à toutes les réunions des comités.

(2) Madame Sananikone est membre du conseil d'administration et du comité de placements depuis le 12 mai 2022.

(3) Madame Schechter est membre du conseil d'administration et du comité des risques, de gouvernance et d'éthique depuis le 12 mai 2022.

(4) Monsieur Têtu n'est plus membre du conseil d'administration depuis le 12 mai 2022.

Renseignements supplémentaires

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société, aucun candidat à un poste d'administrateur de la Société :

- a) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris la Société, qui a fait l'objet :
 - (i) pendant que le candidat était administrateur, chef de la direction ou chef des finances; ou
 - (ii) après que le candidat eut cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions;
d'une des ordonnances suivantes qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs :
une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse à la société en question le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières;
- b) n'est, à la date de la circulaire, ou n'a été, au cours des dix années précédant cette date, administrateur ou membre de la haute direction d'une société, y compris la Société, qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif; ou
- c) n'a, au cours des dix années précédant la date de la circulaire, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Madame Emma K. Griffin est devenue administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») le 10 décembre 2020 à la demande des banques, qui avaient requis l'ajout de deux nouveaux administrateurs au conseil d'administration de ED&F Man. Au moment de sa nomination, le groupe ED&F Man était confronté à d'importantes difficultés financières et venait de mettre en œuvre un refinancement par le biais d'un plan d'arrangement, lequel visait à prolonger l'échéance de certaines de ses dettes financières et à emprunter de nouveau auprès de ses prêteurs. Le refinancement de 2020 a permis d'éviter une insolvabilité immédiate, mais la pression financière persistante a nécessité un processus de refinancement additionnel pour assurer la survie de l'entreprise. ED&F Man a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune

approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

En outre, à notre connaissance, aucun administrateur n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a conclu de règlement amiable avec une autorité de réglementation en valeurs mobilières ou n'a été l'objet de toute autre amende ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur raisonnable ayant à décider s'il convient de voter pour un candidat à un poste d'administrateur.

Gouvernance

Nous considérons qu'il est essentiel de suivre au quotidien les meilleures pratiques de gouvernance afin de favoriser la croissance de la Société, d'accroître la valeur pour toutes les parties prenantes et de conserver leur confiance ainsi que celle des clients et des investisseurs. Ces meilleures pratiques de gouvernance sont conformes à notre vision et favorisent la poursuite de notre raison d'être, de notre mission et de notre ambition.

Notre raison d'être

Que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir.

Notre mission

Assurer le bien-être financier de nos clients en leur offrant des protections personnelles et des solutions d'investissement qui les aideront à atteindre leurs objectifs de vie.

Notre ambition

Être la compagnie répondant le mieux aux attentes de nos clients, le tout en partenariat avec nos distributeurs.

Notre vision

Notre vision représente la manière dont nous envisageons l'avenir. Notre raison d'être, « que nos clients soient en confiance et sécurisés par rapport à leur avenir », est le point de départ de cette vision, qui se décline ensuite dans nos trois formules gagnantes.

Imprégnés de l'expérience client

Imprégnés signifie être profondément impliqués dans une activité ou un intérêt particulier. Ce n'est ni une réflexion après coup, ni une préoccupation de second ordre. Chez iA Groupe financier, être imprégné de l'expérience client va au-delà du simple fait de penser au client. Cela signifie d'être constamment à son écoute afin de bien comprendre sa réalité, ses besoins et ce qu'il valorise, afin par la suite d'être en mesure, à tous les niveaux de l'entreprise, de lui proposer des solutions et une expérience extraordinaires.

Champions de la simplicité

La recherche de la simplicité est un processus itératif et rigoureux qui, lorsque maîtrisé, génère d'immenses bénéfices. Chez iA Groupe financier, dans chaque geste, chaque jour, nous recherchons la simplicité en nous demandant comment faire les choses en moins d'étapes, moins d'interactions, moins de systèmes. Ce que nous faisons n'est pas moins complexe pour autant, loin de là. Mais ensemble, nous mettons toutes nos compétences au service d'un effort commun pour absorber cette complexité, la résoudre et la traduire en solutions si simples qu'elles semblent magiques vues de l'extérieur.

Inspirés pour croître ensemble

iA Groupe financier est une organisation apprenante, où se côtoient un riche éventail de talents et de spécialités et où les employés apprennent constamment les uns des autres. Chaque situation du quotidien représente une expérience d'apprentissage, dans laquelle l'inclusion d'une diversité de points de vue est la clé de notre succès. En tant qu'entreprise, parfois nous rencontrons des embûches, la plupart du temps nous réussissons à les surmonter, mais nous apprenons toujours. Et si iA Groupe financier se développe, il en va de même pour nos employés, à travers leur accomplissement professionnel et leur bien-être personnel. Notre désir de croître ensemble va plus loin : pensons à nos investisseurs qui reconnaissent notre capacité démontrée à générer de la valeur, à nos communautés dans lesquelles nous réinvestissons par le biais de la philanthropie, sans oublier nos clients, qui deviennent de plus en plus confiants et sécurisés face à leur avenir.

Nos pratiques en matière de gouvernance

Cadre de gouvernance

La Société a toujours accordé une très haute importance à la mise en place et au maintien d'une gouvernance saine et prudente, dans son intérêt et celui de ses parties prenantes. Le ***Cadre de gouvernance*** met en relation la culture d'intégrité et la raison d'être de la Société avec sa structure de gouvernance ainsi qu'avec ses principales politiques et pratiques en matière de gouvernance. Le ***Cadre de gouvernance*** est revu et révisé annuellement et est disponible sur notre site Internet au ia.ca.

Pratiques, politiques et Code de conduite professionnelle

Nous avons recours aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à surveiller efficacement les activités de la Société. Ces pratiques sont basées sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une méthode saine et prudente de gestion des risques.

Notre ***Code de conduite professionnelle*** et certaines de nos politiques qui soutiennent nos pratiques de gouvernance et qui touchent spécifiquement les administrateurs et les dirigeants sont décrits ci-dessous.

Chacun des administrateurs et des dirigeants a reçu un exemplaire de ces politiques et du ***Code de conduite professionnelle***. Annuellement, chaque administrateur et chaque dirigeant signe une attestation où il reconnaît avoir respecté le ***Code de conduite professionnelle***.

Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration

La *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, laquelle a été révisée en 2022, définit les critères qui permettent d'évaluer l'indépendance des administrateurs de la Société. Elle établit la proportion d'administrateurs indépendants requis au sein du conseil d'administration et de ses comités, de même que les critères particuliers d'indépendance requis pour siéger à certains comités. Elle énonce également les mesures mises en place pour assurer et contrôler l'indépendance du conseil et de ses administrateurs.

En vertu de notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, le conseil doit être indépendant de la Société. De fait, [tous les administrateurs sont indépendants de la Société, à l'exception de monsieur Denis Ricard](#), qui a une relation directe importante avec la Société puisqu'il en est le président et chef de la direction.

La politique a pour objectifs (i) de clarifier les situations qui font en sorte qu'un administrateur ne puisse être qualifié d'indépendant, (ii) d'assurer que le conseil et ses comités disposent de l'indépendance requise pour assumer leurs fonctions de prise de décisions et de surveillance efficacement, et (iii) d'établir un processus de contrôle continu qui permet d'évaluer et d'assurer l'indépendance des administrateurs.

Aux fins de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration*, un administrateur est considéré comme indépendant s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société ou l'une de ses filiales. Une relation est qualifiée d'importante lorsque le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur. Dans la détermination de cette qualification, le conseil doit tenir compte de tous les faits et circonstances qu'il juge pertinents.

De plus, cette politique prévoit diverses mesures permettant d'assurer que le conseil dispose de l'indépendance requise pour assumer efficacement ses fonctions de prise de décisions et de surveillance, notamment :

- la nécessité pour le président du conseil d'administration d'être un administrateur indépendant;
- l'obligation que la majorité des administrateurs du conseil d'administration de la Société soient indépendants;
- la limitation à deux du nombre d'administrateurs pouvant siéger ensemble au conseil d'un autre émetteur assujéti, à moins d'obtenir le consentement du président du conseil;
- le fait qu'un administrateur ne devrait pas servir pour une période de plus de 15 ans;
- un processus d'évaluation annuelle aux termes duquel le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, composé entièrement d'administrateurs indépendants, étudie toutes les relations qui pourraient constituer une relation importante ainsi que tout élément qui pourrait contrevenir aux obligations prévues à la politique.

Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration

Afin d'encourager la diversité au sein de son conseil, la Société a adopté la *Politique concernant la diversité au sein du conseil d'administration*. Selon cette politique, lors de la recherche et de la sélection des candidats et des candidates aux postes

d'administrateur, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le conseil recrutent les meilleurs candidats possible, tout en visant à améliorer la diversité en fonction des objectifs établis. La notion de diversité inclut non seulement la diversité hommes/femmes, mais également la diversité quant à l'origine ethnique, la provenance géographique, l'identité culturelle, l'orientation sexuelle et l'âge. Pour plus d'information au sujet de la diversité au sein du conseil d'administration, veuillez vous référer à la section intitulée « Nos pratiques encadrant la composition et le renouvellement du conseil d'administration ».

Politique de communication de l'information et Politique concernant les transactions sur les titres

L'une des pierres angulaires des marchés financiers canadiens consiste à donner à tous ceux qui investissent dans les titres de sociétés cotées en bourse un accès égal à l'information susceptible d'avoir une influence sur leurs décisions d'investissement. Pour que le public ait confiance dans l'intégrité des marchés, l'information importante relative à l'entreprise et aux affaires des émetteurs assujettis, comme la Société et iA Assurance, doit être communiquée en temps opportun, simultanément à tous les participants du marché.

La *Politique de communication de l'information* de la Société confirme les politiques et pratiques de iA Groupe financier en matière de communication de l'information. Elle vise à sensibiliser le conseil, les hauts dirigeants et les employés à la façon dont la Société divulgue l'information et vise tous les employés, le conseil et tous ceux qui sont autorisés à parler en son nom. Le comité de divulgation, un comité de direction, a la responsabilité de s'assurer que toutes les obligations réglementaires en matière d'information sur les valeurs mobilières sont satisfaites et de surveiller les pratiques de la Société ayant trait à la communication de l'information.

Notre *Politique concernant les transactions sur les titres* établit, entre autres, certaines règles relatives aux transactions et opérations sur les titres de la Société et de iA Assurance par les initiés et les employés de la Société, de iA Assurance et des filiales du groupe. Notre *Politique concernant les transactions sur les titres* a été révisée en 2022 afin de s'assurer qu'elle est conforme aux meilleures pratiques.

Politique corporative sur la gestion des risques liés à la criminalité financière

Notre politique établit les assises du programme de gestion des risques liés à la criminalité financière au sein de la Société et de ses filiales. Elle traite, entre autres, des questions liées à la gestion des risques de corruption et de fraude. Elle s'applique à tous nos employés, dirigeants et administrateurs. La gestion des risques liés à la criminalité financière est un processus continu, soutenu par l'implantation de mesures de prévention, de détection et de surveillance et par une gouvernance efficace. Cette politique et le *Code de conduite professionnelle* encouragent les employés à signaler toute pratique contraire à l'éthique ou douteuse adoptée par la Société ou par ses employés. La dernière révision de cette politique a été effectuée en février 2023.

Code de conduite professionnelle

Ce code rigoureux s'applique notamment aux employés, aux dirigeants et aux administrateurs de la Société et de ses filiales et a comme principal objectif de renforcer les normes de comportement élevées qui sont attendues et exigées de ces derniers et l'importance de toujours agir de manière éthique, intègre et honnête.

Chaque nouvel employé et administrateur est tenu de lire et de s'engager à respecter le **Code de conduite professionnelle** avant d'entrer en fonction. Chaque administrateur, dirigeant et employé est tenu de confirmer annuellement par écrit qu'il a relu le **Code** et qu'il s'y est conformé pendant l'année.

Notre **Code de conduite professionnelle** est révisé et mis à jour de façon périodique. La dernière révision a été effectuée à l'automne 2020. Le **Code de conduite professionnelle** est disponible sur notre site Internet au ia.ca et sur celui de SEDAR au sedar.com.

La direction présente annuellement au comité des risques, de gouvernance et d'éthique un rapport sur le respect du **Code de conduite professionnelle**. Aucune déclaration de changement important concernant la conduite des administrateurs ou des membres de la haute direction n'a été requise ou déposée en 2022.

Nous avons également un code de conduite à l'intention des fournisseurs, lequel a été révisé en 2021 afin d'y ajouter de meilleures exigences en matière de conformité sociale pour nos fournisseurs. Ce code établit nos principes et nos attentes quant à la façon dont les fournisseurs des biens et services et leurs représentants et employés doivent faire affaire et traiter avec nous, incluant les exigences en matière d'environnement, de diversité et inclusion, de droits de la personne et de droit du travail.

Les fournisseurs qui désirent établir une relation d'affaires avec nous doivent accepter d'agir en tout temps de manière éthique, intègre et honnête dans le cadre de cette relation.

Transactions avec des personnes liées ou intéressées

La Société étant une société de gestion de portefeuille exerçant ses activités par l'entremise de filiales, les transactions pouvant donner lieu à une situation de conflits d'intérêts sont plus susceptibles de survenir dans ces filiales. Les sociétés canadiennes d'assurance du groupe sont régies par la **Loi sur les assureurs** (Québec). Cette loi prévoit un cadre strict pour toutes les transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée au sens de cette loi (une personne intéressée comprend

Ligne d'intégrité

Dans un souci de souscrire aux meilleures pratiques en matière d'éthique et de gouvernance, une ligne de signalement appelée la « Ligne d'intégrité » est en place.

La Ligne d'intégrité est un outil de signalement qui permet aux employés et aux fournisseurs de la Société et de ses filiales de signaler, de manière confidentielle et anonyme, les comportements douteux remarqués, qui semblent illégaux, frauduleux ou contraires à l'éthique et à la déontologie, ou tout manquement aux obligations du code de conduite professionnelle ou du code de conduite à l'intention des fournisseurs. Les signalements sont communiqués par l'intermédiaire d'un tiers indépendant. Tout signalement est acheminé au vice-président, Audit interne et à la vice-présidente et cheffe des Services juridiques.

notamment les administrateurs et les dirigeants de l'assureur, ainsi que les personnes qui leurs sont liées). Dans le cadre de transactions entre un assureur et une personne qui lui est intéressée, l'assureur doit se comporter de la même façon que si cela était fait dans des conditions de concurrence normale. La transaction ne peut être moins avantageuse pour l'assureur que si elle avait été conclue dans de telles conditions. De plus, pour certains types de transactions, tels que l'acquisition de titres ou le transfert d'actifs, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique de chacune de nos sociétés d'assurance du groupe doit, lorsque le montant excède le seuil prévu par leurs règles de déontologie, recommander à son conseil d'administration d'approuver ou non la transaction.

Les conflits d'intérêts sont également visés par le *Code de conduite professionnelle* de la Société, lequel requiert de toute personne qui le signe qu'elle déclare toute situation pouvant constituer un conflit d'intérêts. De plus, un questionnaire est transmis annuellement aux administrateurs et aux dirigeants de la Société afin d'identifier les personnes qui leurs sont liées ainsi que les situations de conflits d'intérêts qui pourraient survenir. Nos *Procédures pour les administrateurs et dirigeants en cas de conflits d'intérêts* sont également transmises aux administrateurs et aux dirigeants de la Société au même moment. Conformément à ces procédures et à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), tout administrateur ou dirigeant qui se retrouve en situation de conflits d'intérêts ou qui a un intérêt dans une transaction avec la Société doit dénoncer son intérêt dès qu'il en a connaissance et, dans le cas d'un administrateur, s'abstenir de voter sur la question si celle-ci est présentée au conseil d'administration.

Conformément à son mandat, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique de la Société reçoit annuellement un rapport sur les conflits d'intérêts, l'indépendance des administrateurs et le respect du *Code de conduite professionnelle*. Dans le cadre de l'étude de ce rapport, le comité prend connaissance des situations qui peuvent constituer des conflits d'intérêts.

Mandats et descriptions de postes

Dans le but de bien délimiter les rôles et responsabilités de tous, et ce, dans un souci de bonne gouvernance, le conseil a établi des mandats ou des descriptions de postes écrits pour :

- le conseil d'administration;
- chacun des comités du conseil;
- le président et chef de la direction;
- le président du conseil; et
- le président de chacun des comités.

Les mandats du conseil, des comités et du président du conseil sont disponibles sur notre site Internet au ia.ca. Ceux-ci ne sont pas intégrés par renvoi dans la présente circulaire. Une copie du mandat du conseil d'administration est également jointe en annexe A.

Les postes de président du conseil et de président et chef de la direction sont séparés et le président du conseil est un administrateur indépendant.

En vertu de son mandat, le président et chef de la direction, monsieur Denis Ricard, est responsable de la gestion générale de la Société et de ses filiales dans les limites des pouvoirs que lui confère le conseil d'administration et conformément aux lois et aux règlements applicables, en vue d'accomplir les objectifs stratégiques et d'affaires de la Société.

Plus particulièrement, le chef de la direction :

- formule et soumet au conseil d'administration le plan stratégique de la Société, y compris les plans d'affaires et les budgets annuels;
- établit la structure organisationnelle de la Société de concert avec le conseil d'administration;
- assure l'établissement d'un cadre efficace de gestion intégrée des risques et d'un programme de conformité ;
- établit un plan pour assurer la continuité des affaires et planifier la relève de la haute direction;
- recrute les membres de la haute direction, établit leurs responsabilités, définit leurs objectifs et veille à leur évaluation et à leur développement ;
- supervise la mise en place et la mise en œuvre de politiques liées aux initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») de la Société.

Le président du conseil, monsieur Jacques Martin, est un administrateur indépendant. Dans le cadre de son rôle et de ses responsabilités, il :

- s'assure que le conseil d'administration supervise de façon indépendante les affaires de la Société;
- dirige les travaux du conseil;
- veille à son efficacité;
- préside toutes les réunions du conseil, y compris les réunions à huis clos, de même que les assemblées annuelles des actionnaires.

Le président du conseil supervise, en collaboration avec le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, les processus de recrutement, d'orientation des nouveaux administrateurs et de formation continue, d'évaluation et de rémunération des administrateurs. Il veille également à ce qu'aucun administrateur ne participe à une discussion sur un sujet à l'égard duquel il a un intérêt important ni n'exerce son droit de vote à cet égard.

Pour leur part, les présidents des comités du conseil sont responsables de la direction et du fonctionnement efficace de leur comité respectif. Ils doivent s'assurer que leur comité s'acquitte des responsabilités décrites dans le mandat du comité et exécute les autres responsabilités que le conseil peut lui assigner.

Les présidents des comités sont des administrateurs indépendants nommés par le conseil sur recommandation du comité des risques, de gouvernance et d'éthique, en collaboration avec le président du conseil.

Planification et développement de la relève

La Société accorde une grande importance au fait d'assurer une solide continuité dans sa haute direction. Pour ce faire, il est primordial de bien planifier la relève tant au niveau du président et chef de la direction qu'au niveau des autres membres de la haute direction. Pour cette raison, le président et chef de la direction a la responsabilité d'établir un plan pour assurer la continuité des affaires et de planifier la relève de la haute direction. Le comité des ressources humaines et de rémunération, pour sa part, est responsable de passer périodiquement en revue le plan de relève pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction et de soumettre ses recommandations au conseil quant à ce plan. Chaque année, le comité examine donc soigneusement les options de remplacement à court, moyen et long termes pour le poste de président et chef de la direction et les autres postes de la haute direction. Cet examen inclut l'étude des profils des personnes prévues pour les différents scénarios de remplacement (court, moyen et long termes), l'évolution de leur développement de carrière depuis la dernière étude du comité et leur positionnement quant à l'exécution des fonctions prévues pour ces personnes.

La Société privilégie également une période de transition relativement longue pour tout changement au poste de président et chef de la direction. Lors de l'entrée en fonction de monsieur Denis Ricard, la période de transition s'était échelonnée sur plusieurs mois. Cela a permis d'assurer la stabilité de la Société et une continuité de ses activités.

Le développement de la relève à la haute direction s'appuie sur un processus rigoureux, continu et collaboratif et est suivi régulièrement par le comité exécutif. Les employés ciblés comme relève sont d'abord évalués sur un profil de leader d'avenir. Selon les besoins des employés et selon leur expérience, différents moyens de développement sont offerts, notamment des mandats propices au développement dans le travail, du mentorat, du coaching, de la mobilité, une exposition au comité exécutif ou au conseil d'administration ou un programme de développement.

Réunions à huis clos

Il est important pour la bonne gouvernance que les administrateurs indépendants puissent discuter librement de sujets qui concernent la Société, le tout dans le but de s'acquitter de leur rôle de supervision en toute indépendance.

Pour ce faire, notre *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* prévoit qu'après chaque réunion, le conseil tient une séance à huis clos à laquelle seuls les administrateurs indépendants peuvent assister. Aucun membre de la direction n'est alors présent.

Les administrateurs indépendants tiennent systématiquement des réunions à huis clos à la fin de chaque réunion du conseil prévue au calendrier. Les membres des comités du conseil se réunissent également en l'absence de la direction à la fin de chacune de ces réunions.

Gestion des risques

iA Société financière définit le risque comme la possibilité que se produise un événement qui influera négativement sur ses affaires, sa condition financière, ou la réalisation de ses objectifs. Une gestion des risques saine et efficace implique donc l'identification, l'évaluation, la mesure, la compréhension, la gestion, la surveillance et la communication des risques auxquels la Société est exposée dans le cours de ses activités, et l'efficacité des mesures en place pour les atténuer.

Conformément à ce principe, la Société a mis en place un Cadre de gestion intégrée des risques qui est appliqué sur une base continue et utilisé dans l'élaboration des stratégies d'affaires de la Société et de ses activités. Le Cadre de gestion intégrée des risques permet à iA Groupe financier d'assurer une saine et prudente gestion des risques tout en respectant l'appétit et la tolérance au risque du groupe. Le cadre définit également l'appétit et la tolérance au risque de la Société comme étant les risques que la Société est prête à accepter en lien avec ses objectifs stratégiques et pour améliorer sa valeur à long terme.

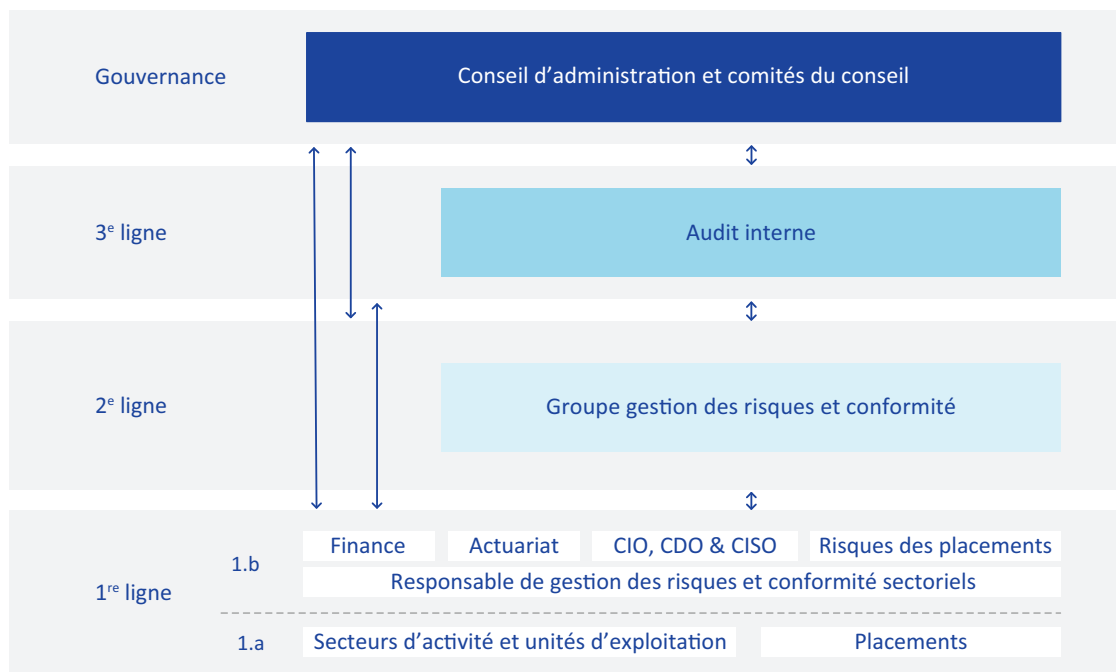
Pour maximiser les avantages d'une gestion intégrée des risques, iA Groupe financier tient compte des interrelations et des interdépendances entre les risques et les mesures de contrôle, et veille à l'harmonisation des stratégies, des outils et des ressources pour offrir une gestion des risques holistique à l'échelle de iA Groupe financier. Le cadre de gestion des risques permet à la Société de gérer son profil de risque et accroît sa capacité à agir rapidement, de façon efficace, lorsque nécessaire. Une meilleure compréhension des risques auxquels elle s'expose aide iA Groupe financier à atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels, à prévenir les pertes et à mieux affecter ses ressources, tout en promouvant la résilience de la Société. En fournissant suffisamment d'information pertinente sur l'efficacité de la gestion des risques, le cadre de gestion des risques procure aussi à la haute direction et au conseil d'administration l'assurance raisonnable que toutes les catégories de risques sont comprises et gérées dans une perspective de réalisation des objectifs de iA Groupe financier. Finalement, il contribue à garantir que la Société puisse remplir ses engagements envers les titulaires de polices, les créanciers et les organismes de réglementation.

Le processus de gestion des risques de la Société est soutenu par une solide structure de gouvernance, une saine culture de gestion des risques et un cadre efficace qui s'adapte à l'évolution de la Société, à ses activités, à son degré de maturité et à son environnement. Dans le cadre de ce processus, iA Groupe financier examine et améliore continuellement son cadre de gestion des risques à la lumière de sa situation financière et non financière, de la nature, de l'étendue et de la complexité de ses activités, de son profil de risque, de son plan stratégique à long terme et de l'environnement interne et externe dans lequel elle évolue.

Le Cadre de gestion intégrée des risques est régi par une politique corporative dont le but est de classer, de définir et de gérer les risques auxquels la Société est exposée. La politique décrit la gouvernance et la structure organisationnelle de la gestion des risques, y compris les rôles et les responsabilités des différents intervenants impliqués dans le processus de gestion des risques. Elle définit également les étapes clés de ce processus, notamment en matière d'identification, de définition, d'évaluation, de

surveillance et de révision des risques. La conformité au cadre et l'application de ce cadre permettent le maintien et la promotion d'une saine culture de gestion des risques au sein de la Société.

Le schéma ci-dessous illustre les niveaux de responsabilités à l'égard de la gestion des risques au sein de la Société.



L'approche de gestion du risque de la Société repose sur le modèle de gouvernance des « trois lignes de défense ». Cette approche se fonde sur la mise en œuvre de système de gestion et de contrôle des risques coordonnés dans l'ensemble de la Société.

En première ligne de défense se trouvent les responsables du risque. Cela inclut les secteurs et les unités opérationnels, les lignes d'affaires et les secteurs corporatifs, à l'exception de la fonction de gestion des risques et de conformité ainsi que de l'Audit interne, qui appartiennent respectivement à la deuxième et troisième ligne de défense. C'est à eux qu'incombe la responsabilité d'établir et d'exécuter les stratégies d'affaires en s'assurant de respecter l'appétit et la tolérance au risque établi par la Société, tout en veillant à l'équilibre à long terme entre le risque encouru et le rendement généré. Ils sont également responsables d'appliquer les principes, les cadres, les politiques, les lignes directrices, les normes, les outils et les méthodologies élaborées par la deuxième ligne de défense et d'identifier, de communiquer et de gérer les risques qui menacent l'atteinte des objectifs établis dans leurs champs de responsabilités respectifs.

On désigne comme la deuxième ligne de défense les fonctions Gestion des risques et Conformité, chapeautées par le vice-président exécutif et chef de la gestion des risques et par le vice-président et chef de la conformité, ainsi que toute autre personne qui entretiendrait avec le chef de la gestion des risques une relation fonctionnelle et serait responsable, en tout ou en partie, d'une question de gestion des risques et de conformité. La deuxième ligne de défense est chargée de surveiller avec objectivité et impartialité et d'analyser de façon critique les risques inhérents aux activités et aux mesures de contrôle mises en œuvre par la première ligne de défense. Il lui incombe d'élaborer et de maintenir

les principes, les cadres, les lignes directrices, les normes, les outils et les méthodologies nécessaires pour identifier, définir, évaluer, surveiller et réviser les risques actuels et émergents. À cette fin, elle coordonne, guide et soutient la première ligne de défense dans l'évaluation rigoureuse des risques importants auxquels la Société est exposée.

Ces deux lignes de défense travaillent ensemble pour assurer une gestion prudente et disciplinée dans la protection de la réputation et de la viabilité à long terme de la Société. Elles sont aussi responsables d'informer régulièrement la haute direction et le conseil d'administration des principaux risques auxquels s'expose la Société et des mesures adoptées pour les gérer.

En troisième ligne de défense, l'Audit interne fournit une assurance indépendante à la haute direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité de la gouvernance, du Cadre de la gestion des risques et des processus de contrôle internes. Il recommande des améliorations aux intervenants impliqués dans le processus et fait état de la situation au comité d'audit.

Le conseil d'administration, appuyé par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique, approuve la **Politique corporative de gestion intégrée des risques**, laquelle décrit le Cadre de gestion intégrée des risques et toutes modifications qui y sont apportées. Il approuve aussi le niveau de risque global que la Société est disposée à assumer ainsi que les tolérances et limites connexes qu'elle est prête à accepter afin d'atteindre ses objectifs d'affaires et d'améliorer sa valeur à long terme.

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'applique également aux filiales de la Société. Une relation de collaboration est établie entre l'équipe de gestion des risques et celles responsables de la gestion des risques dans ses filiales, tandis qu'un lien hiérarchique fonctionnel est établi entre l'équipe de la conformité de la Société et les personnes responsables de la conformité dans ses filiales.

Les conseils d'administration des filiales jouent également un rôle important dans la surveillance des risques et l'approbation des politiques pertinentes. Les conseils sont composés, entre autres et selon le cas, de membres reconnus pour leur expertise dans leurs domaines respectifs ainsi que de membres de la haute direction de la société mère.

Une description plus complète du cadre de gestion des risques se trouve dans le **Rapport annuel 2022**, qui est publié sur notre site Internet au ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Développement durable

Engagement

Nous avons l'ambition d'être une entreprise qui contribue à une croissance durable et au bien-être de ses clients, de ses employés, de ses partenaires, de ses investisseurs et des communautés. Pour orienter notre stratégie et déployer nos actions, nous nous sommes engagés, en 2020, à soutenir cinq Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces ODD visent à protéger la planète et à assurer la prospérité pour tous d'ici 2030. Ils sont les suivants :

- Contribuer à une bonne santé et au bien-être;
- Favoriser le travail décent et la croissance économique;

- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre;
- Contribuer à des villes et à des communautés durables;
- Déployer des mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques.

La durabilité est au centre de nos préoccupations depuis plusieurs années et fait véritablement partie intégrante de notre stratégie organisationnelle. Nous avons choisi d'intégrer des normes environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») à nos pratiques et nous nous employons activement à poursuivre ce déploiement.

Nos actions réalisées en 2022

Finance durable

En tant que groupe financier, il nous apparaît important de maximiser nos efforts en matière de finance durable. C'est pourquoi nous avons émis en 2022 notre toute première obligation durable, laquelle totalisait 300 millions de dollars. Cette réalisation faisait suite à la publication de notre *Cadre de référence des obligations durables*. Le Cadre a pour but d'améliorer la capacité de iA Groupe financier à financer sa stratégie de développement durable afin de soutenir son engagement envers les normes ESG. En parallèle, nous avons continué à travailler sur nos investissements responsables et nous avons lancé quatre nouveaux fonds ESG.

Environnement

Du côté environnemental, la lutte contre les changements climatiques est prioritaire. En 2022, nous avons publié notre *Énoncé de positionnement sur les changements climatiques* dans lequel nous avons exprimé notre ambition de devenir un chef de file dans l'industrie en matière de changements climatiques en Amérique du Nord. Dans le même sens, nous avons analysé les différents risques et opportunités rattachés aux changements climatiques et nous avons soutenu publiquement le *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD)*, en publiant notre rapport inaugural.

Chaque année, nous calculons nos émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des champs 1 et 2 afin d'établir des mesures concrètes pour les réduire. Nous avons en outre amélioré notre processus de déclaration et de quantification de certaines catégories de nos émissions de GES de champ 3, soit une partie des GES émis par le biais de notre portefeuille d'investissements, par exemple.

En 2022, nous avons continué de compenser les émissions de GES directes et indirectes provenant des champs 1 et 2.

Social

iA Groupe financier a poursuivi le déploiement de son vaste programme interne d'équité, de diversité et d'inclusion et s'est formellement engagée dans un processus important initié par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone afin d'obtenir la certification *Relations progressistes avec les Autochtones* (RPA).

En complément de ce travail, la Société a poursuivi la mise en œuvre de son programme « Travailler de n'importe où » pour ses employés, qui adopte une approche flexible et basée sur le choix. Dans ce contexte, iA Groupe financier s'engage à assurer la santé et la sécurité de ses employés, raison pour laquelle elle déploie des efforts considérables pour assurer leur bien-être. Nous sommes fiers d'avoir remporté la première place dans la catégorie « Santé et mieux-être psychologique – Grandes entreprises » des Prix Distinction 2022-2023.

De plus, soucieuse de ses clients, la Société développe et offre plusieurs produits et services responsables pour ses clients. Par exemple, l'assurance collective a mis de l'avant un programme qui aborde les questions de santé mentale, ainsi qu'une thérapie cognitivo-comportementale disponible directement sur Internet.

Finalement, nous avons maintenu le cap en 2022 en ce qui concerne la philanthropie, au moyen de contributions philanthropiques de 8,5 millions de dollars à diverses organisations venant en aide à la population au Canada et aux États-Unis.

Gouvernance

iA Groupe financier a toujours accordé une très grande priorité à l'établissement et au maintien d'une gouvernance saine et prudente dans l'intérêt de l'entreprise et de ses parties prenantes. Continuellement, nous nous inspirons d'idées et d'initiatives et nous révisons nos façons de faire pour nous améliorer.

Notre cadre de gouvernance établit un lien entre la culture d'intégrité et l'objectif de l'entreprise, sa structure de gouvernance et ses principales politiques et pratiques de gouvernance.

Nous adhérons aux meilleures pratiques de gouvernance afin de préserver l'indépendance du conseil et sa capacité à superviser efficacement les activités de l'entreprise. Ces pratiques reposent sur une solide culture d'intégrité et d'éthique, ainsi que sur une approche saine et prudente de la gestion des risques. Ce sont d'ailleurs les raisons pour lesquelles nous appuyons nos différents secteurs d'activité dans l'intégration des facteurs ESG au sein de leurs planifications stratégiques respectives.

Rapport de développement durable

Pour plus d'informations sur les initiatives et les réalisations de la Société en matière de développement durable, consultez le *Rapport de développement durable 2022*, disponible sur notre site Web à l'adresse ia.ca. Ce rapport n'est pas intégré par renvoi dans la présente circulaire.

Engagement avec les actionnaires

Le conseil d'administration et la direction favorisent fortement l'interaction avec les actionnaires et croient qu'il est important d'avoir un engagement direct, régulier et constructif avec eux afin de permettre et d'encourager un dialogue ouvert et un échange d'idées.

Conseil d'administration

- Depuis l'assemblée annuelle de 2010, le conseil demande volontairement aux porteurs d'actions ordinaires de participer à un scrutin consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction.
- Les administrateurs se rendent disponibles afin de rencontrer sur demande des investisseurs.

Le conseil d'administration reconnaît que l'engagement avec les actionnaires est une pratique en constante

évolution, et il revoit périodiquement ses actions dans ce domaine afin de s'assurer qu'elles sont efficaces et qu'elles conviennent aux parties prenantes.

En 2022, le président du conseil d'administration a rencontré de manière virtuelle et en personne un certain nombre d'investisseurs institutionnels afin de discuter notamment de la stratégie de la Société, de sa gestion des risques, de sa gouvernance, de sa transition aux IFRS 17, de ESG (incluant la culture de l'entreprise), de sa vision en matière de développement durable, de sa gestion des risques de cybersécurité, de la rémunération de ses hauts dirigeants et de l'attraction de talents.

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les administrateurs ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : secretariat_corporatif@ia.ca. Il est aussi possible de communiquer avec les administrateurs en écrivant à l'adresse suivante :

Président du conseil
iA Société financière inc.
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Résultats du scrutin consultatif sur l'approche de la Société relative à la rémunération de la haute direction

Appui à l'égard de cette approche (%)

Assemblée annuelle 2022 → **86,64**

Assemblée annuelle 2021 → **88,58**

Assemblée annuelle 2020 → **92,10**

Haute direction

La haute direction de la Société communique avec ses actionnaires, et autres parties prenantes de diverses façons, notamment par l'entremise de ce qui suit :

Documents accessibles au public

- Le *Rapport annuel* et les rapports trimestriels;
- La diffusion de communiqués de presse portant sur les résultats trimestriels et sur d'autres sujets d'intérêt;
- La *Circulaire d'information* annuelle pour la sollicitation de procurations;
- La Notice annuelle;
- Le Rapport de développement durable annuel.

Conférences et présentations

- L'assemblée annuelle;
- Les conférences téléphoniques trimestrielles avec les analystes financiers, auxquelles tous les actionnaires ont accès;
- La participation à des conférences de l'industrie et à d'autres événements;
- Les webdiffusions en direct et en différé des conférences téléphoniques trimestrielles afin de présenter les résultats financiers et de l'assemblée annuelle ;
- Des rencontres virtuelles ou par téléphone sur demande;
- Le site Internet ia.ca, notamment la section « Relations avec les investisseurs ».

Les actionnaires qui désirent communiquer avec les hauts dirigeants ou les rencontrer sont invités à nous faire parvenir leur demande par écrit à l'adresse électronique suivante : investisseurs@ia.ca.

Relations avec les investisseurs

Notre Service des relations avec les investisseurs se fait un plaisir et un devoir de fournir aux actionnaires une foule d'informations, notamment les résultats financiers, les informations relatives aux dividendes et aux cotes de crédit, ainsi que les conférences et les présentations.

Ce service publie aussi une Infolettre destinée aux investisseurs par laquelle il communique les dernières informations financières.

Ces informations se trouvent sur notre site Internet au ia.ca, dans la section « À propos », sous l'onglet « Relations avec les investisseurs ». Ces informations ne sont pas intégrées par renvoi dans la présente circulaire.

Équité, diversité et inclusion en matière d'emploi

La diversité au cœur de la culture iA, pour encourager et favoriser un environnement de travail équitable et inclusif

Nos employés et nos distributeurs sont au cœur de notre réussite. Nous reconnaissons que nos employés viennent de tous les horizons. Ils viennent travailler chaque jour avec un bagage d'expériences diverses qui font d'eux ce qu'ils sont aujourd'hui.

Chez iA Groupe financier, nous célébrons cela et nous nous appuyons sur le concept d'intersectionnalité pour encourager et favoriser un environnement de travail équitable et inclusif. Ceci, ainsi que notre engagement à assurer le bien-être financier de nos clients grâce à des solutions innovantes, équitables et diverses, permet à iA Groupe financier d'être l'entreprise qui répond le mieux aux attentes des clients, en partenariat avec nos distributeurs.

Nos réalisations 2022

Nous avons fait des progrès significatifs dans notre démarche d'équité, de diversité et d'inclusion (« **EDI** ») afin de mettre en œuvre des changements durables au sein de notre organisation. Nous visons la création d'un lieu de travail équitable et inclusif, où nos employés s'épanouissent dans un environnement de confiance, de solidarité et d'authenticité.

Cette année, nous avons annoncé la nouvelle stratégie interne ainsi que la gouvernance de iA Groupe financier en matière d'EDI. Nous avons consolidé le Centre d'expertise (« **CoE** ») EDI avec un responsable dédié et un conseiller supplémentaire, tout en faisant évoluer notre comité exécutif de l'EDI vers un nouveau conseil consultatif de l'EDI élargi. Au sein de ce conseil, divers influenceurs clés, incluant notamment les coprésidents des Groupes-ressources-employé.es (« **GRE** ») et les vice-présidents exécutifs parrains, se réunissent pour s'assurer que les voix de nos employés sont toujours entendues.

Grâce au CoE et à l'alliance du conseil consultatif de l'EDI, nous avons établi une stratégie et une gouvernance pour les trois prochaines années. Cela inclut la création de nos engagements EDI qui lient l'équité, la diversité et l'inclusion au cœur de la culture de iA Groupe financier.

Favoriser l'émergence d'une organisation durable et inclusive	Diversité des employés	Diversité de la communauté et de la philanthropie
<ul style="list-style-type: none">— Imputabilité en matière d'EDI.— Renforcer l'inclusion et le fait d'être un allié.— Éducation et apprentissage.— Marchés et clientèle externe diversifiés.	<ul style="list-style-type: none">— Diversité des talents des hauts dirigeants et des cadres.— Représentation diversifiée au niveau des hauts dirigeants et des cadres.— Avancement de carrière.	<ul style="list-style-type: none">— Construire des communautés inclusives grâce à notre programme philanthropique.— Favoriser des partenariats diversifiés.

Notre engagement en faveur de l'expérience des employés

iA Groupe financier s'engage pleinement en matière d'EDI. Par conséquent, l'imputabilité au sein de l'organisation est cruciale pour sa réussite. Dans le cadre de la stratégie et de la gouvernance de l'EDI, iA Groupe financier mettra en place des communautés EDI dans chaque secteur d'activité et chaque fonction, offrant ainsi à tous les employés une plateforme EDI directe. Cela comprendra l'accès à des initiatives et des programmes EDI clés, tel que notre famille de GRE qui est en pleine expansion.

Dans les deux dernières années, nous avons accueilli trois nouveaux GRE :

Le GRE LGBTQ+, dont la mission est de développer une communauté d'employés qui s'engage à soutenir ses membres dans leur développement de carrière et leur croissance au sein de l'organisation, indépendamment de leur expression ou identité de genre ou de leur orientation sexuelle et de créer une communauté inclusive et solidaire qui célèbre la diversité et combat la stigmatisation.

Le GRE Réseau des femmes vise à soutenir les femmes dans leur développement professionnel et leur progression de carrière, tout en leur offrant la possibilité de se constituer un réseau au sein de l'organisation et promeut l'égalité des chances et le développement de carrière.

Le GRE ACCÈS (Afro-descendant.es, une Communauté qui Cultive la diversité et l'Engagement Solidaire). Le GRE ACCÈS s'engage à soutenir les membres de la communauté Noire dans leur développement de carrière et leur croissance au sein de l'organisation.

Outre ces initiatives, nous avons publié des bulletins d'information et organisé de nombreuses conférences afin de poursuivre notre objectif de sensibilisation aux sujets liés à l'EDI qui ont un impact sur notre lieu de travail et la société d'aujourd'hui. Ces conférences ont porté sur la situation des femmes en Iran, la neurodiversité, la culture autochtone au Canada, le syndrome de l'imposteur avec Caroline Codsì, fondatrice et présidente de La Gouvernance au Féminin, et bien d'autres sujets encore.

De plus, 96 % des employés ont suivi la formation sur les biais inconscients en 2022.

Faire bouger la diversité de genre

Depuis 2020, iA Groupe financier a continué ses efforts pour atteindre ses objectifs en matière d'égalité des genres :

- Dès maintenant et à l'avenir, nommer des femmes à des postes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier⁽¹⁾ dans une proportion de 40 % à 60 %;
- D'ici 2025, atteindre une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %.

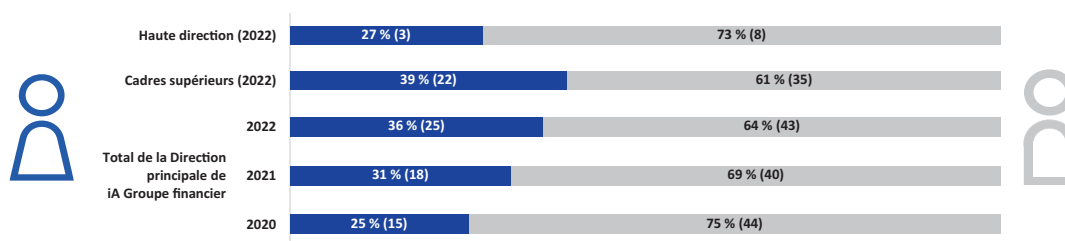
⁽¹⁾ La Direction principale de iA Groupe financier signifie les membres de la haute direction et les cadres supérieurs ainsi que les cadres supérieurs des principales filiales canadiennes qui composent le groupe.

Nous sommes fiers de constater que les femmes représentent 36 % de la Direction principale de iA Groupe financier et nous progressons à grands pas vers la réalisation de notre objectif de 40 % d'ici 2025. Le nombre de femmes dans ce groupe a doublé depuis 2019 alors que le nombre d'hommes est resté le même.

L'implication continue de notre président et chef de la direction dans la promotion du rôle des femmes à des postes de cadres supérieurs, au fil des ans, a permis à la Société de faire des progrès significatifs vers ses objectifs en 2022. En effet, en 2022, 50 % des nominations à la Direction principale ont été octroyées à des femmes. Nous poursuivrons nos efforts avec conviction pour augmenter le nombre de femmes à des postes de direction en évaluant les pratiques de recrutement (cadres supérieurs et intermédiaires), la formation et le développement, ainsi que le développement de carrière.

Au 31 décembre 2022, la Direction principale de iA Groupe financier était composée de 36 % de femmes par rapport à 31 % l'année précédente. De plus, en 2022, 50 % des nouvelles nominations à la Direction principale de iA Groupe financier ont été attribuées à des femmes, comparativement à 36 % en 2021, 44 % en 2020 et 22 % en 2019, un pourcentage qui a considérablement augmenté dans les dernières années.

Répartition femmes/hommes au sein de la Direction principale de iA Groupe financier au 31 décembre 2022



Note : Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de personnes.

À propos du conseil d'administration

Mission du conseil

Le conseil a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de la Société.

Deux fonctions fondamentales du conseil

Le rôle du conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance. Le conseil peut s'acquitter de ses responsabilités définies dans son mandat directement ou par l'intermédiaire d'un comité.

1

La fonction de prise de décisions

L'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit pour le risque ainsi que l'adoption des politiques fondamentales et l'approbation des principales décisions d'affaires.

2

La fonction de surveillance

La supervision des décisions prises, de la gestion effectuée par la direction, de la gestion des risques, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs.

Politique d'orientation et de formation des administrateurs

Notre *Politique d'orientation et de formation des administrateurs* a pour objectif de prévoir l'orientation des nouveaux administrateurs afin de les informer des activités de la Société, de ses stratégies d'affaires et d'autres sujets pertinents.

À cet effet, nous leur proposons un programme d'intégration et d'orientation. Ce programme vise à intégrer la connaissance de l'entreprise, le cadre dans lequel elle exerce ses activités et les rôles et responsabilités d'administrateurs de sociétés publiques. Il donne également accès à l'information dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches. En vertu de ce programme, les nouveaux administrateurs assistent à des séances d'information en compagnie du président du conseil, des présidents des comités du conseil, du président et chef de la direction, du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef, de la secrétaire de la Société ainsi que d'autres membres clés de la haute direction afin de compléter le survol des secteurs d'activité.

Afin de tenir les membres du conseil au courant des activités de la Société, des séances d'information ont lieu régulièrement pendant les réunions du conseil et des comités et, à l'occasion, lors de réunions spéciales. Ces séances portent, entre autres, sur la stratégie commerciale, l'évolution des activités commerciales, la gestion des risques, les technologies de l'information, le développement durable (ESG) et d'autres sujets pertinents pour le conseil ou le comité concerné. La Société sonde périodiquement les membres du conseil d'administration à propos de leurs intérêts sur différents sujets de formation afin d'orienter l'offre de formation sur les besoins du conseil d'administration.

Nous encourageons les administrateurs à participer à des programmes de formation continue. Le conseil est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés, un organisme qui offre des séances et des activités de formation continue destinées aux administrateurs. La Société rembourse les dépenses raisonnables des administrateurs lorsque ceux-ci assistent à des activités de formation continue, à condition que le président du conseil les ait approuvées à l'avance.

Formation continue

En 2022, les administrateurs ont participé à des sessions d'information et de formation concernant les sujets mentionnés ci-dessous.

Formation continue des administrateurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022

Date	Sujet	Participants
Février 2022	Session de formation : Capital réglementaire et revenu sur le capital	Comité de placements
Mars 2022	Nouvelles technologies - Entreprises adaptées	Conseil d'administration
Mars 2022	Responsabilité des administrateurs en matière de changement climatique	Conseil d'administration
Avril 2022	Capsules de formation : — Niveaux de regroupement — Estimation des flux de trésorerie futurs — Marge sur services contractuels (MSC)	Conseil d'administration
Avril 2022	Session interactive : Nouvelles méthodes comptables, jugements et estimations en lien avec IFRS 17	Conseil d'administration
Avril 2022	Présentation - Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC)	Comité d'audit
Juillet 2022	Capsules de formation : IFRS 17 Reconnaissance du projet par méthode d'évaluation	Comité d'audit
Juillet 2022	Session interactive : Comprendre les résultats sous IFRS 17 & Choix stratégiques et impacts	Comité d'audit
Août 2022	Session interactive : Impacts sur les états financiers - IFRS 9 et Bilan d'ouverture	Comité d'audit
Septembre 2022	Session interactive : Résultats consolidés du Q1-2022 sous IFRS 9/17 (à des fins de formation)	Comité d'audit
Septembre 2022	L'avenir des ventes automobiles et notre stratégie de services aux concessionnaires	Conseil d'administration
Décembre 2022	Session interactive : Résultats consolidés du Q2-2022 sous IFRS 9/17 (à des fins de formation)	Comité d'audit

En 2023, iA Groupe financier continuera à proposer des sessions d'information et de formation à ses administrateurs, lesquelles seront axées sur le développement durable, les technologies de l'information et les normes IFRS 9 et IFRS 17. Les membres du conseil seront également sondés sur leur intérêt pour les différents sujets de formation afin de mieux adapter l'offre de formations à leurs besoins.

Évaluation du conseil

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a mis en place un processus d'évaluation de la performance du conseil, des comités, du président du conseil, des présidents de chaque comité ainsi que de chaque administrateur. Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique veille à ce qu'une telle évaluation soit effectuée périodiquement afin de favoriser l'amélioration continue de la performance du conseil et de ses comités.

La performance du conseil est le résultat d'un effort collectif qui implique plusieurs facteurs, dont :

- la qualité de l'information et le soutien fourni par la direction en temps opportun;
- la diversité des perspectives et la qualité des interventions des administrateurs pour permettre au conseil de jouer pleinement son rôle de supervision et de conseil stratégique;
- le leadership du président du conseil et du président et chef de la direction pour que le conseil consacre son temps aux enjeux les plus importants.

L'évaluation de la performance du conseil a pour objectifs:

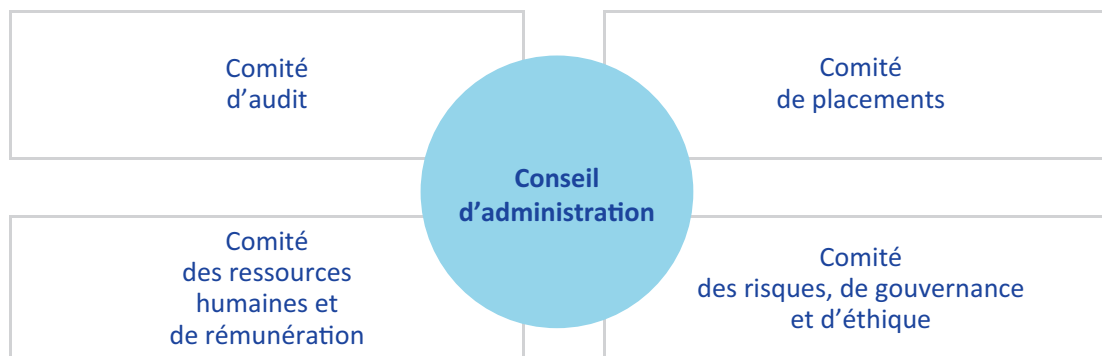
- de revoir dans quelle mesure les divers facteurs mentionnés ci-dessus agissent de concert de manière à contribuer à une performance optimale du conseil; et
- d'identifier les mesures qui contribueraient le mieux à l'amélioration continue du conseil et de ses comités.

Processus d'évaluation

- Les administrateurs sont appelés à commenter leur propre performance ainsi que celle de leurs pairs, du conseil, des comités et des présidents des comités par le biais d'une évaluation qui traite notamment de la composition, du fonctionnement interne, des rôles et responsabilités du conseil et des comités.
- Une évaluation distincte de la performance du président du conseil d'administration est aussi effectuée par chaque administrateur.
- Dans le cadre du processus, le président du conseil rencontre tous les administrateurs indépendants de façon individuelle. Lors de ces rencontres, les activités du conseil et des comités, ainsi que l'apport de l'administrateur rencontré, sont discutés.
- À l'exception de sa propre évaluation, le président du conseil est responsable de recueillir les résultats des différentes évaluations et d'en faire rapport au comité des risques, de gouvernance et d'éthique, ainsi qu'au conseil, et de soumettre au conseil les recommandations quant aux améliorations souhaitées.
- Des membres désignés du comité des risques, de gouvernance et d'éthique sont responsables de recueillir les résultats de l'évaluation du président du conseil, de le rencontrer pour en discuter et de faire rapport au comité des risques, de gouvernance et d'éthique.
- Le processus est mené une fois tous les deux ans. Le dernier processus d'évaluation a été effectué en 2022.

Rapport des comités

Le conseil est assisté dans l'exercice de ses fonctions par quatre comités permanents :



Certains administrateurs sont membres de plus d'un comité, ce qui favorise une compréhension globale du mandat des comités et des enjeux liés aux différents secteurs d'activité de la Société. Le président du conseil peut être nommé membre des comités du conseil et a le droit d'assister, en tant qu'invité, à toutes les réunions des comités auxquels il n'est pas nommé. Les comités ont la responsabilité d'examiner les aspects prévus à leur mandat et toute autre responsabilité qui leur est confiée par le conseil d'administration et d'en faire rapport à celui-ci. Chaque président de comité fait état au conseil, après chaque réunion du comité qu'il préside, des délibérations et des recommandations nécessaires à la prise de décisions par le conseil. À l'occasion, le conseil peut aussi créer des comités spéciaux pour combler ses besoins lorsque la situation l'exige.

En 2021, le conseil d'administration a réévalué la façon dont les responsabilités de surveillance de la gestion des risques seraient partagées entre les comités du conseil. Cette réévaluation s'est poursuivie et terminée en 2022. Le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique a été renommé comité des risques, de gouvernance et d'éthique et est responsable de la surveillance de la gestion des risques, incluant les responsabilités liées à la conformité. Par conséquent, certaines responsabilités en matière de surveillance de la gestion des risques et de la conformité, qui étaient demeurées sous la responsabilité du comité d'audit suivant la réévaluation de 2021, sont maintenant attribuées au comité des risques, de gouvernance et d'éthique. La composition du comité des risques, de gouvernance et d'éthique a également été revue afin d'assurer une représentation de chaque comité du conseil. En 2021, la composition du comité des risques, de gouvernance et d'éthique a également été revue afin d'assurer la représentation de chaque comité du conseil. Actuellement, tous les présidents des comités sont membres du comité des risques, de gouvernance et d'éthique.

Les rapports présentés ci-après vous permettront de mieux comprendre les travaux des comités du conseil au cours du dernier exercice et de constater comment les comités se sont acquittés de leur mandat durant cette période. Considérant que les changements de responsabilités mentionnés ci-dessus ont eu lieu au cours de l'année 2022, les rapports peuvent énumérer certains éléments qui étaient remplis par un comité avant que les changements de responsabilités n'aient lieu.

Conseillers en rémunération

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique et le comité des ressources humaines et de rémunération ont le pouvoir de retenir, lorsqu'ils le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour les appuyer dans l'exercice de leurs fonctions et leur fournir l'information nécessaire sur les tendances et les pratiques exemplaires en matière de politiques et de programmes de rémunération dans le marché de la Société.

	2022	2021
Towers Watson Canada Inc.		
Honoraires liés à la rémunération des membres de la haute direction et des administrateurs	183 973 \$	130 726 \$
Autres honoraires (honoraires liés à la rémunération des employés non-membres de la haute direction)	382 729 \$	306 700 \$

Rémunération des administrateurs et des hauts dirigeants

En 2022, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a retenu les services de Towers Watson pour étudier et analyser la rémunération des administrateurs. Veuillez consulter la section « Rémunération des administrateurs » pour l'information complète sur l'étude effectuée par Towers Watson pour la rémunération des administrateurs. Le comité des ressources humaines et de rémunération a aussi retenu les services de Towers Watson pour : (i) évaluer la rémunération au marché des hauts dirigeants désignés et proposer, au besoin, des ajustements pour mieux aligner la rémunération globale des hauts dirigeants désignés sur la politique de rémunération de la Société et (ii) revoir la conformité de certaines composantes de rémunération afin d'apporter des modifications là où un écart a été observé. La Société a recours aux services de Towers Watson depuis 2015 pour des mandats qui touchent la rémunération des hauts dirigeants désignés.

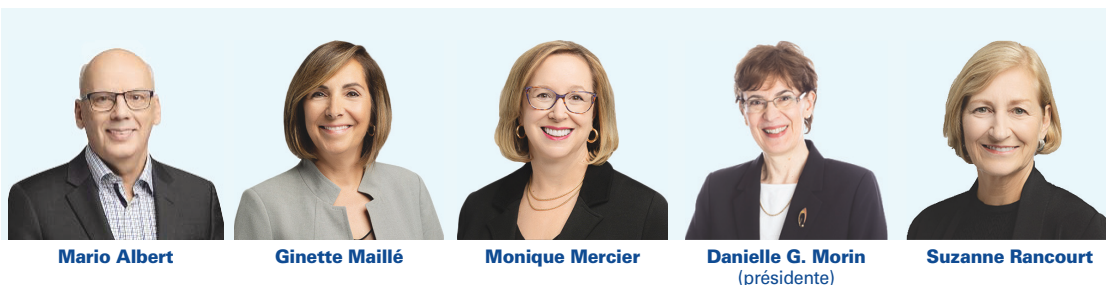
Autres mandats

En 2022, la Société a retenu les services de Towers Watson pour s'assurer que les programmes de rémunération des employés non membres de la haute direction de la Société soient alignés aux meilleures pratiques. Les services comprenaient notamment des travaux sur (i) l'examen de la rémunération des employés situés aux États-Unis (ii) la validation de la compétitivité de la structure de rémunération pour les fonctions opérationnelles stratégiques et (iii) l'examen de différentes composantes de la rémunération à la lumière des récentes évolutions du marché et pour mieux s'aligner sur la stratégie de la Société.

Comité d'audit

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres parties prenantes, à l'environnement de contrôle interne, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances et actuaire en chef de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit reçoit des rapports trimestriels concernant les projets importants en matière d'investissement numérique et les opérations en matière de technologies de l'information. Il reçoit également des rapports sur les programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données sur une base régulière.

Le comité d'audit est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leur parcours académique.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a tenu neuf réunions dont quatre réunions spéciales afin de poursuivre, entre autres, la formation et les discussions relatives à l'intégration des normes IFRS 9 et IFRS 17.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré, à huis clos et séparément, (i) le président et chef de la direction; (ii) le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef; (iii) le vice-président, Audit Interne; et (iv) l'auditeur externe.
- Le comité a rencontré à huis clos, à au moins une reprise, les personnes suivantes séparément : (i) la vice-présidente, Finances, rapports financiers; (ii) la chef de la conformité; (iii) le vice-président et chef de la sécurité de l'information; (iv) le vice-président, Optimisation numérique et chef de la direction des données; et (v) le vice-président principal, Technologies de l'information (CIO).

Réalisations 2022

Au cours de l'année 2022, le comité d'audit a :

Divulgarion de l'information financière et contrôles internes

- ✓ Vérifié que les processus étaient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière était fiable et conforme aux exigences réglementaires.
- ✓ Examiné les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, les rapports de gestion ainsi que les communiqués de presse et, à cet égard, a recommandé leur approbation au conseil.
- ✓ Recommandé au conseil la publication de la *Notice annuelle*.
- ✓ Surveillé l'efficacité des contrôles internes et des procédures de vérification quant à la communication au public de l'information financière relative à la Société.
- ✓ Surveillé régulièrement la progression des travaux en lien avec l'implantation des normes IFRS 9 et IFRS 17.
- ✓ Surveillé l'impact des acquisitions sur les résultats financiers.
- ✓ Examiné le rapport du chef de la conformité sur la certification des documents financiers.

Audit interne

- ✓ Approuvé le plan d'audit interne, incluant l'univers d'audit, et le budget de l'Audit interne.
- ✓ Examiné les rapports et les activités de l'Audit interne.
- ✓ Examiné le rapport de l'Audit interne sur les signalements liés à la criminalité financière et à la fraude.

- ✓ Examiné l'indépendance de l'Audit interne.
- ✓ Approuvé la révision de la Charte de l'audit interne.
- ✓ Évalué la performance de l'auditeur interne et approuvé le salaire, le montant du boni octroyé ainsi que les paramètres du boni de l'auditeur interne.
- ✓ Examiné l'auto-évaluation sur la qualité de la fonction d'audit interne.

Auditeur externe

- ✓ Recommandé la nomination de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé le plan d'audit externe.
- ✓ Examiné le rendement et la qualité des vérifications externes et discuté des résultats de cette évaluation avec l'auditeur externe.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* révisée.
- ✓ Vérifié l'indépendance de l'auditeur externe.
- ✓ Revu et approuvé les services rendus par l'auditeur externe et ses honoraires.
- ✓ Examiné les rapports de l'auditeur externe.
- ✓ Approuvé les mandats de l'auditeur externe pour les services non liés à l'audit.

Chef des finances et actuaire en chef

- ✓ Examiné le rapport sur l'examen par les pairs de certains travaux actuariels pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021, pour iA Assurance.

- ✓ Examiné les révisions annuelles et trimestrielles des hypothèses actuarielles et des réserves actuarielles.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la tarification.
- ✓ Évalué la performance du vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la lutte contre la criminalité financière.
- ✓ Examiné la correspondance importante avec les autorités de surveillance et fait le suivi des engagements pris à leur endroit.

Autres travaux

- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la révision du mandat du comité d'audit.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la révision de la **Politique concernant les transactions sur les titres** de iA Groupe financier.
- ✓ Surveillé qu'il y avait coordination entre l'Audit interne, l'audit externe et la fonction de supervision de la deuxième ligne de défense.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les litiges en dehors du cours normal des activités.
- ✓ Examiné les rapports sur l'état des activités de conformité.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels de la direction sur les principaux projets d'investissement.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les opérations en matière de technologies de l'information et les programmes connexes ainsi que les rapports annuels spécifiques aux programmes de sécurité de l'information et de gouvernance des données.
- ✓ Examiné les rapports sur les initiatives d'efficacité, notamment sur l'évaluation des avantages des projets et le programme d'établissement des priorités.
- ✓ Examiné le rapport sur l'évolution de la structure corporative de iA Groupe financier.

Comme en 2021, le comité d'audit a tenu diverses sessions interactives et de formation sur l'intégration des normes IFRS 9 et IFRS 17. Ces formations ont permis aux membres du comité d'audit d'améliorer leurs connaissances sur les impacts de la transition vers les normes IFRS 9 et IFRS 17.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

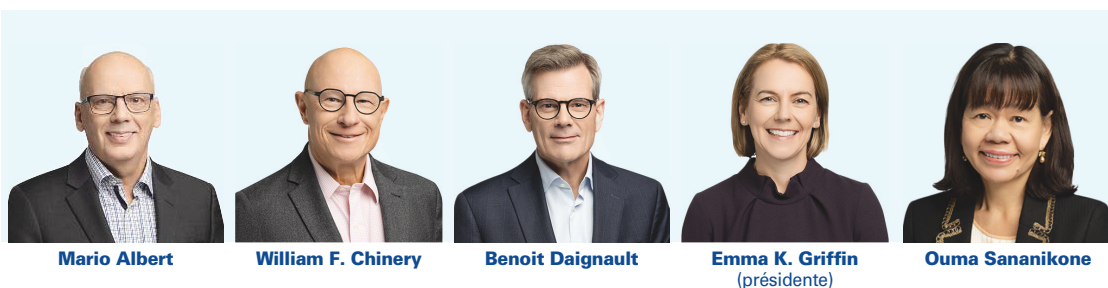
De l'information additionnelle sur le comité d'audit est fournie à la section « Comité d'audit » de la **Notice annuelle** déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et qui se trouve sur le site Internet de SEDAR au sedar.com.

Présenté au nom du comité
Danielle G. Morin, présidente

Comité de placements

Le comité de placements a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration dans ses responsabilités ayant trait à la surveillance de la gestion, de la conformité et de la gestion des risques des placements. Le comité approuve les politiques de placements, participe à l'examen, à l'approbation et à la supervision des activités de placement de la Société, supervise la gestion des risques inhérente à la gestion de placements et surveille les stratégies de placement. Il s'assure également que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») sont pris en compte dans les décisions de placement.

Le comité de placements est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité de placements possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité de placements a tenu quatre réunions.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion, le comité a rencontré à huis clos le vice-président exécutif et chef des placements. Le président et chef de la direction a également rencontré le comité à huis clos à diverses occasions.

Réalisations 2022

Au cours de l'année 2022, le comité de placements a :

Supervision des placements

- ✓ Surveillé les objectifs financiers et les orientations de placement établies par la direction.
- ✓ Examiné différents rapports sur les stratégies d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports sur les initiatives stratégiques.
- ✓ Examiné différents rapports sur la performance trimestrielle et annuelle des portefeuilles d'investissement.
- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur l'évaluation et la nature des placements.
- ✓ Examiné différents rapports sur la qualité des portefeuilles d'investissement et des placements à risque ou sous surveillance.
- ✓ Examiné différents rapports relatifs à la répartition stratégique d'actifs et à la construction de portefeuilles.
- ✓ Examiné différents rapports sur les processus et la gouvernance en place pour différents portefeuilles d'investissement.
- ✓ Examiné l'approche ESG et la *Politique d'investissement durable* de l'Industrielle Alliance, Gestion de placements inc.
- ✓ Rencontré les conseillers externes du groupe responsable de l'investissement dans les actifs privés.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la *Politique de placements*.

- ✓ Approuvé ou recommandé les placements pour lesquels l'approbation du comité de placements ou du conseil était requise selon la *Politique de placements*.

Conformité des placements

- ✓ Examiné les rapports sur la conformité des placements avec la *Politique de placements*, y compris les rapports sur les dépassements ponctuels et récurrents.
- ✓ Approuvé les dépassements récurrents anticipés à la *Politique de placements*.

Gestion des risques des placements

- ✓ Examiné différents rapports de la direction sur la gestion des risques relatifs aux placements, notamment ceux qui concernent la gestion des risques de liquidité, des produits dérivés, du risque du marché et du risque de crédit.
- ✓ Examiné et surveillé les principaux risques liés aux placements de la Société.

Autres travaux

- ✓ Surveillé régulièrement l'avancement des travaux liés à IFRS 9 et à IFRS 17 et examiné les rapports sur les impacts et les plans d'action liés à l'intégration de IFRS 9 et de IFRS 17 sur certains portefeuilles, les stratégies

- ✓ d'investissement et la répartition des actifs. Étudié les indicateurs clés de performance (ICP) de l'état de la préparation à IFRS 17.
- ✓ En collaboration avec la direction de la Société, participé à l'amélioration des rapports soumis au comité afin de permettre une surveillance plus efficace des enjeux stratégiques, des risques et des éléments clés sous la gouverne du comité.
- ✓ Surveillé le progrès des travaux relatifs à l'administration des fonds.
- ✓ Reçu une mise à jour sur les questions stratégiques en matière de ressources humaines concernant le secteur des Placements.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

À chaque exercice financier, le comité prévoit des sessions de formation dans le cadre de ses réunions. En 2022, le comité a reçu de la formation sur le capital réglementaire et le revenu sur le capital.

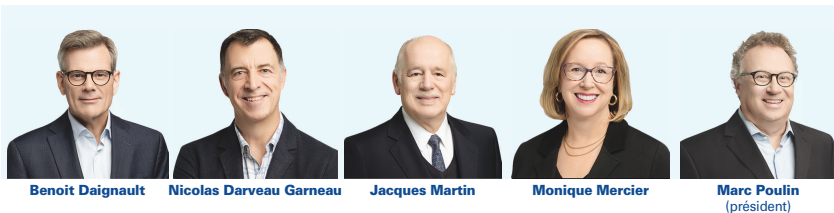
Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Présenté au nom du comité
Emma K. Griffin, présidente

Comité des ressources humaines et de rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat d'appuyer le conseil à l'égard des responsabilités relatives à la nomination, la rémunération, l'évaluation, la relève, le développement des ressources, l'expérience employé ainsi qu'à l'égard de la surveillance des politiques et programmes de la Société en matière de ressources humaines. Le comité supporte également le conseil afin de promouvoir une saine gouvernance et gestion des risques reliées aux ressources humaines, incluant les risques liés à la rémunération, à la planification de la relève et à la diversité.

Le comité des ressources humaines et de rémunération est présentement formé des cinq personnes suivantes :



Benoit Daignault

Nicolas Darveau Garneau

Jacques Martin

Monique Mercier

Marc Poulin
(président)

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des ressources humaines et de rémunération possèdent les compétences nécessaires pour comprendre les principes et les pratiques en matière de ressources humaines et de rémunération, soit à titre d'ancien chef de la direction d'une société inscrite en bourse, soit à titre de haut dirigeant et qu'ils possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité des ressources humaines et de rémunération a tenu cinq réunions, dont une réunion spéciale.
- À chaque réunion, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos le président et chef de la direction.
- À au moins deux occasions, le comité a rencontré à huis clos la vice-présidente exécutive et chef, Talents et culture.

Réalisations 2022

Au cours de l'année 2022, le comité des ressources humaines et de rémunération a :

Nomination des membres de la haute direction

- ✓ Recommandé au conseil les nominations pour des postes de membres de la haute direction et pour les nouveaux postes de vice-président et pour l'adhésion de nouveaux membres au régime excédentaire de retraite.

Rémunération des employés, des cadres et des hauts dirigeants

- ✓ Recommandé au conseil l'approbation des objectifs pour 2022 relatifs à la bonification annuelle des employés, des cadres et des hauts dirigeants.
- ✓ Recommandé au conseil le versement du boni annuel pour les employés, les cadres et les hauts dirigeants.
- ✓ Approuvé le paiement des UAR au terme du cycle triennal 2019-2021.
- ✓ Approuvé les octrois d'UAR et d'UAT au terme du cycle triennal 2022-2024.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation des salaires de base pour les hauts dirigeants.
- ✓ Approuvé les octrois d'options.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la politique salariale des employés non cadres et des cadres intermédiaires.
- ✓ Surveillé l'application des programmes et des politiques de rémunération.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver une nouvelle structure de rémunération pour le secteur des Placements.

- ✓ Recommandé au comité d'audit le paiement du boni annuel à l'auditeur interne et son salaire de base pour 2022.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de la politique de financement du régime de retraite.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la conformité, la situation financière et l'évolution des régimes de retraite de la Société.
- ✓ Approuvé la divulgation concernant la rémunération dans la circulaire 2022.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver le régime d'unités d'actions restreintes basées sur le temps et la performance et d'abroger le précédent régime d'unités d'actions de performance pour les cadres.
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver les modifications au régime excédentaire de retraite de certains dirigeants de iA Société financière inc. et de ses filiales.

Évaluations

- ✓ Évalué la performance du président et chef de la direction.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les priorités du président et chef de la direction pour 2022.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du salaire et du boni attribués au président et chef de la direction.
- ✓ Examiné l'évaluation faite par le président et chef de la direction du rendement de chacun des membres de la haute direction.

Relève, développement des ressources et expérience employé

- ✓ Révisé le plan de relève ainsi que le plan de développement de ressources pour le président et chef de la direction et les membres de la haute direction.
- ✓ Examiné les initiatives de la direction pour le développement des talents à court et long termes et pour la planification de la relève.
- ✓ Reçu le rapport annuel sur le plan de relève.
- ✓ Examiné et surveillé la stratégie et les priorités établies en termes d'expérience employé, notamment le lancement du modèle de travail flexible.
- ✓ Examiné la stratégie et les initiatives de la direction pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la Société.
- ✓ Surveillé les mesures prises par la direction afin d'assurer le bien-être des employés dans le contexte postpandémique.
- ✓ Examiné le rapport de la haute direction sur la culture de iA Groupe financier.

Gouvernance et gestion des risques en matière de ressources humaines

- ✓ Évalué et surveillé les risques associés aux politiques et aux pratiques de la Société en matière de ressources humaines y compris ceux liés à la rémunération, à la relève et à la diversité. L'évaluation a démontré qu'aucun élément de nos programmes de rémunération ne comporte un haut niveau de risque.
- ✓ Examiné l'impact des principaux programmes de transformation sur les ressources humaines.
- ✓ Surveillé la rémunération et les autres pratiques en matière de ressources humaines afin de maintenir la compétitivité dans un environnement caractérisé par la rareté des talents.

Autres travaux

- ✓ Examiné le rapport annuel relatif à l'évaluation des critères de probité et de compétence des membres du conseil d'administration, des membres de la haute direction et des fonctions de supervision des compagnies d'assurance canadiennes.
- ✓ Examiné les rapports sur les dépenses du président du conseil.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

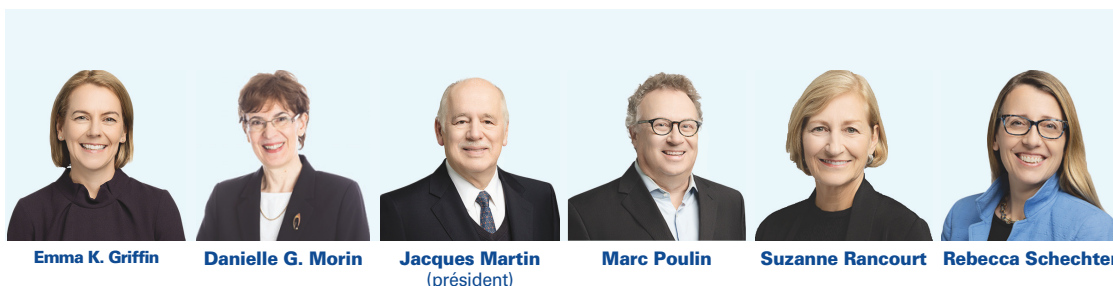
Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Présenté au nom du comité
Marc Poulin, président

Comité des risques, de gouvernance et d'éthique

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'appuyer le conseil dans ses responsabilités ayant trait à la surveillance de la gouvernance de la Société et du cadre de la gestion des risques et de la conformité. Le comité est également responsable de la surveillance des risques liés aux programmes spécifiques tels que la criminalité financière et la protection des renseignements personnels. Le comité reçoit des rapports sur les risques liés à la technologie, aux données et à la sécurité de l'information, incluant la cybersécurité. Le comité s'assure que la gouvernance de la Société est liée à ses orientations stratégiques, fondée sur une approche systémique et une culture d'entreprise éthique, transparente et responsable qui est cohérente avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société et de ses parties prenantes. Il appuie le conseil en matière d'éthique et surveille la stratégie en matière de développement durable (facteurs ESG), incluant la lutte contre les changements climatiques.

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique est présentement formé des six personnes suivantes :



Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité des risques, de gouvernance et d'éthique possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité.

Réunions

- Au cours du dernier exercice, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a tenu six réunions, incluant une réunion spéciale.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité s'est réuni à huis clos en l'absence de la direction.
- À chaque réunion prévue au calendrier, le comité a rencontré à huis clos les personnes suivantes séparément : (i) le président et chef de la direction; et (ii) le vice-président exécutif et chef de la gestion des risques.
- Le comité a rencontré à huis clos, à au moins une reprise, les personnes suivantes séparément : (i) la vice-présidente et cheffe de la conformité et cheffe de la protection des renseignements personnels; et (ii) le vice-président exécutif et chef de la transformation.

Réalisations 2022

Au cours de l'année 2022, le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a :

Responsabilités liées à la gouvernance

Cadre et politiques en matière de gouvernance

- ✓ Approuvé la divulgation concernant la gouvernance dans la présente circulaire.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du *Mandat du comité des risques, de gouvernance et d'éthique*.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du *Cadre de gouvernance* révisé.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du *Mandat du conseil d'administration* révisé.

Développement durable

- ✓ Examiné le *Rapport de développement durable*.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du rapport sur le *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques Task Force on Climate-related Financial Disclosures – TCFD*.
- ✓ Examiné le cadre stratégique pour le développement durable.
- ✓ Examiné les rapports portant sur les progrès et les priorités de la Société en matière de développement durable et de critères ESG pour 2022, incluant la stratégie de la Société en matière de changements climatiques et de d'émission des GES et effectué un compte rendu au conseil.

Composition et renouvellement du conseil

- ✓ Recommandé au conseil la composition des différents comités du conseil ainsi que la nomination des présidents de ceux-ci.
- ✓ Recommandé au conseil de fixer le nombre d'administrateurs dont l'élection est recommandée lors de l'assemblée annuelle.
- ✓ Recommandé au conseil la candidature de nouveaux administrateurs.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* révisée.

Évaluation de l'efficacité du conseil, de ses comités et de leurs membres

- ✓ Veillé à la compétence du conseil dans son ensemble et évalué la compétence et la probité de ses membres.
- ✓ Examiné les résultats de l'évaluation du conseil, des comités et du président du conseil.

Rémunération des administrateurs

- ✓ Examiné le rapport annuel en matière de rémunération des administrateurs, des membres et des présidents des comités ainsi que du président du conseil et recommandé au conseil d'approuver les ajustements proposés.

Responsabilités liées à l'éthique

Normes de conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés

- ✓ Examiné le rapport annuel relatif aux conflits d'intérêts, à l'indépendance des administrateurs et au respect *du Code de conduite professionnelle*, y compris les transactions entre parties liées.
- ✓ Examiné les rapports semestriels sur la Ligne d'intégrité.

Responsabilités liées à la gestion des risques et de la conformité

Cadre de gestion des risques et de la conformité

- ✓ Recommandé au conseil l'approbation de la nouvelle structure du cadre de gestion des risques et de la conformité.
- ✓ Recommandé au conseil la révision de l'*Énoncé d'appétit et de tolérance au risque*.
- ✓ Examiné l'*Évaluation interne des risques et de la solvabilité* de la Société (EIRS).
- ✓ Recommandé au conseil d'approuver le ratio cible interne et le niveau opérationnel cible du ratio de solvabilité.
- ✓ Recommandé au conseil l'approbation du modèle d'affaires cible pour la gestion des risques liés à la technologie, aux données et à la sécurité de l'information.
- ✓ Approuvé la *Charte du groupe gestion des risques et conformité*.
- ✓ Approuvé le plan opérationnel du Groupe gestion des risques et conformité pour 2023.
- ✓ Reçu l'état des recommandations de l'Audit interne au Groupe gestion des risques et conformité.

- ✓ Recommandé au conseil l'approbation des nouvelles politiques ou des politiques révisées suivantes :
 - Politique corporative du plan de continuité des activités;*
 - Politique corporative sur la protection des renseignements personnels;*
 - Politique corporative de gestion des risques réglementaires;*
 - Politique corporative de sécurité de l'information;*
 - Politique corporative de gestion intégrée des risques;*
 - Politique corporative sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).*

Surveillance de la gestion des risques et de la conformité

- ✓ Examiné le tableau de bord trimestriel de la gestion intégrée des risques.
- ✓ Examiné les rapports trimestriels sur les risques dans le domaine de la technologie, y compris la gestion des risques liés aux technologies de l'information et des communications, la sécurité de l'information et la gouvernance des données, la cybersécurité et le programme des autres risques technologiques.
- ✓ Examiné les rapports sur les risques stratégiques et émergents, y compris le rapport d'enquête sur les risques importants et émergents.
- ✓ Examiné le rapport trimestriel sur les risques liés aux initiatives stratégiques.
- ✓ Examiné les rapports sur la gestion des risques réglementaires et opérationnels et le rapport sur les mesures de risques internes.

- ✓ Examiné le rapport périodique du chef de la conformité sur l'état des activités de conformité.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la gestion de la continuité des activités.
- ✓ Examiné le rapport annuel sur la protection des renseignements personnels.
- ✓ Examiné sur une base trimestrielle la correspondance importante avec les autorités réglementaires.
- ✓ Reçu le statut du programme de simulation de crise.
- ✓ Examiné l'indépendance et évalué la performance du responsable de la conformité.
- ✓ Examiné l'autoévaluation sur la qualité de la fonction de gestion des risques.

Autres responsabilités

- ✓ Examiné le rapport annuel sur les couvertures d'assurance, incluant la police d'assurance responsabilité des administrateurs.

Chef de la gestion des risques et chef de la conformité

- ✓ Approuvé la nomination du chef de la conformité.

Le comité peut retenir, lorsqu'il le juge à propos, les services de conseillers indépendants pour l'appuyer dans l'exercice de ses fonctions et il doit s'acquitter des autres responsabilités qui lui sont confiées par le conseil.

Le comité estime s'être acquitté de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Présenté au nom du comité
Jacques Martin, président

Rémunération de la haute direction

Notre approche en matière de rémunération de la haute direction est résolument axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important pour nous de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie.

Message aux actionnaires

Chers actionnaires,

En matière de rémunération de la haute direction, iA Groupe financier a toujours privilégié une approche axée sur la performance et les impératifs concurrentiels. Il est important aussi de maintenir une rémunération qui soit à la fois attrayante, pondérée et réfléchie, tout en demeurant à l'écoute des actionnaires.

Par ailleurs et toujours dans un souci de transparence, vous trouverez une présentation des principales réalisations en 2022 de chaque dirigeant désigné dans la section « Détails de la rémunération individuelle » de la présente Circulaire. Ces informations vous permettront de mieux comprendre l'impact de la performance de la Société sur la rémunération des dirigeants désignés.

Importants travaux réalisés en 2022 concernant la rémunération à moyen et long termes

Comme nous l'avons indiqué dans la Circulaire de l'année dernière, nous avons réalisé en 2022 d'importants travaux afin d'évaluer nos programmes de rémunération à moyen et long termes.

De concert avec une société-conseil spécialisée, nous avons effectué une révision de la rémunération globale des membres du comité exécutif de iA Groupe financier. Les résultats de cette analyse nous ont amenés à revoir la composition des régimes d'intéressement à moyen et long termes des hauts dirigeants.

Rappelons que les incitatifs à moyen et long termes comprennent des options d'achat d'actions et des unités d'actions restreintes basées sur le rendement (« **UAR** »). Dans cet exercice, il nous était très important d'accorder une attention particulière aux attentes exprimées par nos actionnaires et par les organismes de gouvernance. Ceux-ci estiment que tout régime d'intéressement à moyen et long termes devrait être basé majoritairement sur des incitatifs liés à la performance, comme les UAR.

C'est ainsi que nous avons, en 2022, augmenté considérablement la proportion des UAR et réduit, dans une bien moindre mesure, celle des options d'achat d'actions. Ainsi, les UAR constituent maintenant environ 70 % des incitatifs à moyen et long terme, tandis que les options d'achat d'actions en représentent environ 30 %.

Ce rééquilibrage nous a aussi permis d'ajuster les valeurs totales des régimes d'intéressement à moyen et à long terme afin d'être mieux alignés avec les valeurs de notre marché de référence, considérant l'écart historique de cette importante composante de la rémunération. Il est toutefois important de noter que cela n'a pas

entraîné de coût significatif pour la Société, en raison des nouvelles règles fiscales applicables aux options d'achat d'actions offrant un traitement plus avantageux au niveau corporatif et du recalibrage de la proportion des UAR comparativement aux options.

Nous sommes convaincus que ces changements assurent un bon équilibre entre la rétention, l'alignement sur la performance financière de l'entreprise et sont bien dirigés vers la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Impact de la norme IFRS 17 sur les régimes de rémunération

Comme vous le savez sans doute, la nouvelle norme comptable IFRS 17 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Il est déjà connu qu'en raison de cette nouvelle norme, les bénéfices nets rapportés aux états financiers seront plus volatils. Compte tenu de cela, une révision des paramètres de la rémunération incitative sera nécessaire, notamment pour les plans d'incitation à court terme et pour les unités d'actions restreintes basées sur le rendement.

Une importante réflexion a été menée à ce sujet en 2022, ce qui a amené la Société à déterminer les principes fondamentaux qui guideront la révision de ces programmes de rémunération en 2023.

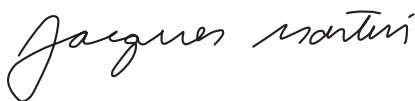
Ces principes consistent à être équitables tant pour les employés que pour l'employeur, à récompenser les individus selon les résultats de performance pour lesquels ils ont un contrôle, à reconnaître la création de valeur à long terme par opposition à la volatilité temporaire à court terme, à encourager la prise de décisions saines et durables et à être conformes aux pratiques du marché et du secteur.

Dialogue constructif avec vous

Au cours des dernières années, nous avons rencontré un grand nombre d'actionnaires sur des sujets relevant de la gouvernance. Ces consultations ont été fructueuses et ont favorisé une discussion franche et positive en matière notamment de rémunération des hauts dirigeants. Le caractère raisonnable de la rémunération de ceux-ci a été reconnu par tous les actionnaires rencontrés.

Nous nous engageons à poursuivre ce dialogue constructif avec nos actionnaires et ce, en toute transparence.

Le président du conseil



Jacques Martin

Le président du comité des ressources humaines et de rémunération



Marc Poulin

Analyse de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de rémunération a pour mandat de recommander au conseil la stratégie en matière de rémunération et de réviser annuellement les politiques de rémunération des employés, de la haute direction et du président et chef de la direction. Le comité a donc structuré le programme et les politiques de rémunération de la haute direction en vue de soutenir la vision et les priorités stratégiques de la Société.

Nous estimons que la réussite de iA Société financière dans l'atteinte de ses objectifs dépend de l'engagement et de la performance de notre équipe et que la rémunération des cadres est un outil qui joue un rôle important dans notre succès et dans l'augmentation de la valeur pour les actionnaires.

L'analyse qui suit vous fournit une description et une explication sommaire du programme de rémunération de la haute direction et de chacune de ses composantes.

Processus décisionnel

Notre processus décisionnel fait appel à la direction, au comité des ressources humaines et de rémunération ainsi qu'aux recommandations de conseillers en rémunération externes et doit être approuvé par le conseil d'administration.

Les conditions salariales et les bonis des membres de la haute direction sont établis en fonction d'une comparaison avec ce qui est octroyé dans le domaine des services financiers au Canada. Les objectifs de chaque membre de la haute direction visé (« **dirigeant désigné** ») sont établis au début de l'année. Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs de celui-ci et après consultation des membres du conseil. Sous la supervision du conseil, le président et chef de la direction évalue le rendement des autres dirigeants désignés.

Pour l'année 2022, les dirigeants désignés sont :

Denis Ricard

Président et chef de la direction

Jacques Potvin

Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef

Michael L. Stickney

Vice-président exécutif et chef de la croissance

Alain Bergeron

Vice-président exécutif et chef des placements

Pierre Miron

Vice-président exécutif et chef de la transformation

Groupes de comparaison pour la rémunération

Annuellement, le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération. L'évaluation s'effectue à l'aide d'un groupe de comparaison qui sert de marché de référence. Le groupe de comparaison est composé de sociétés canadiennes du secteur financier, excluant les cinq grandes banques canadiennes, choisies en tenant compte notamment des revenus, des bénéfices nets et de la capitalisation boursière.

Chaque année, le comité des ressources humaines et de rémunération examine le positionnement de la rémunération des dirigeants désignés sur le marché par rapport au groupe de comparaison de la Société, en fonction d'une évaluation effectuée par un cabinet indépendant. Dans un premier temps, une évaluation du groupe de comparaison est effectuée et des ajustements sont approuvés au besoin pour assurer l'alignement sur les critères de sélection. L'évaluation effectuée cette année a démontré que les sociétés constituant le groupe de comparaison restent pertinentes et alignées sur les critères de sélection et, par conséquent, aucun changement n'a été apporté au groupe de comparaison au cours de la dernière année.

Les sociétés suivantes composent notre groupe de comparaison actuel:

Canaccord Genuity Group Inc.
Banque Canadienne de l'Ouest
Banque Laurentienne du Canada
Banque Nationale du Canada
CI Financial Corp.

E-L Financial Corporation Limited
Element Fleet Management Corp.
Equitable Group Inc.
Financière Sun Life inc.
Great-West Lifeco Inc.

Groupe TMX limitée
Home Capital Group Inc.
Intact Corporation financière
Société financière IGM inc.
Société Financière Manuvie

Notre groupe de comparaison doit respecter les critères de sélection suivants :

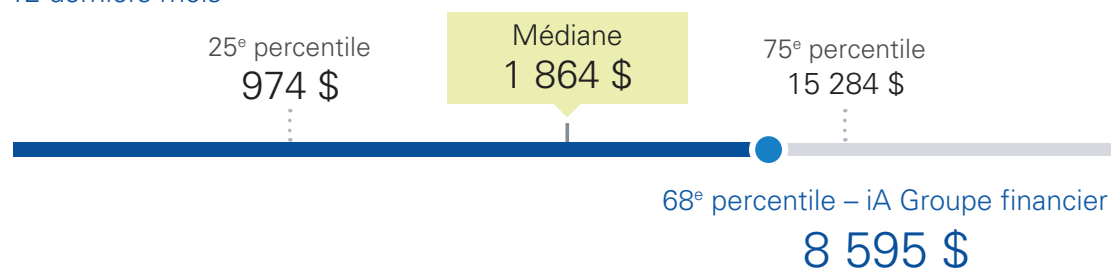
- À partir de la liste des sociétés de l'indice plafonné de la finance du S&P/TSX (excluant les cinq grandes banques) :
 - (i) toute société canadienne du secteur de l'assurance de personnes; et
 - (ii) toute société ayant des revenus annuels ou une capitalisation boursière entre 1,5 et 10 milliards de dollars;
- Toute autre société canadienne listée à la bourse du secteur de l'assurance de personnes non incluse dans l'indice.

Où nous situons-nous par rapport à notre groupe de comparaison?

Le graphique ci-dessous indique notre rang par rapport à notre groupe de comparaison. Nous comparons nos actifs totaux, notre capitalisation boursière et nos revenus totaux avec ceux du groupe de comparaison en matière de rémunération, selon les données les plus récentes. Le graphique ci-dessous illustre la pertinence de l'utilisation de ce groupe à titre comparatif pour la rémunération.

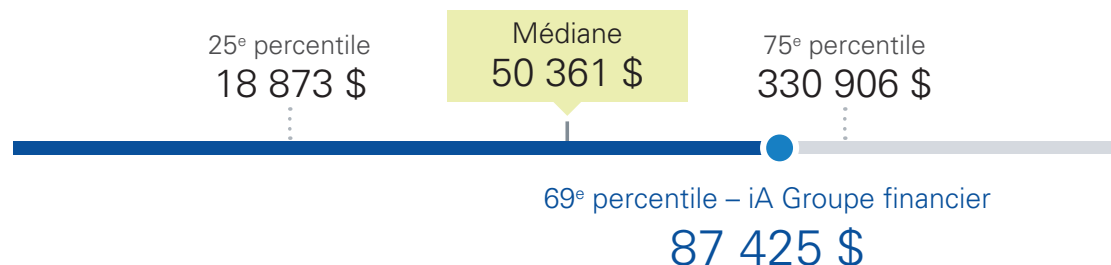
Revenus totaux (en millions)

12 derniers mois



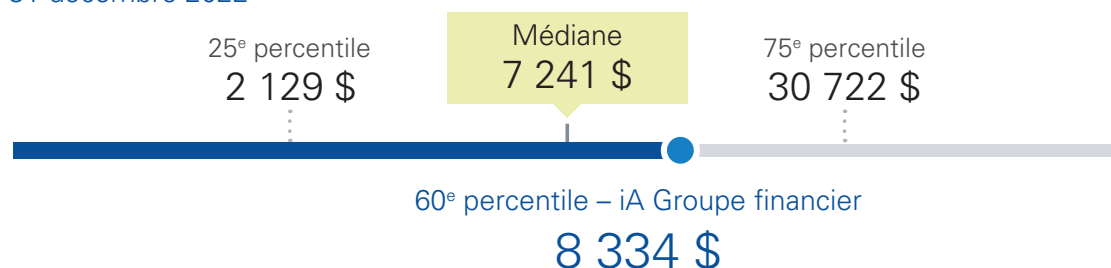
Actifs totaux (en millions)

12 derniers mois



Capitalisation boursière (en millions)

31 décembre 2022



Groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme

Par ailleurs, pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme nous utilisons un groupe de comparaison composé de sociétés choisies en tenant compte des secteurs d'activité (assurance ou gestion de patrimoine) et de la capitalisation boursière (les compagnies doivent être cotées en bourse). Le groupe de comparaison pour évaluer la performance de notre régime d'intéressement à moyen terme est légèrement différent de celui pour évaluer le positionnement dans le marché de notre programme de rémunération, puisqu'il comporte aussi un certain nombre de

compagnies d'assurance américaines qui sont de réelles concurrentes pour des secteurs d'activité comparables à ceux de la Société considérant notre présence grandissante dans ce pays.

Le groupe de comparaison pour l'évaluation de la performance 2022 de notre plan d'intéressement à moyen terme est le suivant :

Banque Laurentienne du Canada	Financière Sun Life inc.	Principal Financial Group Inc.
Banque Nationale du Canada	Great-West Lifeco Inc.	Société financière IGM inc.
Banque canadienne de l'Ouest	Groupe TMX limitée	Société Financière Manuvie
CI Financial Corp.	Home Capital Group Inc.	Globe Life Inc.
Element Fleet Management Corp.	Intact Corporation financière	Unum Group
Fairfax Financial Holdings Limited	Lincoln National Corporation	

Politique sur la récupération de la rémunération variable

La politique vise à promouvoir une culture d'intégrité, à diminuer les risques liés à la rémunération variable et à sanctionner la négligence grossière, l'inconduite délibérée ou la fraude commise par un membre de la haute direction à l'endroit de la Société.

Si les états financiers de la Société doivent être redressés en raison de la négligence grossière, de l'inconduite délibérée ou d'une fraude d'un haut dirigeant, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut, à son entière discrétion, exiger de ce haut dirigeant le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable qui lui a été versée, octroyée ou acquise au cours des douze derniers mois (boni annuel, UAD, UAR et options d'achat d'actions).

De plus, le conseil d'administration ou le comité des risques, de gouvernance et d'éthique peut exiger le remboursement ou l'annulation d'une partie ou de la totalité de la rémunération variable versée au, octroyée au ou acquise par le président et chef de la direction ou le vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef au cours des douze derniers mois, à la suite d'une inconduite délibérée ou d'une négligence grossière de celui-ci ayant entraîné, ou étant raisonnablement susceptible d'entraîner, des conséquences économiques négatives pour la Société ou une atteinte à la réputation de celle-ci peu importe si ses états financiers doivent ou non être redressés.

Composantes de la rémunération

Le tableau suivant présente les cinq composantes du programme de rémunération de la haute direction pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 :

Composantes de la rémunération		Type	Période de rémunération	Base de détermination	Objectifs
Rémunération directe					
Fixe	Salaire de base	En espèces	1 an	En comparaison avec le marché de référence, le rendement individuel et l'équité interne. Correspond au niveau de responsabilités, aux habiletés et à l'expérience.	Rétention et équité
Variable	Régime d'intéressement à court terme – boni annuel	En espèces	1 an	En comparaison du marché de référence. Attribution effective reposant à la fois sur le rendement de la Société, les rendements sectoriel et individuel.	Rétention et différenciation
		Unités d'actions différées (« UAD »)	Jusqu'à la retraite des hauts dirigeants ou jusqu'à la cessation d'emploi	Possibilité pour les hauts dirigeants de reporter, en partie ou en totalité, leur boni annuel sous forme d'UAD rachetables en espèces uniquement à la cessation d'emploi, à la prise de la retraite ou au décès. Versement tenant compte du réinvestissement des dividendes fictifs pendant l'existence des UAD et de la juste valeur marchande des actions ordinaires au moment du rachat.	Reconnaître la contribution et l'implication des hauts dirigeants dans l'atteinte des résultats de la Société et assurer l'alignement avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société
Variable	Régime d'intéressement à moyen terme	Unités d'actions liées au rendement (« UAR »)	3 ans	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur le prix de l'action ordinaire à la date d'acquisition et le niveau de rendement atteint par la Société.	Aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de rendement financier ambitieux
Variable	Régime d'intéressement à long terme	Options d'achat d'actions	10 ans, avec un droit d'exercice des options de 25 % par année pendant 4 ans débutant un an après la date d'octroi	Octroyées annuellement, en fonction du rendement individuel et du rendement de la Société. Valeur finale reposant sur l'écart entre le prix de l'action ordinaire à la date de l'octroi et à la date de la levée.	Rétention à long terme et différenciation Favorise l'alignement de la rémunération des hauts dirigeants de la Société sur la croissance de la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires
Rémunération indirecte					
Régimes de retraite et d'avantages sociaux	Régime collectif d'assurance vie et maladie et régime de retraite		Continue	En comparaison avec le marché de référence.	Fidélisation

Les composantes de la rémunération varient en fonction de l'échelon du dirigeant. Une partie importante de la rémunération globale est à risque afin d'assurer le lien avec les intérêts des porteurs d'actions ordinaires de la Société et des autres principaux intervenants. Les paiements versés en vertu des régimes de rémunération variable dépendent de la capacité du dirigeant à influencer sur les résultats à court et à long termes et de son niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la rémunération totale directe cible pour les quatre éléments suivants : le salaire de base, le régime d'intéressement à court terme, le régime d'intéressement à moyen terme et le régime d'intéressement à long terme. Les régimes de retraite et les avantages sociaux en sont exclus.

Échelon	Salaire de base	Boni annuel cible	Unités d'actions liées au rendement cible	Options d'achat d'actions cible	Rémunération totale	
					Portion totale de la rémunération qui varie	Portion totale de la rémunération qui est fixe
Président et chef de la direction	23 %	23 %	35 %	19 %	77 %	23 %
Vice-président exécutif	33 %	22 %	30 %	15 %	67 %	33 %

Modification à la combinaison de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes

À la fin de l'année 2021, le conseil d'administration a approuvé une modification de la combinaison de la rémunération à moyen terme (UAR) et à long terme (options) des hauts dirigeants de la Société afin d'augmenter la proportion des UAR et de réduire celle des options. Par conséquent, pour les attributions octroyées depuis 2022, la proportion cible de la composition de la rémunération est d'environ 70 % pour les UAR et de 30 % pour les options. Ce changement a été effectué en tenant compte des meilleures pratiques du marché et des attentes des actionnaires. Ultimement, la nouvelle combinaison permet de renforcer une meilleure philosophie de rémunération au rendement en faisant mieux correspondre les résultats de la rémunération au rendement financier de la Société, tout en maintenant les intérêts des membres de la haute direction alignés sur ceux des actionnaires.

Salaire de base

Le salaire de base sert à rétribuer les employés pour le rôle qu'ils jouent au sein de la Société. Les salaires de base et les échelles de salaire, y compris les minimums, les valeurs médianes et les maximums, sont étalonnés par rapport à des rôles comparables dans des sociétés du groupe de comparaison et, à l'interne, par rapport à des rôles similaires. Les salaires de base pour tous les employés sont révisés annuellement et rajustés, s'il y a lieu, en fonction du rendement personnel, des compétences, des responsabilités et des données sur la concurrence.

En 2021, en raison de la pandémie, les salaires des dirigeants désignés n'ont pas été augmentés, sauf dans le cas de Pierre Miron, qui a vu ses responsabilités augmenter lors de sa nomination à un nouveau rôle au sein de l'organisation. Pour 2022, les salaires de base des dirigeants désignés ont été augmentés d'approximativement 3 %, ce qui est inférieur à l'augmentation moyenne accordée aux employés, sauf dans le cas de Jacques Potvin qui a reçu une augmentation plus importante afin de mieux aligner sa rémunération sur son marché de référence.



Le comité des ressources humaines et de rémunération examine et recommande au conseil d'administration :

- les hausses du salaire de base du président et chef de la direction; et à la suite des recommandations faites par le président et chef de la direction :
- les hausses salariales des membres de la haute direction et la hausse salariale globale de tous les autres membres du personnel.

Régime d'intéressement à court terme (boni annuel)

Le régime d'intéressement à court terme récompense les hauts dirigeants pour l'atteinte d'objectifs stratégiques et opérationnels à court terme. Il encourage l'obtention de résultats supérieurs en se basant sur le rendement par rapport à des objectifs annuels déterminés à l'avance auxquels la Société, les secteurs et les individus doivent satisfaire.

Les objectifs du régime sont les suivants :

- Promouvoir notre mission auprès des dirigeants;
- Favoriser l'atteinte d'une performance supérieure globale quant aux objectifs de la Société;
- Inciter à une productivité accrue tout en maintenant un niveau élevé de satisfaction des clients, étant donné l'introduction d'un modificateur d'IRC en 2021;
- Reconnaître la contribution et l'implication des dirigeants dans l'atteinte de nos résultats; et
- Offrir une rémunération qui nous positionne de façon concurrentielle au sein de notre marché de référence.

Le régime d'intéressement à court terme comporte cinq mesures de rendement :

	Mesure	Motif du choix de la mesure
Objectifs d'entreprise	Rendement des capitaux propres	Alignement sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires
	Nouvelles affaires	Soutenir nos objectifs en matière de croissance
	Contrôle des dépenses	Favoriser la saine gestion des frais généraux
Objectifs des unités d'affaires		Aligner les objectifs de chaque secteur sur notre plan d'affaires
Composante stratégique		Encourager l'atteinte des résultats liés aux initiatives stratégiques transversales

Les bonis fixés varient selon un pourcentage du salaire de base et sont alignés sur des cibles incitatives médianes de sociétés qui appartiennent au groupe de comparaison. Les bonis fixés pour tous les niveaux sont revus chaque année afin qu'ils demeurent concurrentiels en tout temps. Le boni minimal aux termes du régime est de zéro, ce qui est le cas lorsque le rendement de la Société, des unités d'affaires ou de la performance stratégique est inférieur au seuil de rendement minimum. Le boni maximal offert est de deux fois la cible, ce qui est le cas lorsque les objectifs, fondés sur notre plan d'affaires pour l'exercice financier, sont largement dépassés. Ces objectifs sont ambitieux, mais peuvent être atteints.

Depuis 2021, un modificateur en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« **ESG** ») est appliqué à la formule du boni. Le modificateur pourra réduire ou augmenter le boni payable selon le niveau de performance du taux cible de l'IRC. Le modificateur est utilisé comme un multiplicateur au mécanisme de calcul du boni et peut varier entre -10 % et +10 %. L'application du modificateur ne peut donner lieu à un boni supérieur au maximum annuel cible, soit 200 %.

La figure ci-dessous illustre la formule utilisée pour le calcul du paiement du boni annuel.



Les critères particuliers pour le président et chef de la direction sont évalués par les membres du comité des ressources humaines et de rémunération. Sous la supervision du conseil, les critères particuliers pour les autres dirigeants désignés sont évalués par le président et chef de la direction. La pondération du boni annuel pour 2022 pour chaque dirigeant désigné était la suivante :


Dirigeant désigné	Boni cible	Pondération du rendement des activités		Composantes stratégiques
		Société	Secteur	
	% du salaire	%	%	%
DENIS RICARD	100	75	0	25
JACQUES POTVIN	75	30	55	15
MICHAEL L. STICKNEY	75	75	10	15
ALAIN BERGERON	75	50	35	15
PIERRE MIRON	75	60	25	15


Les objectifs pour le boni cible sont audacieux, mais peuvent être atteints et sont conformes à la stratégie générale. Ils font l'objet de contrôles à l'aide de divers scénarios de rendement, afin de s'assurer que les versements potentiels sont alignés sur la stratégie.

Le boni cible est versé lorsque les résultats financiers sont alignés sur le plan d'affaires et que l'évaluation qualitative satisfait pleinement aux attentes. Le rendement de chacun des objectifs peut varier entre 50 % et 200 % du boni cible en fonction de seuils minimal et maximal préétablis.

La détermination des objectifs aux fins du régime de boni tient compte de la planification stratégique approuvée par le conseil, ainsi que des objectifs communiqués aux marchés financiers. Les objectifs pour l'année 2022 étaient les suivants :

Le versement du boni est conditionnel à l'atteinte d'un profit déclencheur:

 Le boni est réduit si le profit est inférieur à 80 % du budget de l'année;

 Aucun boni n'est versé si le profit est inférieur à 70 %.

	Minimum	Cible	Maximum
Rendement des capitaux propres ⁽¹⁾	9 %	12,4 %	13,4 %
Nouvelles affaires ⁽²⁾	Variable selon le secteur d'activité et en fonction des résultats de 2021	Budget	Budget + entre 5 % et 30 % variable selon le secteur d'activité
Contrôle des dépenses ⁽²⁾	103 % du budget	Budget	94 % du budget

- (1) Le rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (*ROE*) est une mesure non conforme aux normes IFRS classée comme mesure financière supplémentaire. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette mesure, voir la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du *Rapport de gestion 2022*, section qui est intégrée par renvoi dans les présentes et qui peut être consultée sur SEDAR au sedar.com ou sur le site Internet de iA Groupe financier à l'adresse ia.ca.
- (2) Les montants des objectifs individuels de chacun des membres de la haute direction en ce qui a trait aux nouvelles affaires et au contrôle des dépenses constituent des renseignements confidentiels dont la communication serait grandement préjudiciable aux intérêts de la Société. La communication de ces montants et des résultats quantitatifs fournirait des données hautement confidentielles aux concurrents de la Société ainsi que des renseignements stratégiques clés qui ne sont pas connus du public et qui risqueraient d'orienter les marchés d'une manière inappropriée. Par conséquent, ces montants ne sont pas divulgués de manière absolue, mais en pourcentages.

Unités d'actions différées (UAD)

Les dirigeants peuvent choisir de convertir une partie ou la totalité de leur boni annuel sous forme d'UAD. Pour ce faire, les dirigeants doivent en aviser la Société avant le 31 décembre de l'année civile qui précède celle pour laquelle le boni annuel est payé, à défaut de quoi le boni leur sera payé en espèces. Lorsque les bonis sont déterminés, le montant choisi est converti en UAD au prix de clôture moyen pondéré d'une action ordinaire de iA Société financière à la Bourse de Toronto pour les cinq jours de bourse précédant la date de conversion. Les UAD accumulent des dividendes fictifs et sont payables en espèces uniquement au moment de la cessation d'emploi, de la prise de retraite ou au décès.

Régime d'intéressement à moyen terme (UAR)

Les hauts dirigeants sont admissibles à un régime d'intéressement à moyen terme basé sur des UAR. Les UAR représentent généralement environ 70 % de l'ensemble des incitations à moyen/long terme des dirigeants désignés, les 30 % restants correspondant à des options d'achat d'actions⁽¹⁾. Les attributions d'UAR sont à la discrétion du comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier ait pris connaissance de la structure de rémunération ainsi que de la recommandation du président et chef de la direction (sauf en ce qui concerne ses propres UAR). Lors de l'attribution de nouvelles UAR, les attributions antérieures ne sont pas prises en compte, car celles-ci servent à encourager une performance supérieure pendant la période d'acquisition et à aligner les efforts de l'équipe de direction sur la réalisation d'objectifs de performance financière ambitieux.

Les objectifs de ce régime sont les suivants :

- Renforcer la philosophie de rémunération en fonction du rendement de la Société en récompensant ceux qui exécutent la stratégie d'affaires avec succès et qui atteignent les objectifs clés;
- Aligner les intérêts de la haute direction sur ceux des porteurs d'actions ordinaires;
- Mesurer le rendement à moyen terme pour compléter le rendement annuel, tel que mesuré dans le régime d'intéressement à court terme, et le rendement à long terme, tel que mesuré par le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière; et
- Offrir une rémunération concurrentielle pour attirer et retenir des personnes de talent au sein de la haute direction.

Pour l'information sur l'atteinte de ces objectifs, veuillez vous reporter à la section intitulée « Paiement des attributions d'UAR de 2020 ».

L'acquisition de chaque attribution d'UAR s'effectue en fonction d'un cycle de rendement basé sur trois exercices financiers, commençant le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se terminant le 31 décembre de la troisième année.

L'acquisition est ainsi assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur d'attribution de chaque UAR correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de notre action ordinaire (inscrite sous le symbole IAG à la Bourse de Toronto) pour les 20 premiers jours de négociation de la période de référence.

L'acquisition des UAR est basée sur un facteur de rendement à double facette, soit 50 % en fonction du rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires par rapport à celui du groupe cible (« **RTA** ») et 50 % en fonction du rendement du bénéfice net de la Société au cours des trois années. La cible du bénéfice net total est établie annuellement en prévision de chaque attribution d'UAR. Pour les attributions antérieures à 2022, le facteur de rendement à double facette était basé à 25 % sur le RTA et à 75 % sur le rendement du bénéfice net de la Société sur trois ans. Ce changement a été

⁽¹⁾ Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section ci-dessus intitulée « Modification à la combinaison de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes ».

effectué pour mieux aligner les résultats de la rémunération sur la création de valeur pour les actionnaires et se conformer aux meilleures pratiques. La valeur de versement de chaque UAR acquise à l'issue de la période de rendement correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action ordinaire de la Société pour les 20 derniers jours de négociation de cette période multipliée par le facteur de rendement. Cette valeur de versement est payable en espèces seulement.

Le tableau suivant présente, pour les trois derniers exercices, les UAR octroyées, la cible à atteindre pour déterminer la valeur réelle des UAR qui seront acquises à l'issue de la période de référence et le calendrier d'acquisition. Il est à noter que ce tableau présente uniquement les attributions aux vice-présidents exécutifs.

Cible triennale visée (période de référence)	Nombre d'UAR octroyées ⁽¹⁾	Nombre d'UAR en circulation au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Niveau de rendement	Échelle de rendement du bénéfice net	Rendement total destiné aux porteurs d'actions ordinaires Rang percentile du RTA relatif	Coefficient de rendement ⁽³⁾
2022-2024	73 882	76 611	Égal ou supérieur au maximum	3 050 M\$	1 à 35	200 %
				2 937 M\$	36 à 45	150 %
			Cible	2 825 M\$	46 à 55	100 %
				2 475 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	2 125 M\$	66 à 75	50 %
		Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %	
2021-2023	25 854	27 616	Égal ou supérieur au maximum	2 600 M\$	1 à 35	150 %
				2 525 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 450 M\$	46 à 55	100 %
				2 175 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 900 M\$	66 à 75	50 %
		Inférieur au seuil	s. o.	s. o.	0 %	
2020-2022	20 307	18 794	Égal ou supérieur au maximum	2 400 M\$	1 à 35	150 %
				2 325 M\$	36 à 45	125 %
			Cible	2 250 M\$	46 à 55	100 %
				2 025 M\$	56 à 65	75 %
			Seuil	1 800 M\$	66 à 75	50 %
		Inférieur au seuil	s.o.	s. o.	0 %	

(1) Les chiffres présentés ne concernent que les personnes qui étaient vice-présidents exécutifs au moment de l'attribution initiale. Les nouveaux vice-présidents exécutifs nommés pendant la période d'acquisition de l'attribution ne sont pas inclus.

(2) Un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires est converti en UAR additionnelles. Cette colonne indique donc le nombre d'UAR octroyées initialement plus le nombre d'UAR additionnelles attribuées à titre de dividendes moins le nombre d'UAR qui ont été annulées.

(3) Le paiement maximal est passé de 150 % à 200 % en 2022. Ce changement a été effectué afin de se conformer aux meilleures pratiques.

Régime d'intéressement à long terme (options d'achat d'actions)

Nous avons établi un régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière destiné aux membres de la direction et aux employés à temps plein ou à d'autres prestataires de services de la Société et de ses filiales qui sont désignés de temps à autre par le conseil d'administration ou par tout comité du conseil qui possède une compétence en la matière.

- Depuis l'adoption du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en février 2001, 11 350 000 actions ont été réservées à des fins d'octroi, soit 10,83 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2022.
- Excluant les options qui ont été annulées, un total de 10 121 983 options ont été octroyées par le comité des ressources humaines et de rémunération aux termes du Régime, et 1 539 133 étaient en cours au 31 décembre 2022, représentant respectivement 9,66 % et 1,47 % des actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2022.
- Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, nous avons octroyé 195 000 options, ce qui représente 0,19 % du total des actions ordinaires émises et en circulation à cette date.
- Au 31 décembre 2022, après considération des octrois effectués en 2022, il restait un total de 1 228 017 options d'achat d'actions qui pouvaient être émises aux termes du Régime, ce qui représentait 1,17 % des actions ordinaires en circulation.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière permet au comité des ressources humaines et de rémunération d'accorder des options d'achat d'actions aux hauts dirigeants de la Société à titre de rémunération à long terme.

Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière a pour objectifs de :

- Mettre à la disposition de la Société un mécanisme d'actionnariat pour attirer, retenir et motiver les hauts dirigeants dont les compétences, le rendement et la loyauté envers la Société et certaines de ses filiales sont essentiels à la réussite, à l'image et à la réputation ou aux activités de ces dernières;
- Encourager le développement et permettre une implantation réussie de la stratégie de croissance continue de la Société;
- Associer une partie de la rémunération des hauts dirigeants à la création de valeur économique pour les porteurs d'actions ordinaires;
- Aligner la rémunération sur la nature à long terme de l'activité d'assurance-vie; et
- Appuyer la structure de rémunération qui vise à rémunérer la performance des hauts dirigeants.

Les octrois sont approuvés par le comité des ressources humaines et de rémunération après que ce dernier eut pris connaissance de la recommandation du président et chef de la direction.

Au moment de l'octroi, le comité des ressources humaines et de rémunération détermine le nombre d'actions ordinaires qui font l'objet de l'octroi, le prix de levée, la date d'expiration des options et la date à partir de laquelle celles-ci peuvent être levées.

Le nombre d'options est fixé en fonction de l'incidence attendue de la participation du haut dirigeant visé sur le rendement et le développement stratégique de la Société ainsi qu'en fonction d'une analyse comparative du marché de référence. Lorsque de nouvelles options d'achat d'actions sont octroyées, les attributions antérieures ne sont pas prises en considération puisque les attributions sont utilisées afin d'inciter une performance supérieure pour l'année en cours et afin d'aligner les intérêts à long terme des hauts dirigeants sur ceux des porteurs d'actions ordinaires.

De façon générale, pour les hauts dirigeants, il est prévu que le comité accorde des options tous les ans au mois de février. Le nombre d'options octroyées annuellement à chacun des hauts dirigeants est déterminé en fonction de sa rémunération, de son potentiel, de son niveau hiérarchique et de sa participation à nos résultats. Aucune option ne peut être octroyée pour une durée de plus de dix ans, et le prix de levée de chaque option est égal au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de négociation précédant la date d'octroi des options.

De plus, le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière stipule que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être réservé à des fins d'émission à une personne au titre de la levée d'options d'achat d'actions octroyées aux termes du Régime ou aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut dépasser 1,4 % du nombre d'actions en circulation au moment de l'octroi.

Également, le Régime prévoit que le nombre maximal d'actions ordinaires qui peut être émis à des initiés, à tout moment, au titre de la levée d'options d'achat d'actions aux termes du Régime et aux termes de toute autre entente de rémunération en actions ne peut, à moins d'obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires, dépasser 10 % du nombre d'actions en circulation.

Il est également prévu que le nombre d'actions émises aux termes du Régime et de toute autre entente de rémunération au cours d'une période d'un an ne peut dépasser 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation dans le cas d'initiés ou 1,4 % du nombre d'actions en circulation dans le cas des actions émises à tout initié et aux personnes qui lui sont liées.

À la levée des options, la Société peut choisir d'émettre des actions ordinaires ou d'effectuer un paiement en espèces, sous réserve d'un montant maximum en espèces fixé par le comité.



Sauf indication contraire du comité des ressources humaines et de rémunération au moment de l'octroi, les options peuvent être levées en totalité ou en partie en tout temps, à la condition que :

- aucune option ne soit levée avant le premier anniversaire de l'octroi; et
- un maximum de 25 %, de 50 %, de 75 % et de 100 % du nombre total d'actions ordinaires au titre de l'option puisse être acquis au premier, au deuxième, au troisième et au quatrième anniversaire, respectivement, de l'octroi.

Nous ne fournissons pas d'aide financière afin de permettre la levée d'options octroyées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière. Le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière prévoit que les options ne sont pas cessibles.

Dans certaines circonstances, la date d'expiration des options est devancée de sorte que les options acquises à la date d'un événement précis ne pourront pas être levées après cette date d'expiration anticipée. À moins que le comité n'en décide autrement, les options qui n'étaient pas acquises à la date de l'événement en question cessent d'exister et ne pourront jamais être levées.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires, s'il y a lieu et à son gré, modifier le Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière et les

modalités des options qui doivent être octroyées par la suite et, sans limiter la généralité de ce qui précède, apporter des modifications afin de se conformer aux lois et aux règlements applicables, à la condition que ces modifications ne changent pas les options en circulation ni ne portent préjudice aux droits de leurs porteurs.



Ces événements et ces dates d'expiration anticipées sont :

- Dans le cas d'un participant qui démissionne ou qui est congédié de façon justifiée, l'expiration anticipée survient à la date de la démission ou du congédiement;
- Dans le cas d'un décès, l'expiration anticipée survient six mois suivant le décès; et
- Dans le cas d'une cessation d'emploi pour toute autre raison, l'expiration anticipée survient trois ans suivant la cessation d'emploi. Le comité peut, dans ces circonstances, modifier le nombre d'options acquises à la date de l'événement.

Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, sans avoir à obtenir l'approbation des porteurs d'actions ordinaires mais, sous réserve d'une approbation réglementaire, s'il y a lieu et à sa seule discrétion, apporter certaines modifications au Régime ou aux options d'achat d'actions aux termes du Régime qui ne sont pas prévues au Régime, y compris, sans s'y limiter, les modifications de nature « interne » ou administrative, les modifications qui clarifient toute disposition du Régime et les modifications nécessaires au respect des lois, des règles, des règlements ou des politiques applicables en matière de valeurs mobilières, un changement aux dispositions visant l'acquisition d'une option d'achat d'actions, un changement aux dispositions visant la cessation d'une option d'achat d'actions qui ne donne pas lieu à une prolongation au-delà de sa date d'expiration initiale et la suspension ou la résiliation du Régime.

Depuis 2018, nous avons réduit de façon importante le nombre de participants au Régime d'options d'achat d'actions, ce qui a pour résultat d'amoinrir l'effet de dilution de ce Régime. Alors que nous avons l'habitude d'attribuer environ 500 000 options d'achat d'actions par année, ce nombre a été réduit à environ 300 000 depuis 2018. La majorité des participants qui ne reçoivent plus d'options d'achat d'actions sont maintenant admissibles au régime d'intéressement à moyen terme. De plus, des réductions supplémentaires ont eu lieu en 2022 avec l'introduction d'une nouvelle combinaison de rémunération à moyen et à long termes, réduisant ainsi le nombre d'options octroyé annuellement à environ 200 000.

Le tableau suivant indique le nombre d'options en circulation pouvant être exercées aux termes du Régime d'options d'achat d'actions de iA Société financière en date du 31 décembre 2022.



Nombre d'options attribuées réduit

Options en circulation au cours du dernier exercice financier

Type de régime	Nombre d'actions devant être émises lors de l'exercice des options ou des bons ou droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des options, bons et droits en circulation	Nombre d'actions restantes à émettre en vertu des régimes de rémunération à base d'actions (à l'exclusion des actions indiquées dans la première colonne)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	1 539 133	59,30 \$	1 228 017
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs d'actions ordinaires	S. O.	S. O.	S. O.

Taux d'épuisement

Le tableau ci-dessous présente le taux d'épuisement au cours des trois derniers exercices. Le taux d'épuisement correspond au nombre total d'options attribuées au cours de chaque exercice exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation durant l'exercice applicable.

	2022	2021	2020
Nombre d'options attribuées	195 000	310 000	285 000
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour l'exercice applicable	106 497 589	107 425 956	107 023 621
Taux d'épuisement	0,18 %	0,29 %	0,27 %

Depuis 2022, les options représentent environ 30 % de la composition de la rémunération d'intéressement à moyen et à long termes, ce qui représente une réduction importante par rapport aux années précédentes.

Régimes d'avantages sociaux et de retraite et avantages indirects

Les hauts dirigeants participent au régime d'avantages sociaux au même titre que les autres employés.

Celui-ci inclut une assurance vie, une assurance maladie et dentaire, une assurance invalidité à court terme et à long terme, une assurance en cas de décès ou de mutilation par accident et une assistance voyage d'urgence.

Alors que la Société assume la majeure partie des coûts associés à ces avantages sociaux, les employés (y compris les hauts dirigeants) doivent aussi cotiser à ce régime. Le régime d'avantages sociaux est comparable aux régimes offerts par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Les hauts dirigeants bénéficient aussi d'avantages indirects dans le cadre de leur rémunération, dont la valeur varie selon l'échelon hiérarchique occupé et est comparable aux avantages offerts par les sociétés du groupe de comparaison.

Les hauts dirigeants participent également à un régime de retraite à prestations déterminées agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite complémentaires. D'autres sections de la circulaire fournissent davantage de détails sur ces régimes.

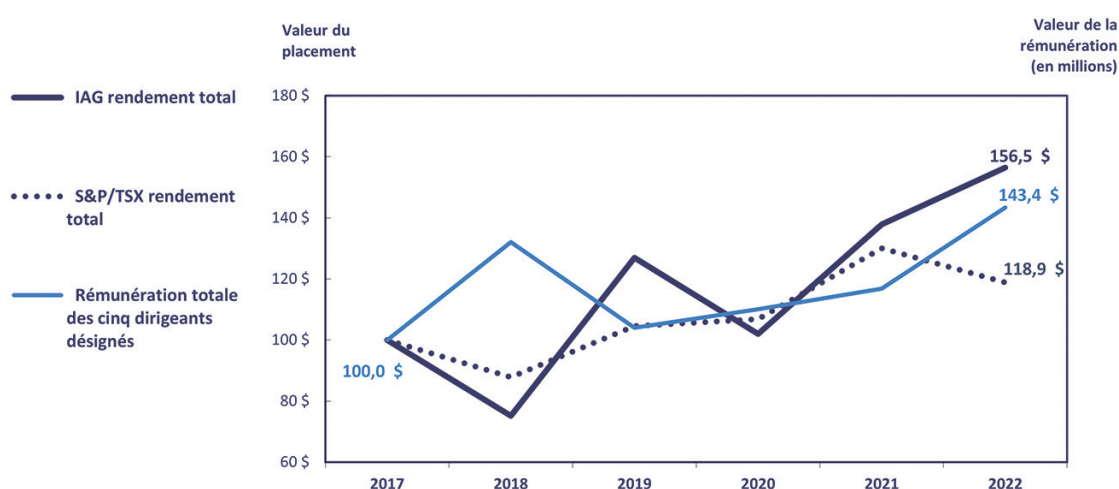
Corrélation entre la rémunération de la haute direction et les rendements pour les actionnaires

Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG. Les premières actions IAG ont été émises par iA Assurance le 3 février 2000 à un prix de 7,875 \$ en tenant compte du fractionnement à raison de deux pour une effectué en 2005. Depuis le 1^{er} janvier 2019, moment de la prise d'effet de l'arrangement en vertu duquel les actions ordinaires de iA Assurance ont été échangées contre des actions ordinaires nouvellement émises de iA Société financière, les actions IAG sont inscrites au nom de iA Société financière.

Le graphique présenté ci-après permet de comparer le rendement total cumulatif des actions ordinaires par rapport au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq derniers exercices se terminant le 31 décembre 2022. Le graphique suppose que la valeur initiale du placement dans les actions ordinaires et de l'indice composé S&P/TSX était de 100,00 \$ le 31 décembre 2017 et que les dividendes ont été réinvestis.

Le graphique présente également la rémunération totale versée annuellement aux dirigeants désignés au cours de la période indiquée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'identité et la rémunération des dirigeants désignés, veuillez vous reporter à la section « Tableau sommaire de la rémunération ».

Rendement total cumulatif du titre de IAG au cours des cinq derniers exercices comparé à celui de l'indice composé S&P/TSX



Comme il est décrit à la section « Composantes de la rémunération » de la présente circulaire, une partie importante de la rémunération directe totale touchée par les dirigeants désignés au cours de toute année est composée d'une rémunération variable prévue aux termes des régimes d'intéressement à court, moyen et long termes. Ces régimes visent à aligner l'intérêt des dirigeants désignés sur l'intérêt de nos porteurs d'actions ordinaires.

Le tableau suivant montre, sous forme de pourcentage du revenu net après impôts, les montants de rémunération en espèces et en actions ordinaires gagnés par les dirigeants désignés en 2020, 2021 et 2022.

	2022	2021	2020
	1,54 %	1,24 %	1,58 %

Actionnariat des dirigeants

Nous avons adopté une politique qui oblige certains dirigeants clés à détenir des actions ordinaires ou des UAD d'une valeur correspondant à un multiple de leur salaire de base établi comme suit :

		Multiple du salaire annuel de base
Président et chef de la direction	→	3 x
Vice-président exécutif et poste équivalent	→	2 x
Vice-président principal et poste équivalent	→	1 x

Chaque nouveau dirigeant dispose de cinq années à compter de son embauche ou de la date de sa nomination, selon la dernière de ces occurrences, pour satisfaire à cette exigence. En date de la circulaire, les dirigeants désignés se conforment à la politique. En vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants*, il est interdit à ces derniers de participer à des activités de monétisation ou à d'autres activités de couverture en lien avec les actions de la Société qu'ils possèdent de même qu'en lien avec les attributions reçues au titre de la rémunération fondée sur les titres de la Société. Le président et chef de la direction s'est engagé à ne pas vendre de titres détenus en vertu de la *Politique concernant l'actionnariat des hauts dirigeants* pendant une période d'un an suivant la fin de son lien d'emploi avec la Société.

Le tableau suivant fait état, en date du 14 mars 2023, du nombre et de la valeur des actions ordinaires et des UAD détenues par les dirigeants désignés. La valeur des actions ordinaires et des UAD est établie en multipliant le prix de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 13 mars 2023 (82,84 \$) par le nombre d'actions ordinaires et de UAD détenues par le dirigeant désigné à cette date.

	Actions ordinaires		UAD		Valeur totale des titres	Respect de l'exigence en matière d'actionnariat
	Nombre	\$	Nombre	\$		
DENIS RICARD	44 000	3 644 960	49 882	4 132 225	7 777 185	Oui
JACQUES POTVIN	7 273	602 495	10 667	883 654	1 486 149	Oui
MICHAEL L. STICKNEY	42 300	3 504 132	1 337	110 757	3 614 889	Oui
ALAIN BERGERON	-	-	6 159	510 212	510 212	Oui ⁽¹⁾
PIERRE MIRON	4 900	405 916	8 011	663 631	1 069 547	Oui ⁽²⁾

(1) Monsieur Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements depuis le 3 septembre 2019. Au 14 mars 2023, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

(2) Monsieur Miron est vice-président exécutif et chef de la transformation depuis août 2021. Du mois de septembre 2018 au mois d'août 2021, il occupait le poste de vice-président exécutif, Technologies de l'information. Au 14 mars 2023, il respectait toujours le délai de cinq ans accordé pour atteindre la participation minimale requise.

Détails de la rémunération individuelle

DENIS RICARD

Président et chef de la direction

Denis Ricard est président et chef de la direction de iA Groupe financier depuis septembre 2018. Il est un leader engagé, qui valorise le développement des personnes, dans une organisation apprenante et socialement responsable.

Monsieur Ricard est responsable de la planification stratégique et veille à la croissance durable de la Société, en tenant compte des intérêts des actionnaires, des clients, des employés et des communautés où elle est présente. Il est reconnu en tant que bâtisseur d'équipe chevronné, passionné par de nouveaux défis et dévoué aux objectifs à long terme de iA Groupe financier.

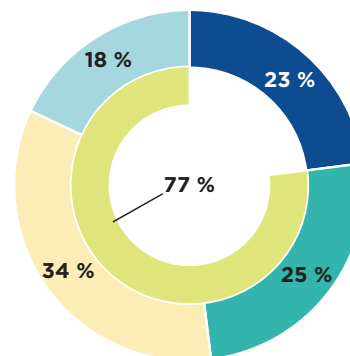


Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	980 000 \$	950 000 \$	950 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	1 059 331 \$	1 714 427 \$	1 227 891 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽¹⁾	1 469 992 \$	284 995 \$	284 984 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽²⁾	765 000 \$	592 800 \$	763 200 \$
Rémunération directe totale	4 274 323 \$	3 542 222 \$	3 226 075 \$

- (1) En 2022, la Société a augmenté l'intéressement à moyen terme pour le président afin de s'aligner sur les normes du marché et de mettre l'accent sur la performance, reflétant ainsi notre engagement envers les principes de rémunération au rendement. Cela inclut une augmentation significative de la pondération des UAR.
- (2) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 23 %
- Régime d'intéressement à court terme 25 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 34 %
- Régime d'intéressement à long terme 18 %
- Portion totale de la rémunération variable 77 %

Résultats clés pour 2022

Denis Ricard a conduit iA Groupe financier vers une croissance rentable et durable en 2022, créant de la valeur pour les parties prenantes et ce, malgré un contexte économique difficile.

La Société a terminé l'année 2022 sur une note très positive avec un rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base de 14,2 %, une augmentation de 6 % du résultat par action ordinaire dilué (BPA) tiré des activités de base pour atteindre 8,85 \$ et un BPA de 7,65 \$.

La croissance des affaires a été solide tout au long de l'année dans la plupart des secteurs d'activité. Plus particulièrement, les ventes d'assurance individuelle au Canada ont été fortes et les ventes de la division Services aux concessionnaires aux États-Unis ont largement dépassé les ventes d'automobiles au détail dans ce pays.

Le vaste programme de transformation, lancé en 2021, a franchi des étapes importantes pour l'évolution de l'expérience des clients, des conseillers et des employés. Parmi celles-ci, de nouvelles structures organisationnelles pour les équipes Expérience client et Talents et culture apportent des capacités supplémentaires à iA Groupe financier.

La Société a également franchi avec succès les étapes clés de la transition vers les normes comptables IFRS 9 et 17, mettant en lumière la qualité de la gestion prudente du capital et augmentant considérablement le capital disponible pour le déploiement.

En 2022, iA Groupe financier a continué de déployer ses stratégies afin de maximiser ses réalisations en matière environnementale, sociale et de gouvernance (« **ESG** »), notamment en ce qui concerne sa contribution à la lutte contre les changements climatiques, à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, ainsi qu'à la finance durable. L'investissement personnel de monsieur Ricard à la promotion du rôle des femmes dans les postes de direction au fil des ans a permis à la Société de progresser considérablement en 2022 vers l'atteinte de sa cible. Celle-ci consiste à parvenir d'ici 2025 à une plus grande équité des genres au sein de la Direction principale de iA Groupe financier en ayant une proportion de femmes et d'hommes comprise entre 40 % et 60 %.

Par ailleurs, le programme global « Travailler de n'importe où », a entrepris d'importants projets immobiliers dans plusieurs bureaux, dont le siège social situé à Québec. Le nouvel environnement de travail reflète l'esprit novateur du modèle de travail flexible iA, où chaque employé décide de l'endroit le plus productif pour accomplir son travail. Ces améliorations, jumelées à des journées de bien-être supplémentaires, à l'attribution de mobilier ergonomique et à de nombreuses autres initiatives visant à améliorer le bien-être des employés, ont apporté une reconnaissance à la Société, puisqu'elle s'est classée parmi les meilleures entreprises où travailler au Canada selon les palmarès de Glassdoor et Forbes.

Enfin, le cadre de gestion des risques a été amélioré, soutenu par une nouvelle structure organisationnelle et par l'embauche de ressources de haut niveau, ce qui a donné lieu à une approche plus complète de la gestion des risques.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 100 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	90,6	310 709
Nouvelles affaires	30	108,8	319 872
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs stratégiques et évaluation qualitative	25	175	428 750
Sous-total	100	108,1	1 059 331
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	1 059 331

Historique de la rémunération du président et chef de la direction

L'un des principes directeurs sous-jacents aux objectifs de rémunération vise l'alignement de la rémunération sur les intérêts des porteurs d'actions ordinaires. La rémunération liée au régime d'intéressement à moyen terme et au régime d'intéressement à long terme constitue l'une des façons d'y parvenir.

Le tableau ci-après indique la rémunération directe totale attribuée à notre président et chef de la direction au cours des cinq derniers exercices ainsi que sa valeur réelle actuelle comparativement à la valeur pour les porteurs d'actions ordinaires.

	Rémunération directe totale		Valeur d'un montant de 100 \$	
	Valeur au moment de l'attribution ⁽¹⁾	Valeur réelle au 31 décembre 2022 ⁽²⁾	Valeur pour le président et chef de la direction ⁽³⁾	Valeur pour les porteurs d'actions ordinaires ⁽⁴⁾
2018	2 283 290 \$	2 810 986 \$	123,11 \$	153,87 \$
2019	2 536 311 \$	4 095 143 \$	161,46 \$	204,83 \$
2020	3 226 075 \$	2 840 314 \$	88,04 \$	121,35 \$
2021	3 542 222 \$	4 337 311 \$	122,45 \$	156,17 \$
2022	4 274 323 \$	3 831 726 \$	89,65 \$	110,71 \$

(1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée à la fin de l'exercice pour le rendement de l'exercice.

(2) La valeur réelle au 31 décembre 2022 comprend ce qui suit :

- Le salaire et les bonis annuels en espèces reçus durant l'année d'attribution;
- La valeur réelle tirée des UAR et des options exercées qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, au moment de leur acquisition;
- La valeur au 31 décembre 2022 des UAR qui ont été octroyées durant l'année d'attribution, mais qui n'ont pas été acquises; ou
- La valeur dans le cours, au 31 décembre 2022, des options d'achat d'actions octroyées durant l'année d'attribution qui ne sont pas acquises ou qui ont été acquises, mais non exercées.

(3) Représente la valeur réelle de chaque tranche de 100 \$ de rémunération directe totale attribuée au cours de l'exercice indiqué.

(4) Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires fait le premier jour de négociation de l'exercice indiqué, en supposant le réinvestissement des dividendes.

Processus d'évaluation du président et chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de rémunération évalue le rendement du président et chef de la direction en fonction des objectifs stratégiques et de performance qui ont été déterminés pour celui-ci au début de l'année. Au début de l'année suivante, les objectifs de performance sont comparés aux résultats financiers obtenus par la Société et les objectifs stratégiques sont évalués dans le cadre d'un processus qui inclut une autoévaluation, une évaluation par les membres de la haute direction et une évaluation par les administrateurs. Dans le cadre de ce processus, le président du conseil compile les résultats et finalise l'évaluation avec le comité des ressources humaines et de rémunération.



JACQUES POTVIN

**Vice-président exécutif,
chef des finances et
actuaire en chef**

Jacques Potvin occupe le poste de vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef de iA Groupe financier depuis février 2018. Il est responsable notamment d'assurer la saine gestion financière de l'entreprise et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement de la Société.

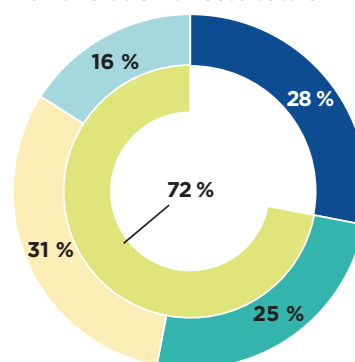
Monsieur Potvin dirige les services de l'Actuariat, de la Comptabilité et de la Fiscalité, des Relations avec les investisseurs, affaires publiques et développement durable, des Services juridiques et des Ressources matérielles.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	583 740 \$	461 000 \$	461 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	513 057 \$	400 923 \$	346 322 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	642 152 \$	138 289 \$	138 298 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	336 600 \$	345 800 \$	445 200 \$
Rémunération directe totale	2 075 549 \$	1 346 012 \$	1 390 820 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base **28 %**
- Régime d'intéressement à court terme **25 %**
- Régime d'intéressement à moyen terme **31 %**
- Régime d'intéressement à long terme **16 %**
- Portion totale de la rémunération variable **72 %**

Résultats clés pour 2022

Jacques Potvin voit à assurer la saine gestion financière de la Société et la pérennité financière à long terme de celle-ci. Il a aussi sous sa responsabilité les activités de financement. Sous son leadership, les équipes contribuent également à produire les résultats financiers et à les expliquer aux intervenants de marché et aux actionnaires.

L'année 2022 a été marquée par les travaux d'implantation des nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 17. Avant même leur application, les équipes de monsieur Potvin ont mis en place tous les changements opérationnels et ont ajusté les processus et les mesures financières afin d'assurer une transition qui permette de protéger la solidité et la qualité à long terme du bilan de la Société. Ce travail gigantesque a été réalisé en étroite collaboration avec de nombreux services, dont celui des Placements.

La transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 17 a été bien réussie. Tout au long de l'année, l'entreprise a fourni au marché, dans ses publications trimestrielles, une perspective positive des impacts attendus des normes IFRS 9 et IFRS 17.

Les équipes de monsieur Potvin ont aussi poursuivi la mise en œuvre de la méthodologie « exécution/maintenance/amélioration » et amélioré leur méthodologie de priorisation des projets.

Le positionnement et les communications de la Société en matière de ESG se sont améliorés tout au long de 2022. En plus d'intégrer pour la première fois les recommandations du *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures – TCFD)*, iA a émis sa première obligation durable, entrepris un examen de sa stratégie de réduction des gaz à effet de serre (GES) et achevé la définition de son programme d'équité, de diversité et d'inclusion.

De plus, la Société a entièrement repensé les aménagements de travail de ses bureaux, dans le cadre de son modèle flexible de travail. Cette approche novatrice repose sur une solution hybride et volontaire combinant à la fois le télétravail et la présence au bureau.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	10	90,6	39 659
Nouvelles affaires	10	108,8	47 633
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	70	138,9	425 765
Sous-total	100	117,2	513 057
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	513 057



MICHAEL L. STICKNEY

Vice-président exécutif et chef de la croissance

Michael L. Stickney est vice-président exécutif et chef de la croissance depuis le 1^{er} septembre 2019. Il encadre les initiatives de croissance pour toutes les unités d'exploitation, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est aussi responsable des affaires américaines.

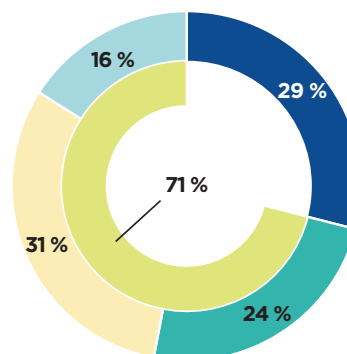
Monsieur Stickney a un bilan très solide en ce qui regarde la capacité de bâtir des entreprises prospères et bénéficie d'une connaissance approfondie des secteurs de la Société et de plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base ⁽¹⁾	625 030 \$	581 710 \$	622 549 \$
Régime d'intéressement à court terme ⁽²⁾	502 545 \$	762 526 \$	558 099 \$
Régime d'intéressement à moyen terme ⁽³⁾	671 062 \$	174 556 \$	181 773 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽⁴⁾	336 600 \$	395 200 \$	508 800 \$
Rémunération directe totale	2 135 237 \$	1 913 992 \$	1 871 221 \$

- (1) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013, 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535 et 2020 : 464 069 \$ US au taux de 1,3415).
- (2) Les bonis annuels 2022 et 2021 de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. Son boni annuel 2020 a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant un taux de change prédéterminé. (2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790, 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776 et 2020 : 429 500 \$ US au taux de 1,2994).
- (3) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702, 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777 et 2020 : 136 620 \$ US au taux de 1,3305).
- (4) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 9,88 \$ en février 2021, 12,72 \$ et en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 29 %
- Régime d'intéressement à court terme 24 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 31 %
- Régime d'intéressement à long terme 16 %
- Portion totale de la rémunération variable 71 %

Résultats clés pour 2022

Michael L. Stickney encadre les initiatives de croissance de toutes les unités d'exploitation de la Société, tant au Canada qu'aux États-Unis. Il est aussi responsable des affaires américaines.

La croissance des affaires est demeurée saine et forte dans la majorité des secteurs d'activité. La diversification des activités de la Société a permis de dégager des synergies et des complémentarités qui ont contribué à la réussite des ventes.

En voici quelques exemples.

En hausse de 35 %, les ventes d'assurance individuelle au Canada ont été fortes, avec des contributions de tous les réseaux de distribution. En assurance collective, la division des régimes d'employés a enregistré des primes en hausse de 11 %. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont augmenté de 13 % et la division des Marchés spéciaux affiche une croissance de 50 % de son chiffre d'affaires.

Dans les affaires américaines, les ventes de la division Assurance individuelle ont présenté une hausse de 6 % par rapport à 2021. Les ventes de la division Services aux concessionnaires américains ont largement dépassé les ventes d'automobiles au détail aux États-Unis.

Pour sa part, iA Assurance auto et habitation rapporte des ventes totales en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Cette bonne performance de la Société est due notamment à l'étendue et à la diversité de ses réseaux de distribution, à l'éventail et à la pertinence de sa gamme de produits et de services, ainsi qu'à l'efficacité des outils numériques mis à la disposition des représentants, des clients et des employés.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	35	90,6	114 212 US 157 499 CA
Nouvelles affaires	30	108,8	117 581 US 162 143 CA
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	25	147,3	132 634 US 182 902 CA
Sous-total	100	101,2	364 427 US 502 545 CA
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0 US 0 CA
Total du boni versé	-	-	364 427 US 502 545 CA

ALAIN BERGERON

Vice-président exécutif et chef des placements

Alain Bergeron est vice-président exécutif et chef des placements de iA Groupe financier depuis septembre 2019. À ce titre, il est responsable de la gestion du portefeuille de placements de la Société. Il a notamment la responsabilité de la gestion et de la supervision des actifs du fonds général et des fonds de placement.

Monsieur Bergeron est reconnu comme un investisseur hautement intègre et passionné, qui a fait ses preuves à constituer des portefeuilles de première qualité et des équipes de placement hautement performantes. Il amène une rare combinaison d'expérience dans le monde des placements institutionnels et des régimes de pensions, ainsi qu'une expérience et une compréhension des besoins en matière de patrimoine individuel, ce qui contribue à la réussite de iA et de ses clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers.

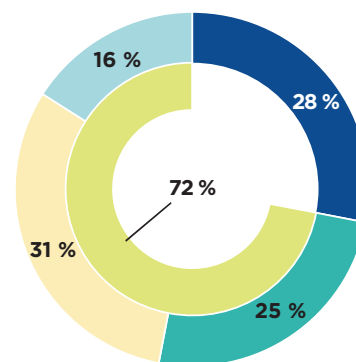


Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	583 740 \$	564 000 \$	564 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	521 436 \$	754 448 \$	519 250 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	642 152 \$	169 187 \$	169 225 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	336 600 \$	395 200 \$	508 800 \$
Rémunération directe totale	2 083 928 \$	1 882 835 \$	1 761 275 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 en février 2022, 9,88 \$ en février 2021 et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 28 %
- Régime d'intéressement à court terme 25 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 31 %
- Régime d'intéressement à long terme 16 %
- Portion totale de la rémunération variable 72 %

Résultats clés pour 2022

En 2022, Alain Bergeron a guidé les équipes d'investissement dans une année de changement au sein du service des placements et dans un environnement macroéconomique difficile. En même temps, il a supervisé l'exécution réussie de la transition vers les nouvelles normes comptables IFRS 9 et IFRS 17.

Les équipes de monsieur Bergeron ont optimisé le portefeuille d'investissement de la Société en fonction de ces nouvelles normes comptables. Ces changements soutiennent la rentabilité à long terme de l'organisation en augmentant les revenus et en optimisant le capital réglementaire. Ils permettent aussi de conserver un profil de risque économique total similaire, tout en demeurant dans les limites de l'appétit pour le risque de la Société.

Les équipes d'Alain Bergeron ont aussi considérablement amélioré leurs capacités de répartition de l'actif et de gestion de l'actif et du passif grâce à une stratégie soutenue et ciblée en matière de talents et au développement d'outils sophistiqués de construction de portefeuilles. Ce processus, débuté en 2020, s'est poursuivi jusqu'en 2022 et s'est avéré stratégiquement important pour préparer et profiter des opportunités associées au passage des nouvelles normes IFRS 9 et IFRS 17.

La structure organisationnelle de l'activité d'investissement a été revue et optimisée. Cela a conduit à la création d'une nouvelle filiale, iA Gestion mondiale d'actifs, qui commencera ses activités en avril 2023.

iA Gestion de Placements a réalisé des progrès significatifs en matière de stratégie et d'intégration ESG. Le département a également joué un rôle actif permettant la création de huit nouveaux fonds ESG. Monsieur Bergeron a d'ailleurs reçu une reconnaissance externe pour les progrès en matière de finance durable de la part du Clean50 (contributeurs exceptionnels à l'économie propre).

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	90,6	118 977
Nouvelles affaires	10	108,8	47 633
Contrôle des dépenses	10	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	50	162,1	354 826
Sous-total	100	119,1	521 436
Seuil de profitabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	521 436



PIERRE MIRON

Vice-président exécutif et chef de la transformation

Pierre Miron a été nommé au poste de vice-président exécutif et chef de la transformation en septembre 2021. Il était auparavant vice-président exécutif, Technologies de l'information depuis septembre 2018.

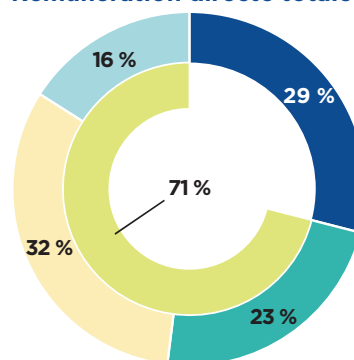
Monsieur Miron est responsable de l'orchestration et du pilotage du Bureau de la transformation, qui a pour mission de procéder à la simplification de l'efficacité de l'organisation et de rehausser cette dernière. Cette transformation inclut la clarification et l'orchestration des rôles et des mandats des différents secteurs en fonction des objectifs de la transformation numérique de l'entreprise. Toutes les activités liées aux technologies de l'information, à l'expérience client et à l'expérience employé relèvent de lui.

Rémunération directe totale pour les trois derniers exercices

	2022	2021	2020
Salaire de base	600 300 \$	480 630 \$	425 000 \$
Régime d'intéressement à court terme	464 838 \$	566 290 \$	269 092 \$
Régime d'intéressement à moyen terme	660 350 \$	127 510 \$	127 502 \$
Régime d'intéressement à long terme ⁽¹⁾	336 600 \$	392 600 \$	190 800 \$
Rémunération directe totale	2 062 088 \$	1 567 030 \$	1 012 394 \$

(1) Valeur estimée des options d'achat d'actions calculée à l'aide du modèle Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022, 12,22 \$ en juin 2021 (20 000 options octroyées), 9,88 \$ en février 2021 (15 000 options octroyées) et 12,72 \$ en février 2020.

Rémunération directe totale



- Salaire de base 29 %
- Régime d'intéressement à court terme 23 %
- Régime d'intéressement à moyen terme 32 %
- Régime d'intéressement à long terme 16 %
- Portion totale de la rémunération variable 71 %

Résultats clés pour 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre du vaste programme de transformation de l'entreprise piloté par Pierre Miron, des étapes importantes ont été franchies en 2022 dans le positionnement du nouveau modèle opérationnel de l'expérience client (CX), avec notamment pour objectif de maximiser les ventes croisées et l'expérience client dans son ensemble.

Un Hub de croissance CX a eu comme mandat d'identifier les possibilités de ventes croisées dans trois unités d'exploitation différentes. Les 20 meilleures occasions de ventes croisées ont été identifiées et classées par ordre de priorité. Des projets pilotes ont été organisés pour tester les meilleures stratégies de mise sur le marché avant de les étendre. De plus, un processus d'achat de produits d'assurance en ligne a également été développé et testé avec succès.

L'exécution de la stratégie numérique de l'organisation a aussi été activement poursuivie en 2022 et tous les projets dans ce domaine ont affiché une nette progression. Des outils des plus performants ont été déployés à travers l'organisation pour gérer encore mieux les performances et les capacités opérationnelles de iA.

Lors de la mise en œuvre des nouveaux mécanismes de priorisation, la maturité globale de la priorisation a augmenté dans les différents secteurs d'activité et un comité exécutif de priorisation a été mis sur pied pour décider des priorités ainsi que pour en améliorer l'exécution.

Du côté de l'expérience employé, une nouvelle structure organisationnelle en matière de talents et de culture a été positionnée et progressivement mise en œuvre pour mieux soutenir le changement de culture et améliorer l'expérience des employés.

Calcul du boni annuel 2022 (régime d'intéressement à court terme)

Boni cible : 75 %	Pondération	Boni en pourcentage de la cible	Boni
	%	%	\$
Rendement des capitaux propres	30	90,6	122 352
Nouvelles affaires	15	108,8	73 477
Contrôle des dépenses	15	0	0
Objectifs sectoriels et évaluation qualitative	40	149,4	269 009
Sous-total	100	103,2	464 838
Seuil de rentabilité atteint	-	OUI	OUI
Multiplicateur IRC (de -10 % à +10 %)	-	1,0	0
Total du boni versé	-	-	464 838

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et fonction principale	Exercice	Salaire	Attributions fondées sur des actions ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des options ⁽²⁾	Régime d'intéressement annuel ⁽³⁾ (non fondé sur des titres de capitaux propres)	Valeur du régime de retraite	Autre rémunération ⁽⁴⁾	Rémunération totale
DENIS RICARD	2022	980 000 \$	1 469 992 \$	765 000 \$	1 059 331 \$	952 123 \$	s. o.	5 226 446 \$
Président et chef de la direction	2021	950 000 \$	284 995 \$	592 800 \$	1 714 427 \$	2 444 048 \$	s. o.	5 986 270 \$
	2020	950 000 \$	284 984 \$	763 200 \$	1 227 891 \$	3 677 435 \$	s. o.	6 903 510 \$
	2022	583 740 \$	642 152 \$	336 600 \$	513 057 \$	738 482 \$	s. o.	2 814 031 \$
JACQUES POTVIN	2021	461 000 \$	138 289 \$	345 800 \$	400 923 \$	802 831 \$	s. o.	2 148 843 \$
Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef	2020	461 000 \$	138 298 \$	445 200 \$	346 322 \$	1 381 530 \$	s. o.	2 772 350 \$
	2022	625 030 \$ ⁽⁵⁾	671 062 \$ ⁽⁶⁾	336 600 \$	502 545 \$ ⁽⁷⁾	358 973 \$	s. o.	2 494 210 \$
MICHAEL L. STICKNEY	2021	581 710 \$ ⁽⁵⁾	174 556 \$ ⁽⁶⁾	395 200 \$	762 526 \$ ⁽⁷⁾	1 114 053 \$	s. o.	3 028 045 \$
Vice-président exécutif et chef de la croissance	2020	622 549 \$ ⁽⁵⁾	181 773 \$ ⁽⁶⁾	508 800 \$	558 099 \$ ⁽⁷⁾	406 577 \$	s. o.	2 277 798 \$
	2022	583 740 \$	642 152 \$	336 600 \$	521 436 \$	267 613 \$	250 000 \$ ⁽⁸⁾	2 601 541 \$
ALAIN BERGERON	2021	564 000 \$	169 187 \$	395 200 \$	754 448 \$	340 594 \$	250 000 \$	2 473 429 \$
Vice-président exécutif et chef des placements	2020	564 000 \$	169 225 \$	508 800 \$	519 250 \$	317 568 \$	250 000 \$	2 328 843 \$
	2022	600 300 \$	660 350 \$	336 600 \$	464 838 \$	344 776 \$	s. o.	2 406 864 \$
PIERRE MIRON	2021	480 630 \$	127 510 \$	392 600 \$	566 290 \$	247 119 \$	125 000 \$ ⁽⁹⁾	1 939 149 \$
Vice-président exécutif et chef de la transformation	2020	425 000 \$	127 502 \$	190 800 \$	269 092 \$	203 946 \$	125 000 \$	1 341 340 \$

- (1) La valeur de l'action est établie à la date d'attribution. Cette valeur est de 78,78 \$ pour 2022, 57,64 \$ pour 2021 et de 72,94 \$ pour 2020. Conformément au régime d'intéressement à moyen terme en vigueur, le cours initial de l'action pour une période de rendement donnée est déterminé par le prix moyen des actions de la Société au cours des 20 premiers jours ouvrables de cette période. La période de rendement s'étend sur les trois exercices financiers : elle commence le 1^{er} janvier de l'année de l'octroi et se termine le 31 décembre de la troisième année.
- (2) La juste valeur des options d'achat d'actions à la date d'attribution est déterminée à l'aide du modèle de Black-Scholes : 15,30 \$ en février 2022 et 11,71 \$ en mai 2022 (9,88 \$ en février 2021, 12,22 \$ en juin 2021, 12,72 \$ en février 2020). Le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes permet d'estimer la juste valeur des options. Le modèle utilisé pour la fixation des prix tient compte des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 1,66 % en février 2022 et 2,94 % en mai 2022 (0,55 % en février 2021, 1,08 % en juin 2021 et 1,38 % en février 2020); volatilité anticipée de 26,71 % en février 2022 et 26,73 % en mai 2022 (27,70 % en février 2021, 27,73 % en juin 2021 et 22,61 % en février 2020); espérance mathématique de la durée de vie de 5,2 ans en février 2022 et 5,1 ans en mai 2022 (5,4 ans en février 2021, 5,3 ans en juin 2021 et 5,4 ans en février 2020) et dividendes attendus de 3,08 % en février 2022 et 4,07 % en mai 2022 (3,51 % en février 2021, 3,39 % en juin 2021 et 2,59 % en février 2020).

- (3) Le boni est établi selon une formule déterminée à l'avance (voir la section « Composantes de la rémunération ») et est versé en espèces ou sous forme d'UAD au cours des trois premiers mois de l'exercice suivant. Les dirigeants désignés suivants ont choisi de recevoir une partie de leur boni pour les années indiquées sous forme d'UAD :

	Année de référence	Valeur du boni annuel réinvesti en UAD	Nombre d'UAD octroyés
Denis Ricard	2019	250 000 \$	3 320
Jacques Potvin	2021	120 277 \$	1 448
	2019	81 085 \$	1 077
Alain Bergeron	2022	250 000 \$	3 037
	2021	250 000 \$	3 010
Pierre Miron	2022	250 000 \$	3 037
	2021	250 000 \$	3 010

- (4) La valeur totale des gratifications et des avantages à l'intention de chaque dirigeant désigné est inférieure à 50 000 \$ et à 10 % de leur salaire annuel total.
- (5) Le salaire de monsieur Stickney a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant le taux de change moyen (2022 : 480 312 \$ US au taux de 1,3013, 2021 : 464 069 \$ US au taux de 1,2535 et 2020 : 464 069 \$ US au taux de 1,3415).
- (6) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2022 : 528 312 \$ US au taux de 1,2702, 2021 : 136 618 \$ US au taux de 1,2777 et 2020 : 136 620 \$ US au taux de 1,3305).
- (7) Les bonis annuels 2022 et 2021 de monsieur Stickney ont été payés en dollars américains et convertis en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement. Son boni annuel 2020 a été payé en dollars américains et converti en dollars canadiens en utilisant un taux de change prédéterminé. (2022 : 364 427 \$ US au taux de 1,3790, 2021 : 596 842 \$ US au taux de 1,2776 et 2020 : 429 500 \$ US au taux de 1,2994).
- (8) Ce montant correspond au quatrième versement du boni de rétention qui est payable à monsieur Bergeron annuellement, en février, pour une période de cinq ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention sont conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.
- (9) Ce montant correspond au troisième et dernier versement du boni de rétention qui était payable à monsieur Miron annuellement, en février, sur une période de trois ans, et ce, conformément à son contrat d'embauche. Les versements du boni de rétention étaient conditionnels au maintien de l'emploi au moment du versement.

Attributions en cours à la fin du dernier exercice financier

En date du 31 décembre 2022, des options d'achat d'actions en vue d'acquérir des actions ordinaires ont été attribuées aux dirigeants désignés et n'ont pas été levées, comme le montre le tableau suivant. Toutes les options d'achat d'actions attribuées ont un prix de levée qui correspond au prix moyen pondéré des actions ordinaires négociées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours de bourse précédant le jour auquel l'option était attribuée. Les options sont acquises sur quatre ans au taux de 25 % par année, et ce, à partir de la première date d'anniversaire de la date d'attribution. Les options peuvent être levées pour une période de dix ans à compter de la date d'attribution.

Attributions fondées sur des options

	Exercice financier de l'attribution	Nombre de titres visé par les options attribuées non exercées	Prix de l'exercice des options attribuées	Date d'expiration des options attribuées	Valeur des options dans le cours non exercées ⁽¹⁾
		Nombre	\$		\$
DENIS RICARD	2014	10 000	43,38	7 février 2024	358 900
	2015	25 000	39,96	6 février 2025	982 750
	2016	30 000	40,91	5 février 2026	1 150 800
	2017	35 000	55,85	10 février 2027	819 700
	2018	40 000	58,43	9 février 2028	833 600
	2018	13 333	52,66	31 juillet 2028	354 791
	2019	60 000	48,82	8 février 2029	1 827 000
	2020	60 000	73,93	7 février 2030	320 400
	2021	60 000	57,87	5 février 2031	1 284 000
	2022	50 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	383 333			7 931 941
JACQUES POTVIN	2015	4 000	39,96	6 février 2025	157 240
	2016	4 000	40,91	5 février 2026	153 440
	2017	6 000	55,85	10 février 2027	140 520
	2018	20 000	58,43	9 février 2028	416 800
	2019	35 000	48,82	8 février 2029	1 065 750
	2020	35 000	73,93	7 février 2030	186 900
	2021	35 000	57,87	5 février 2031	749 000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	161 000			2, 869, 650
MICHAEL L. STICKNEY	2014	17 400	43,38	7 février 2024	624 486
	2015	23 000	39,96	6 février 2025	904 130
	2016	23 000	40,91	5 février 2026	882 280
	2017	23 000	55,85	10 février 2027	538 660
	2018	23 000	58,43	9 février 2028	479 320
	2019	23 000	48,82	8 février 2029	700 350
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	213 600
	2021	40 000	57,87	5 février 2031	856 000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	234 400			5 198 826
ALAIN BERGERON	2019	30 000	54,79	3 septembre 2029	734,400
	2020	40 000	73,93	7 février 2030	213,600
	2021	30 000	57,87	5 février 2031	642,000
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	122 000			1 590 000
PIERRE MIRON	2019	15 000	48,82	8 février 2029	456 750
	2020	15 000	73,93	7 février 2030	80 100
	2021	15 000	57,87	5 février 2031	321 000
	2021	20 000	68,38	28 juin 2031	217 800
	2022	22 000	83,87	11 février 2032	-
	Total	87 000			1 075 650

(1) Ce montant est calculé en fonction de l'écart entre le prix de clôture de l'action le dernier jour de bourse de 2022 (79,27 \$) et le prix d'exercice des options.

Au 31 décembre 2022, des UAR étaient attribuées aux dirigeants désignés et étaient en cours comme l'indique le tableau suivant. L'acquisition des UAR est assujettie à la fois à une période de trois années et à un facteur de rendement. La valeur de chaque UAR correspond au prix moyen de l'action ordinaire pour les 20 premiers jours ouvrables de la période de référence. Les UAR accumulent aussi des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

		Attributions fondées sur des actions	
		UAR	
	Exercice financier de l'attribution	Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽²⁾
		Nombre	\$
DENIS RICARD	2021	5 281	408 063
	2022	19 348	1 495 020
	Total	24 629	1 903 083
JACQUES POTVIN	2021	2 562	197 966
	2022	8 452	653 086
	Total	11 014	851 052
MICHAEL L. STICKNEY	2021	2 531	264 880 ⁽³⁾
	2022	6 954	727 768 ⁽³⁾
	Total	9 485	992 648⁽³⁾
ALAIN BERGERON	2021	3 135	242 241
	2022	8 452	653 086
	Total	11 587	895 327
PIERRE MIRON	2021	2 363	182 589
	2022	8 692	671 631
	Total	11 055	854 220

(1) Total des UAR non acquises (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2022.

(2) La valeur des UAR non acquises est fondée sur un critère de rendement à la cible de 100 % et sur la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés de l'action pour la période des 20 derniers jours ouvrables de 2022 (77,27 \$).

(3) La valeur des UAR non acquises a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au 31 décembre 2022 (octroi 2022 : 537 336 \$ US au taux de 1,3544 et octroi 2021 : 195 570 \$ US au taux de 1,3544).

Au 31 décembre 2022, les dirigeants désignés détenaient des UAD comme l'indique le tableau suivant. Les UAD représentent les montants réinvestis par les dirigeants désignés depuis leur admissibilité au régime. Les UAD sont acquises à la date de leur attribution. La valeur des UAD est calculée en fonction du prix de clôture de l'action

ordinaire le dernier jour de bourse de 2022. Les UAD accumulent également des dividendes fictifs en fonction des dividendes versés sur les actions ordinaires.

Attributions fondées sur des actions		
UAD		
	UAD en cours ⁽¹⁾ (les droits afférents à toutes ces UAD ont été acquis)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actifs dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ⁽²⁾
	Nombre	\$
DENIS RICARD	49 882	3 954 146
JACQUES POTVIN	10 667	845 573
MICHAEL L. STICKNEY	1 337	105 984
ALAIN BERGERON	3 122	247 481
PIERRE MIRON	4 973	394 210

(1) Total des UAD (attributions fondées sur des actions et des équivalents de dividendes) en date du 31 décembre 2022.

(2) Ce montant est calculé en fonction du cours de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2022 (79,27 \$).

Attributions aux termes du régime incitatif – valeur acquise ou gagnée pendant l'exercice

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, les valeurs des attributions gagnées ou acquises aux termes des régimes incitatifs au cours de 2022.

	Attributions fondées sur des options – valeur acquise pendant l'exercice ⁽¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice ⁽²⁾	Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée au cours de l'exercice ⁽³⁾
DENIS RICARD	1 375 082 \$	342 023 \$	1 059 331 \$
JACQUES POTVIN	746 813 \$	165 978 \$	513 057 \$
MICHAEL L. STICKNEY	703 338 \$	220 351 \$ ⁽⁴⁾	502 545 \$
ALAIN BERGERON	566 600 \$	203 095 \$	521 436 \$
PIERRE MIRON	264 563 \$	153 022 \$	464 838 \$

(1) Valeur basée sur le cours de clôture des actions ordinaires le jour où elles ont été acquises.

(2) Le paiement des attributions de 2020, dont la période de rendement était du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, a été effectué le 16 février 2023.

(3) Le dirigeant désigné peut choisir de recevoir une partie ou la totalité de son boni sous forme d'UAD. Les UAD sont versées en argent seulement lors de la cessation d'emploi, de la retraite ou du décès du dirigeant désigné.

(4) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment du paiement (163 964 \$ US au taux de 1,3439).

Paieement des attributions d'UAR de 2020

Les droits afférents aux UAR attribuées aux dirigeants désignés en 2020 ont été acquis le 31 décembre 2022 (date de fin de la période d'évaluation du rendement de trois ans desdites UAR).

Le tableau ci-après décrit la méthode de calcul employée pour le paieement des UAR :

- La somme que les dirigeants désignés ont reçue est fondée sur le nombre d'unités dont les droits ont été acquis et sur le cours des actions ordinaires de la Société au moment de l'acquisition, comme décrit ci-dessous;
- Le nombre d'unités dont les droits ont été acquis a été établi en fonction du coefficient de rendement, qui a été calculé d'après le rendement de la Société pendant la période de référence de trois ans (se reporter ci-après pour obtenir de plus amples détails à ce sujet);
- Pendant la période de référence, des dividendes fictifs ont été reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires;
- Le prix d'acquisition correspond à la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des actions ordinaires pour la période de 20 jours précédant la fin de la période de référence, soit la fin de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022;
- La différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paieement comprend l'incidence des dividendes fictifs reçus par les dirigeants désignés à titre d'unités supplémentaires, de la croissance du cours des actions depuis l'octroi et du coefficient de rendement.

	Nombre d'UAR octroyées en 2020	Nombre d'équivalents de dividendes reçus	Nombre total d'UAR	Coefficient de rendement (arrondi)	Prix d'acquisition	Valeur de paieement à l'acquisition	Valeur d'octroi	Différence entre la valeur d'octroi et la valeur de paieement
	Nombre	Nombre	Nombre	Multiple	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	3 907	430	4 337	1,02	77,27	342 023	284 984	57 039
JACQUES POTVIN	1 896	209	2 105	1,02	77,27	165 978	138 298	27 680
MICHAEL L. STICKNEY	1 873	206	2 079	1,02	77,27	220 351 ⁽¹⁾	181 773 ⁽²⁾	38 578
ALAIN BERGERON	2 320	255	2 575	1,02	77,27	203 095	169 225	33 870
PIERRE MIRON	1 748	192	1 940	1,02	77,27	153 022	127 502	25 520

(1) La valeur à l'acquisition des UAR pour monsieur Stickney a été convertie en dollars canadiens en utilisant le taux de change du 16 février 2023, date du paieement (163 964 \$ US au taux de 1,3439).

(2) Les UAR ont été octroyées en dollars américains et converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change au moment de l'octroi (2020 : 136 620 \$ US au taux de 1,3305).

Calcul du coefficient de rendement

Le rendement est mesuré en fonction du bénéfice net et du rang percentile du RTA.

- Pour le cycle d’octroi 2020-2022, 75 % du rendement est mesuré selon le bénéfice net réalisé pour chacune des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Cible 100 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du bénéfice net pour la période (arrondi)
	Millions	Millions	Millions	Millions	
2020-2022	1 800	2 250	2 400	2 258	1,03

- Pour le cycle d’octroi 2020-2022, 25 % du rendement est mesuré selon la moyenne du rang percentile du RTA des trois années de la période de rendement.

	Seuil 50 %	Entre le seuil et la cible 75 %	Cible 100 %	Entre la cible et le maximum 125 %	Maximum 150 %	Réel	Coefficient du RTA pour la période (arrondi)
2020-2022	66 à 75 %	56 à 65 %	46 à 55 %	36 à 45 %	1 à 35 %	51	1,00

75 % du coefficient du bénéfice net (1,03 x 75 % = 0,77)	+	25 % du coefficient du RTA relatif (1,00 x 25 % = 0,25)	=	Coefficient de rendement pour la période (1,02)
--	----------	---	----------	--

Options levées

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant désigné, le nombre et la valeur nette des options qui ont été levées en 2022.

	Attributions d'options			
	Exercice financier de l'attribution	Nombre d'actions acquises à la levée	Prix de levée	Valeur nette réalisée à la levée ⁽¹⁾
	Année	Nombre	\$	\$
DENIS RICARD	2013	23 000	35,51	974 286
	2014	15 000	43,38	527 100
JACQUES POTVIN	2014	3 000	43,38	101 700
MICHAEL L. STICKNEY	2013	17 500	35,51	611 807
	2014	5 600	43,38	166 395
ALAIN BERGERON	2019	30 000	54,79	724 375
	2021	10 000	57,87	204 830
PIERRE MIRON	-	-	-	-
TOTAL		104 100		3 310 493

(1) Ce montant est calculé en tenant compte de la différence entre le prix de levée et le prix au marché des actions au moment de la levée.

Prestations en vertu des régimes de retraite

Les dirigeants désignés participent au régime de retraite agréé et sont habilités à recevoir des montants de rentes de retraite complémentaires aux termes des régimes de retraite excédentaires. Ces régimes sont des régimes à prestations déterminées.

Aux termes de ces régimes, la rente est calculée sur la base de 2 % de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. Pour les dirigeants embauchés après le 1^{er} janvier 2013, la rente est calculée sur la base de 1,4 % de la moyenne des maximums des gains admissibles (« **MGA** ») des cinq meilleures années plus 2 % de l'excédent de la moyenne des salaires et des bonis de performance payés des cinq meilleures années sur la moyenne des MGA des cinq meilleures années multipliée par le nombre d'années de service décomptées. La rente est généralement limitée à 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.

Le calcul de la rente est toutefois assujéti à un pourcentage maximum du salaire établi à l'aide des crédits de rente pour 2006 et pour les années suivantes. Ce pourcentage est limité à 175 %, ou à 200 % pour le chef de la direction, du salaire de base des trois dernières années. Pour les dirigeants ayant un conjoint à la date de retraite, la forme normale de cette rente est une rente réversible dont le montant payable au conjoint est réduit au décès du rentier à 60 % du montant qui lui aurait été versé avant son décès. Pour les dirigeants sans conjoint à la date de retraite, la forme normale est une rente viagère garantie 12 ans.

La rente de retraite annuelle prévue aux termes du régime de retraite agréé est limitée au montant maximum autorisé par les autorités fiscales pour chaque année de service décomptée. La rente de retraite annuelle payable aux termes des régimes de retraite excédentaires est calculée selon la formule décrite précédemment, moins la rente payable aux termes du régime de retraite agréé.

Le tableau suivant présente les régimes à prestations déterminées de chacun des dirigeants désignés. Ces régimes prévoient des versements de prestations à la suite de la retraite ou relatifs à celle-ci :

	Prestations annuelles payables		Valeur actuelle d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ⁽⁴⁾	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ⁽⁵⁾	Valeur actuelle de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées	
	Nombre d'années de service créditées	À la fin de l'exercice					À 65 ans ⁽³⁾
	Nombre	\$	\$	\$	\$	\$	
DENIS RICARD⁽¹⁾	37,58	1 374 683	1 571 277	23 619 607	952 123	(4 812 936)	19 758 794
JACQUES POTVIN	32,56	459 459	514 388	8 119 742	738 482	(2 178 532)	6 679 692
MICHAEL L. STICKNEY⁽²⁾	21,00	438 897	438 897	6 088 972	358 973	(993 844)	5 454 101
ALAIN BERGERON	3,33	55 468	432 817	687 554	267 613	(345 636)	609 531
PIERRE MIRON	4,32	52 677	131 329	652 656	344 776	(207 721)	789 711

- (1) Le comité des ressources humaines et de rémunération a décidé que la rente payable à monsieur Ricard en vertu des régimes de retraite agréé et excédentaire ne serait pas limitée au plafond de 70 % de la moyenne des salaires et des bonis.
- (2) Depuis le 1^{er} septembre 2012, monsieur Stickney accumule uniquement des prestations aux termes du régime de retraite excédentaire puisqu'il n'est plus admissible au régime de retraite agréé.
- (3) Prestations annuelles payables à 65 ans ou à la fin de l'exercice si le participant a dépassé 65 ans.
- (4) La variation attribuable à des éléments rémunérateurs tient compte du coût des prestations accumulées au cours de l'année, des modifications au régime et de l'incidence sur le passif des écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs. Les écarts entre les revenus réels et les revenus estimatifs sont ceux selon l'évaluation actuarielle la plus récente soit celle au 31 décembre 2021. La Société évalue par extrapolation ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à l'aide de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2021.
- (5) La variation attribuable à des éléments non rémunérateurs tient compte de l'intérêt sur l'obligation accumulée au début de l'année ainsi que de l'incidence sur le passif des changements d'hypothèses.

La Société a acquis la Société d'Assurance-vie Seaboard (« **Seaboard** ») en 1999. La Société a pris à sa charge les obligations de Seaboard à l'égard de l'arrangement de retraite visant monsieur Michael L. Stickney. Monsieur Stickney détenait un compte notionnel non enregistré dans lequel il a accumulé des droits jusqu'au 31 décembre 2001. Depuis cette date, ce compte évolue uniquement en fonction du rendement crédité. Le tableau suivant présente la valeur du régime de monsieur Stickney au début et à la fin de l'exercice financier de la Société terminé le 31 décembre 2022. La valeur accumulée au moment de la retraite sera payable en un maximum de onze paiements, le premier étant le 1^{er} du mois suivant la fin d'emploi et à chaque 1^{er} décembre suivant le paiement initial par la suite. Les montants des dix paiements annuels à chaque 1^{er} décembre seront calculés en divisant la valeur accumulée à cette date par le nombre de paiements annuels restants. La valeur du compte notionnel sera nulle à la suite de ces paiements.

	Valeur accumulée au début de l'exercice	Montant rémunérateur	Non rémunérateur	Valeur accumulée à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
MICHAEL L. STICKNEY	469 604	-	(56 587)	413 017

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Contrat d'emploi du président et chef de la direction

En vertu du contrat d'emploi conclu avec monsieur Denis Ricard, si la Société met fin à l'emploi de monsieur Ricard pour une raison autre qu'un motif sérieux, y compris lors d'un changement de contrôle, ce dernier aura alors droit à une indemnité égale à 24 mois de salaire de base et à un montant égal à deux fois la moyenne de ses bonis des trois dernières années. De plus, monsieur Ricard se verra créditer deux années additionnelles de service pour les fins des régimes de retraite et ses avantages sociaux seront maintenus pour une période de 24 mois à l'exception des avantages liés à l'invalidité. La totalité des options d'achat d'actions détenues par monsieur Ricard continueront de devenir acquises selon l'échéancier déterminé au moment de l'octroi. Monsieur Ricard aura aussi droit au paiement d'une partie du boni annuel cible en proportion du nombre de mois travaillés durant la période de rendement au cours de laquelle son emploi aura pris fin et à tous ses jours de vacances gagnés, mais non pris. Si monsieur Ricard quitte son emploi auprès de la Société pour toute raison ou si la Société met fin à son emploi pour un motif sérieux, monsieur Ricard sera tenu, pour une période de 24 mois suivant la fin de son emploi, à des obligations de non-concurrence et de non-sollicitation.

Autres contrats d'emploi et autres conditions de cessation d'emploi

À l'exception du président et chef de la direction, la Société n'a conclu aucun contrat d'emploi avec les dirigeants désignés qui prévoit une indemnité en cas de cessation d'emploi. Par contre, le Régime d'unités d'actions liées au rendement et le Régime d'options d'achat d'actions prévoient les effets d'une cessation d'emploi sur les octrois des participants.

	Éléments de rémunération	
	Options	UAR
Démission	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (sans motif valable)	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Expiration de l'ensemble des options à la date de fin d'emploi.	Expiration de l'ensemble des UAR non acquises à la date de fin d'emploi.
Départ à la retraite	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi.
Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle	Les options acquises peuvent être exercées pendant trois ans après la date de fin d'emploi. Les options non acquises sont annulées à moins que le conseil n'en décide autrement.	Acquisition en proportion du nombre de mois travaillés pendant la période de rendement et en utilisant le rendement réel à la date de fin d'emploi. Le comité des ressources humaines et de rémunération peut, à sa discrétion, devancer les dates d'acquisition.

Valeur des prestations en cas de cessation d'emploi

Le tableau suivant présente les montants additionnels qui auraient été payables aux dirigeants désignés et la valeur des droits supplémentaires acquis par ces dirigeants désignés, en présumant que l'emploi du dirigeant désigné aurait pris fin le 31 décembre 2022 et considérant, pour la rémunération à base d'actions, le prix de clôture de l'action ordinaire le dernier jour de bourse de 2022 (79,27 \$).

	Type de paiement	Démission	Cessation d'emploi (sans motif valable)	Cessation d'emploi (pour un motif valable)	Départ la retraite	Cessation d'emploi suivant un changement de contrôle
		\$	\$	\$	\$	\$
DENIS RICARD	Salaire	-	1 960 000	-	-	1 960 000
	Boni annuel	-	2 593 451	-	-	2 593 451
	UAR	-	1 453 302	-	1 453 302	1 453 302
	Options	-	1 579 950	-	-	1 579 950
	Prestation de retraite	-	3 628 913	-	-	3 628 913
	Valeur totale	-	11 215 616	-	1 453 302	11 215 616
JACQUES POTVIN	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	670 249	-	670 249	670 249
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	670 249	-	670 249	670 249
MICHAEL L. STICKNEY	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	610 010	-	610 010	610 010
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	610 010	-	610 010	610 010
ALAIN BERGERON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	749 526	-	749 526	749 526
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	749 526	-	749 526	749 526
PIERRE MIRON	Salaire	-	-	-	-	-
	Boni annuel	-	-	-	-	-
	UAR	-	651 527	-	651 527	651 527
	Options	-	-	-	-	-
	Prestation de retraite	-	-	-	-	-
	Valeur totale	-	651 527	-	651 527	651 527

Autres renseignements

Offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités

Le 9 novembre 2022, la Société a annoncé la clôture anticipée de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal des activités ayant pris effet le 6 décembre 2021 et a mis en place un nouveau programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, lequel a débuté le 14 novembre 2022 et prendra fin au plus tard le 13 novembre 2023, sous réserve de la mise en place d'une nouvelle offre. En vertu du nouveau programme, la Société peut acquérir, au cours de la période susmentionnée, jusqu'à 5 265 045 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 1^{er} novembre 2022. Les rachats s'effectueront au cours du marché en vigueur au moment du rachat par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et politiques des marchés. La Société estime que le rachat de ses actions ordinaires représente une utilisation appropriée de ses fonds et est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires.

Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif au programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société, approuvé par la Bourse de Toronto, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun des hauts dirigeants, des administrateurs ou des candidats à l'élection à titre d'administrateur de la Société ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe n'avait d'intérêt, directement ou indirectement, dans une opération importante réalisée depuis le début du dernier exercice financier ou dans une opération projetée qui a eu ou aurait une incidence importante sur la Société ou l'une de ses filiales.

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition de ses actions ou, à l'exception des prêts de caractère courant, à d'autres fins. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements financiers sur la Société sont fournis dans nos états financiers consolidés comparatifs et notre *Rapport de gestion* en ce qui a trait à notre dernier

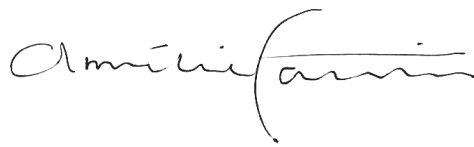
exercice terminé. Les plus récents exemplaires de ces documents et ceux de notre **Notice annuelle** et de notre **Rapport annuel** peuvent être consultés sur notre site Internet au ia.ca. Des copies imprimées peuvent également être obtenues, sans frais, sur demande adressée à la secrétaire de la Société par courriel au secretariat_corporatif@ia.ca. Des renseignements supplémentaires concernant la Société sont également offerts sur le site Internet de SEDAR au sedar.com, et sur notre site Internet à ia.ca.

Approbation des administrateurs

Le conseil d'administration a approuvé le contenu de la circulaire ainsi que son envoi.

Québec (Québec), le 14 mars 2023

Secrétaire de la Société

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie Cantin', with a stylized flourish at the end.

Amélie Cantin

ANNEXE A – Mandat du conseil d'administration

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.

Le conseil d'administration (le « **Conseil** ») a pour mission de superviser de façon indépendante la planification stratégique et les affaires internes de IA Société financière inc. (la « **Société** »).

Composition et quorum

Le Conseil doit être constitué conformément aux dispositions du règlement intérieur de la Société, tel qu'il peut être modifié de temps à autre.

Le Conseil est composé d'au moins neuf (9) et au plus vingt et un (21) administrateurs.

Il y a quorum aux réunions du Conseil lorsque plus de la moitié des administrateurs en fonction sont présents. Si le quorum nécessaire au vote sur une résolution n'est pas atteint uniquement parce qu'un administrateur n'a pas le droit d'assister aux délibérations en application de la loi, les autres administrateurs présents sont réputés constituer le quorum aux fins du vote.

Rôle et responsabilités

Le rôle du Conseil repose sur deux fonctions fondamentales : la prise de décisions et la surveillance.

La **fonction de prise de décisions** comporte l'élaboration, de concert avec la haute direction, de la culture d'entreprise, des objectifs stratégiques et de l'appétit aux risques. Elle comporte également l'adoption des politiques fondamentales de la Société et l'approbation des principales décisions d'affaires.

La **fonction de surveillance** comporte la supervision des décisions prises et de la gestion effectuée par la direction, de la pertinence des systèmes et des contrôles internes et de la mise en œuvre de politiques et de correctifs, le cas échéant. Elle vise également à prodiguer des consignes et des conseils éclairés à la haute direction.

Il incombe au Conseil de s'acquitter, directement ou par l'intermédiaire d'un comité, des responsabilités définies dans le présent mandat. Les comités doivent faire rapport de leurs activités et de leurs recommandations au Conseil.

Le Conseil a pour responsabilités :

1. Culture d'entreprise

- Promouvoir une culture d'intégrité au sein de la Société, fondée sur un comportement organisationnel éthique.
- Veiller à ce que le président et chef de la direction et les autres membres de la haute direction soient intègres et créent une culture d'éthique et d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

- Veiller à ce que le président et chef de la direction, les membres de la haute direction et les personnes clés de la Société respectent les critères d'intégrité, de probité, de compétences et agissent en cohérence avec les valeurs et les intérêts à long terme de la Société.
- Adopter le Code de conduite professionnelle de iA Groupe financier (le « Code ») qui définit des normes visant raisonnablement à promouvoir l'intégrité et à prévenir les fautes, y compris les conflits d'intérêts, et le traitement des renseignements confidentiels.
- Veiller au respect du Code et passer en revue des rapports confirmant sa mise en application.

2. Planification stratégique

- Adopter un processus de planification stratégique, incluant la planification de la gestion du capital.
- Superviser l'élaboration de l'orientation, des plans et des priorités stratégiques de la Société.
- Approuver, au moins une fois par an, un plan stratégique qui prend en compte, notamment, les objectifs financiers, les occasions qui s'offrent à la Société, les risques auxquels elle est confrontée et son appétit pour le risque.
- Surveiller la mise en œuvre et l'efficacité des plans stratégiques et d'exploitation qui ont été approuvés.
- Approuver les principales décisions d'affaires.

3. Surveillance de la gestion des risques

3.1. Cadre de gestion des risques et de la conformité et gestion du capital

- Approuver le cadre de gestion des risques et de la conformité et les politiques mises en place afin d'identifier, d'évaluer, de communiquer, de gérer, d'atténuer et de surveiller les principaux risques associés aux activités de la Société.
- Passer en revue les résultats de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (« EIRS » ou « ORSA »), incluant les résultats des simulations de crise.
- Approuver annuellement ou plus fréquemment au besoin, l'énoncé d'appétit et le niveau de tolérance aux risques ainsi que le ratio cible interne et le niveau d'opération visé du ratio de solvabilité de la Société et prendre des mesures raisonnables pour veiller à ce qu'ils soient adéquatement respectés.
- Surveiller les stratégies en matière de gestion du capital et approuver les politiques visant à déterminer et maintenir le niveau approprié de capital en fonction des risques et des objectifs stratégiques de la Société,

3.2. Information financière et contrôles internes

- Superviser les systèmes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et de sa communication, en surveiller l'intégrité et s'assurer périodiquement de l'efficacité de leur conception et de leur fonctionnement.

- Veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour corriger tout problème important relatif aux systèmes de contrôle interne et en assurer le suivi approprié.
- Examiner et approuver, avant qu'ils ne soient publiés, les états financiers et les rapports de gestion annuels et trimestriels, la notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations et les autres documents publics d'information en s'appuyant sur les analyses détaillées fournies par la direction et les comités responsables.
- Recommander aux actionnaires la nomination de l'auditeur externe, et en déterminer la rémunération.
- Superviser la conformité aux exigences en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.
- Approuver le paiement des dividendes, de même que l'affectation des capitaux, les dépenses et les transactions dont les montants excèdent les seuils fixés par le Conseil.

4. Gouvernance

4.1. Structure

- Élaborer un ensemble de principes et de lignes directrices en matière de gouvernance.
- Adopter une politique sur l'indépendance des administrateurs et élaborer des structures appropriées qui permettent au Conseil d'agir de manière indépendante par rapport à la direction.
- Mettre en place des comités qui relèvent du Conseil et définir leurs mandats afin d'aider le Conseil à assumer ses fonctions et ses responsabilités.
- Établir les attentes envers les administrateurs, notamment en ce qui a trait à la présence, à la préparation et à la participation exigées.
- Définir les obligations des administrateurs et veiller à ce que chacun s'acquitte de ses obligations en agissant honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la Société, et en exerçant le soin, la diligence et l'habileté qu'on peut attendre d'une personne raisonnable et prudente.

4.2. Élection, évaluation et rémunération du Conseil

- Recommander aux actionnaires des candidats en vue de l'élection aux postes d'administrateurs.
- Approuver la nomination du président du Conseil ainsi que les membres et présidents des comités du Conseil.
- Approuver la rémunération des administrateurs.
- Procéder régulièrement à une autoévaluation individuelle et collective du Conseil, de ses comités et de ses membres et examiner sa composition dans une optique d'efficacité et d'apport, tout en visant l'indépendance du Conseil et de ses membres.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du Conseil.

4.3. Formation

- Veiller à ce que les administrateurs bénéficient d'un programme d'orientation et aient accès à de la formation continue leur permettant de parfaire leurs compétences et d'acquérir une connaissance approfondie de la Société, de l'environnement dans lequel elle opère, de sa culture, de ses secteurs d'activités ainsi que de son profil de risque.

4.4. Supervision de la haute direction et rémunération

- Superviser l'établissement des grands principes de la Société en matière de ressources humaines et de rémunération et approuver la structure organisationnelle.
- Approuver la politique de rémunération des membres de la haute direction et des personnes clés de la Société et veiller à ce qu'elle soit alignée avec les intérêts long terme de la Société.
- Superviser la sélection, la nomination et le perfectionnement du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Passer en revue l'établissement des cibles de rendement annuelles et l'évaluation de rendement annuelle du président et chef de la direction, de chacun des membres de la haute direction et des autres postes clés au sein de la Société.
- Examiner de façon régulière le plan de relève du président et chef de la direction, des membres de la haute direction et autres postes clés de la Société.

4.5. Communications et déclarations publiques

- Approuver la politique de divulgation de l'information qui régit la communication de renseignements touchant la Société et qui prévoit la diffusion de cette information en temps opportun, de manière exacte et équitable, et dans le respect des exigences d'ordre légal et réglementaire.
- Superviser les communications et l'information importantes destinées aux parties prenantes, étant entendu que le président et chef de la direction, le président du Conseil ou tout autre administrateur autorisé par le président et chef de la direction ou par le président du Conseil peut communiquer avec les actionnaires ou les partenaires de la Société au nom de cette dernière.

Mode de fonctionnement

Fréquence : Le Conseil tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le président du Conseil préside toutes les assemblées annuelles et extraordinaires de la Société et toutes les réunions du Conseil. Il peut assister, à titre d'invité, aux réunions des différents comités du Conseil pour lesquels il n'est pas membre.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Conseil agit comme secrétaire.

Ordre du jour : Le président du Conseil établit l'ordre du jour de chaque réunion en consultation avec le président et chef de la direction et le secrétaire de la Société. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Conseil en temps utile avant les réunions.

Huis clos : Le Conseil se réunit à huis clos après chaque réunion régulière, sans la présence de la direction.

Pouvoir de consultation : Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut consulter sans restriction la direction et a le pouvoir de choisir et d'engager, pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un conseiller juridique, un conseiller en comptabilité ou un autre conseiller indépendant et de mettre fin aux mandats de ce dernier ainsi que d'approuver ses honoraires.

Révision du mandat : Le Conseil passe en revue périodiquement son mandat et y apporte les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

ANNEXE B – Propositions d’actionnaires

Monsieur Jean-François Malenfant, 1608-2551, chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, Québec, G7H 2S4, a soumis deux propositions (propositions n°1 et n°2). Le Mouvement d’éducation et de défense des actionnaires (« **MÉDAC** »), 82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H2X 1X3, a soumis trois propositions, dont une est soumise au vote (proposition n° 3).

La copie des deux propositions de monsieur Malenfant et la copie de la proposition du MÉDAC soumise au vote ainsi que leurs commentaires respectifs à l’appui de celles-ci sont textuellement reproduits ci-dessous. Pour chaque proposition, la réponse du conseil d’administration, incluant sa recommandation de vote, suit la proposition.

Proposition n° 1 – Diminution du nombre de conseils d’administration de sociétés publiques sur lesquels peuvent siéger un administrateur de la société iA Société financière inc. (« iA »)

À cet égard, la présente proposition vise à ce que les actionnaires de iA votent en faveur de la limitation de l’accès au nombre de conseils d’administration de sociétés publiques sur lesquels les administrateurs de iA peuvent siéger. Actuellement, il est permis à un administrateur de siéger sur quatre (4) conseils d’administration de sociétés publiques. Je suggère par la présente proposition que ce nombre soit réduit à trois (3). En effet, en permettant aux administrateurs de siéger sur quatre (4) conseils d’administration, ceux-ci sont enclins à fournir temps, effort et énergie au conseil d’administration lui offrant la meilleure rémunération annuelle. Ainsi, plus un administrateur peut siéger sur des conseils d’administration et plus il est probable qu’il favorise les intérêts des autres sociétés au détriment des intérêts d’iA. L’objectif de la présente proposition n’est pas d’empêcher les administrateurs de siéger sur des conseils d’administration, mais de limiter ce nombre à trois (3) afin de favoriser la primauté des intérêts d’iA et de leur permettre de consacrer leur attention, leurs efforts et leur énergie aux tâches requises par leur poste d’administrateur au sein d’iA. Considérant ce qui précède, je suis d’avis que cette limitation ne pourra qu’être bénéfique pour iA puisque les administrateurs auront plus de temps à consacrer aux intérêts d’iA ce qui entraînera nécessairement une motivation supplémentaire dans la réalisation de leurs tâches tout en diminuant les coûts engendrés.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : La *Politique relative à l’indépendance du conseil d’administration de iA Groupe financier* prévoit que les administrateurs ne peuvent siéger à plus de quatre conseils d’administration de sociétés cotées en bourse. De plus, afin d’assurer la disponibilité des administrateurs de la Société, ceux-ci doivent, avant d’accepter de siéger à d’autres conseils d’administration (sociétés ouvertes ou fermées), en informer le président du conseil et obtenir son approbation. Le président du conseil évalue, entre autres, le temps que devra consacrer cet administrateur à ce conseil additionnel avant de rendre sa décision.

Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique a mis en place un processus d'évaluation de la performance des membres du conseil. Chaque membre du conseil est évalué sur sa préparation et sa participation aux réunions du conseil et des comités auxquels il siège. Chaque membre est aussi évalué sur sa contribution globale à l'atteinte des objectifs du conseil.

Il est à noter que le taux de présence des administrateurs aux réunions du conseil est exemplaire (respectivement 98,8 % et 100 % de présence aux réunions du conseil et des comités tenues en 2022) et, ainsi, il appert que l'ensemble des administrateurs sont actuellement en mesure de remplir leurs fonctions et ce, avec la limitation actuelle du nombre de participations à d'autres conseils.

La Société est d'avis que cette proposition est trop prescriptive, qu'elle aurait pour effet d'imposer une norme plus sévère que celle requise et imposée par les autres entreprises de la même industrie et serait injustifiée considérant le processus d'évaluation de la performance et le taux de participation des administrateurs aux réunions.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n° 2 – Diminution du délai maximal pour le versement du montant minimal de 420 000,00 \$ en actions dans le capital-actions d'iA Société financière inc. (« iA »)

À cet égard, je trouve qu'iA est très accommodante comparativement aux autres sociétés comparables à celle-ci quant au montant minimal à être versé en actions ainsi que quant au délai pour le paiement de ce dit montant minimal, soit de cinq (5) ans. Je suggère donc une diminution du délai maximal pour le versement minimal ci-avant mentionné afin de le réduire à un délai maximal de trois (3) ans pour ce faire. À mon avis, cette réduction du délai maximal aura pour effet d'octroyer aux membres du conseil d'administration les mêmes intérêts que ceux des actionnaires, et ce, plus rapidement. Cela sera assurément avantageux pour iA que ses administrateurs et actionnaires aient le même délai afin d'effectuer le versement du montant minimal en ce qu'ils seront sur un même pied d'égalité quant à cette exigence, ce qui permettra d'éviter toute disparité.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : La Société s'est dotée d'une *Politique d'actionariat des administrateurs*, laquelle prévoit que les administrateurs non-membres de la direction doivent être propriétaires d'actions ordinaires ou d'UAD de la Société d'une valeur d'au moins trois fois leur salaire annuel de base. Les administrateurs disposent d'un délai de cinq ans à partir de la date de leur entrée en fonction pour se conformer à cette politique.

La politique vise à favoriser l'alignement des intérêts des administrateurs sur les intérêts des actionnaires de la Société et vise à atténuer la prise de risques inappropriés par les administrateurs. En date du 14 mars 2023, l'ensemble des administrateurs de la Société se conformait aux exigences de la politique ou était toujours à l'intérieur du délai accordé par la Société pour s'y conformer. La Société estime que la politique en vigueur rencontre ses objectifs.

Au surplus, la Société est d'avis que les pratiques en matière d'actionnariat de ses administrateurs sont alignées sur celles du marché et que d'imposer un délai plus court pour atteindre l'actionnariat minimal pourrait mener à un écart avec les pratiques du marché, ce qui pourrait générer en retour des enjeux liés au recrutement de nouveaux administrateurs.

La Société estime donc que la proposition est injustifiée, indûment contraignante pour les administrateurs et trop prescriptive et que les mesures actuellement mises en place respectent les normes et les bonnes pratiques de l'industrie.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

Proposition n° 3 – Vote consultatif sur les politiques environnementales

Il est proposé que la société se dote d'une politique de vote consultatif annuel au regard de ses objectifs et de son plan d'action en matière environnementale et climatique.

Lors des assemblées annuelles des banques 2022, nous avons déposé cette proposition qui a obtenu des appuis importants à la TD (25,4 %), à CIBC (22,7 %), à la Banque Nationale (22 %), à la Royale (20,2 %), à la Scotia (19,3 %) et à la BMO (15 %). De plus, la Banque Laurentienne s'engageait à implanter le vote consultatif non contraignant sur l'environnement, une fois qu'elle aura établi le niveau de référence relatif à ses émissions financées.

Selon le plus récent rapport publié par Rainforest¹, les cinq grandes banques ont fourni plus de 131 G \$ aux pétrolières au cours de 2021 et ces financements sont à la hausse comparativement à 2020 :

Positionnement sur le plan mondial

Rang parmi les institutions	Nom de la Banque	Financement
5	RBC	38,757 G
9	Scotia	30,402
11	TD	21,154
15	BMO	18,781
20	CIBC	22,218

Précisons que ces cinq grandes banques ont prêté ou souscrit près de 700 G \$ aux entreprises de combustibles fossiles depuis la signature de l'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015.

Il est permis de se questionner sur l'envergure des plans qu'elles mettent de l'avant pour honorer leur engagement à se joindre à l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) lancée par l'ancien gouverneur de la Banque du Canada, Mark Carney en 2015 et de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition climatique en vue d'atteindre l'objectif zéro émission nette d'ici 2050.

Nous jugeons que les activités d'investissement de l'Industrielle peuvent, sur plusieurs plans, se comparer aux activités d'investissement des banques et qu'il serait pour elle aussi opportun de tenir un vote consultatif chaque année afin que les actionnaires puissent exprimer leur satisfaction ou leur insatisfaction au regard de la politique environnementale de la Banque.

(1) Banking on Climate Chaos — Fossil Fuel Finance Report 2022 https://www.bankingonclimatechaos.org/wp-content/themes/bocc-2021/inc/bcc-data-2022/BOCC_2022_vSPREAD.pdf

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : iA Groupe financier croit à l'importance d'intégrer les facteurs ESG, incluant ceux liés aux changements climatiques dans sa stratégie d'entreprise pour favoriser son succès à long terme. Cette stratégie est sous la responsabilité du conseil d'administration.

Depuis 2020, la Société a adopté le cadre de référence *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB) aux fins de guider sa stratégie, mais également les divulgations relatives aux facteurs ESG. L'adoption de ce cadre robuste et reconnu permet de déterminer, de mesurer et de mieux communiquer à nos parties prenantes de l'information pertinente telle que les enjeux liés au climat. En 2022, en plus d'avoir analysé les risques et opportunités rattachés au climat et d'avoir soutenu publiquement le *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques* (*Task Force on Climate-Related Financial Disclosures – TCFD*) la Société a continué de calculer son empreinte carbone en élargissant son périmètre d'émission provenant du champ 3, conformément au Protocole des GES. Effectivement, nous publions pour la première fois une partie de nos émissions financées, selon la méthode *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF).

La Société travaille présentement sur la révision de sa stratégie, et ce, afin de mieux répondre à la lutte contre les changements climatiques, comme l'établissement de nouvelles cibles de réduction et d'un plan action. Dans ce souci d'amélioration, la Société concerta actuellement ses parties prenantes pour réaliser son analyse de matérialité liés aux enjeux de la durabilité, laquelle sera divulguée au plus tard en 2024. Nous nous assurons aussi de maintenir un dialogue constructif et ouvert avec nos actionnaires. Par exemple, lors de rencontres périodiques entre des actionnaires et la haute direction, de même qu'avec des administrateurs, les changements climatiques sont un des sujets abordés.

En parallèle, nous suivons de près l'évolution réglementaire en matière de changements climatiques, comme *IFRS S2 Information à fournir en lien avec les changements climatiques*, le *Règlement 57-107 sur l'information liée aux questions climatiques* des ACVM et la *Ligne directrice sur la gestion des risques climatiques (B-15)* du BSIF. Nous croyons fermement que le manque de cadre normatif actuel suscite des votes subjectifs et nous croyons donc que ces réglementations permettront d'établir un meilleur suivi des efforts faits par les entreprises, ainsi qu'une comparabilité juste et objective pour les investisseurs⁽¹⁾. D'ailleurs, les Principes pour l'investissement responsable (PRI), organisme reconnu dans le domaine, souligne que :

« [Traduction] Les avantages associés aux votes consultatifs sur les plans de transition climatique en tant que mécanisme permettant de mener une action climatique globale semblent être contrebalancés par les risques et les conséquences involontaires potentielles »⁽²⁾.

En somme, tout en travaillant sur la révision de sa stratégie climatique, iA Groupe financier continue de publier des informations relatives au climat, lesquelles sont basées sur des cadres reconnus, notamment dans son rapport de développement durable et son rapport GIFCC. Les pratiques de la Société ne sont pas controversées sur les questions climatiques. Par ailleurs, iA Groupe financier privilégie une approche ouverte à l'égard de ce sujet complexe, avec ses parties prenantes, le dialogue demeure donc ouvert.

Pour ces motifs, le conseil d'administration recommande aux porteurs d'actions ordinaires de voter CONTRE la proposition.

- (1) Présentement, chaque institution détermine sur quelle approche divulguer ses informations (opérationnelle versus financière; SASB versus GRI; etc.).
- (2) *Climate transition plan votes : Investor update*, 14 décembre 2022, Principles for Responsible Investment, <https://www.unpri.org/stewardship/climate-transition-plan-votes-investor-update/10815.article#:~:text=Shell's%20transition%20plan%20was%20approved,risks%20and%20potential%20unintended%20cons>

Propositions retirées

À la suite de discussions, le MÉDAC a accepté que les propositions suivantes ne soient pas soumises au vote. À la demande du MÉDAC, les copies des deux propositions ainsi que les commentaires du MÉDAC à l'appui de celles-ci sont reproduits ci-dessous à titre informatif. La réponse du conseil d'administration suit les propositions.

Proposition A – Divulgence des langues maîtrisées par les administrateurs

Il est proposé que les langues maîtrisées par les administrateurs soient divulguées dans la grille de leurs compétences et expertises, dans la circulaire.

Dans les dernières années, plusieurs polémiques publiques sur la langue ont entaché la réputation d'importantes sociétés ouvertes quant à leur responsabilité sociale et à l'interprétation qu'elles font de leurs devoirs et obligations quant à la diversité, inhérente à nos sociétés. La langue, inscrite au cœur de nos institutions démocratiques, est en effet un attribut fondamental de la collectivité.

Il faut éviter que de telles situations, nuisibles à tout point de vue, ne se reproduisent. Il est à cet effet – et pour plusieurs autres raisons par ailleurs – opportun, pour toutes les parties intéressées (*parties prenantes*), de connaître, par le truchement d'une divulgation formelle et officielle, les langues maîtrisées par les administrateurs de la société. Évidemment, par « maîtrise », il est entendu un niveau de langue suffisant pour en permettre l'utilisation généralisée, dans toutes les sphères d'activité des personnes, tant morales que physiques; un niveau de langue suffisant pour permettre à chaque administrateur d'assumer ses devoirs et ses fonctions pleinement et entièrement.

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : Au départ, en tant que société ayant des activités à la grandeur du Canada et des États-Unis, iA Groupe financier se conforme aux lois et règlements applicables dans toutes les juridictions où il exerce des activités, notamment au Québec. La Société se conforme aux exigences de la *Charte de la langue française* et reconnaît l'importance du français comme langue de travail au Québec.

La Société s'est dotée de règles en ce qui a trait à la composition et au renouvellement du conseil d'administration. Ces règles stipulent que le renouvellement continu des talents et des compétences du conseil d'administration, de manière à tenir compte des priorités stratégiques de la Société et de l'évolution du secteur des services financiers au Canada et ailleurs, est fondamental. Le conseil d'administration doit pouvoir disposer des talents et des compétences nécessaires afin d'assumer pleinement ses responsabilités

de supervision, d'orientation stratégique et d'amélioration continue de la gouvernance du conseil. Le conseil a également adopté une grille de compétences que vous trouverez à la section « Compétences et expertises des membres du conseil d'administration » de la circulaire.

Les compétences recherchées et spécifiées dans la grille de compétences sont notamment la connaissance d'un ou de plusieurs des marchés au sein desquels la Société évolue, y compris les services financiers, et l'expérience en matière de gestion et de gouvernance de grandes entreprises. Les expertises recherchées telles que l'expertise en matière financière, légale et réglementaire, en gestion de talents, en matière de vente, de distribution et d'expérience client, en gestion des technologies de l'information, en gestion des risques, ainsi qu'en matière de responsabilité sociale d'entreprise et de développement durable sont également spécifiées dans la grille de compétences.

Le conseil d'administration a déterminé l'ensemble des compétences recherchées pour son conseil et ne croit pas que les langues maîtrisées par les administrateurs doivent être considérées comme une compétence à inclure dans la grille de compétences. Néanmoins, la Société est d'avis que la divulgation des langues maîtrisée par les administrateurs contribue à renforcer la diversité des origines des candidats. À ce titre, la Société a inclus cette information dans la biographie de chaque candidat. Veuillez vous reporter aux pages 22 à 35 de la circulaire pour obtenir ces informations.

Proposition B – Intelligence artificielle

Il est proposé que le conseil d'administration revoit le mandat du comité de gouvernance et celui du comité de gestion des risques afin d'y inclure un volet d'éthique en matière d'utilisation de l'intelligence artificielle.

L'intelligence artificielle (IA) est en passe de devenir la technologie-clef de l'avenir. Cette technologie désigne la possibilité pour une machine de simuler les comportements humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité, notamment par le truchement d'algorithmes d'apprentissage. Les entreprises y ont de plus en plus recours pour développer des services plus automatisés, personnalisés et « orientés clients ». L'IA permet également de nouvelles opportunités pour renforcer et faciliter la détection et la réduction des risques, des fraudes et favoriser une meilleure conformité réglementaire.

Toutefois, son utilisation est génératrice de risques, comme l'illustre le cabinet Deloitte dans une de ses recherches¹ :

- Qualité, quantité et pertinence des données utilisées. Les résultats des systèmes d'IA sont dépendants de la qualité et de la quantité des données. Si les jeux de données utilisés pour construire les algorithmes contiennent des biais, l'algorithme généré reflète vraisemblablement lui aussi ces biais, voire les amplifiera.
- L'opacité de fonctionnement (boîte noire lorsqu'on parle d'IA). Contrairement aux anciennes générations de l'IA, où les systèmes prenaient des décisions très claires et établies par l'Homme, les nouvelles générations s'appuieront sur des méthodes statistiques très complexes, basées sur des milliers de paramètres. Tous ces facteurs vont rendre la décision finale difficilement interprétable, voire impossible à expliquer par l'Homme.

- Des dysfonctionnements possibles. Les algorithmes ne disposent pas des capacités de compréhension conceptuelle et de sens commun propres à l'Homme, et qui sont nécessaires pour évaluer des situations radicalement nouvelles.

Comme le soulignent les derniers rapports du Forum économique mondial, le sujet de l'intelligence artificielle arrive à un tournant. À court terme, il semble important que le développement de l'intelligence artificielle satisfasse aux critères minimaux de gouvernance, d'éthique et de gestion des risques. Toujours selon le cabinet Deloitte², cette réflexion devrait porter sur la preuve de la fiabilité des algorithmes utilisés (du point de vue de leur vérification interne et externe), de l'intelligibilité des modèles et des interactions entre humains et algorithmes intelligents.

Il est donc crucial que le mandat du comité de gouvernance soit revu afin d'y intégrer cette réflexion et de développer un code d'utilisation de l'intelligence artificielle afin d'assurer les actionnaires et les parties intéressées (*parties prenantes*) que son développement et son utilisation s'effectuent en plaçant l'humain au cœur de la machine et en garantissant la véracité, la sécurité et la confidentialité des données qui l'alimentent et en régulant les algorithmes afin qu'ils intègrent la diversité et dépassent les biais à la prise de décision, notamment.

(1) <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-quelles-evolutions-pour-profil-de-risques-des-entreprises.html>

(2) <https://www2.deloitte.com/fr/fr/pages/risque-compliance-et-contrôle-interne/articles/intelligence-artificielle-dans-risque-de-credit.html>

<https://corpgov.law.harvard.edu/2020/06/25/artificial-intelligence-and-ethics-an-emerging-area-of-board-oversight-responsibility/>

Argumentaire

POSITION DE LA SOCIÉTÉ : L'utilisation de l'analytique avancée et de l'intelligence artificielle est un des éléments du programme de transformation numérique de iA Groupe financier. L'utilisation responsable de celles-ci est au cœur de nos préoccupations.

iA Groupe financier maintient une structure de gouvernance pour la gestion des données qui comprend des contrôles internes et des procédures de reddition de compte rigoureux.

La vice-présidence, Gestion des risques, est responsable de la mise en place de la structure de gestion des risques en lien avec la gouvernance des données, de son application et de sa surveillance par la direction. Le chef des données est responsable de définir, communiquer et mettre en œuvre la stratégie de données et la gouvernance des données en collaboration avec les différents secteurs de la Société. Il doit aussi rendre compte trimestriellement à la haute direction sur la mise en œuvre du cadre normatif établi.

Les principes directeurs de notre *Politique sur la gouvernance des données* prévoient une utilisation des données de manière éthique, sécuritaire et en respect de la réglementation applicable. De plus, la politique prévoit la responsabilité de veiller à ce que les employés possèdent les compétences et les outils pour gérer les données de façon éthique tout en assurant la protection des données. À cela s'ajoute les principes de la *Politique corporative de sécurité de l'information* qui vient encadrer la sécurité et la confidentialité des données.

Ultimement, la surveillance de la *Politique sur la gouvernance des données* est sous la responsabilité du comité d'audit. Le comité doit s'assurer d'obtenir suffisamment de renseignements pertinents du chef de la gestion des risques ou du chef des données pour lui permettre de porter un jugement éclairé sur les questions importantes relatives aux données, incluant l'utilisation éthique de celles-ci, afin d'avoir l'assurance raisonnable que iA Groupe financier se conforme aux exigences réglementaires applicables et met en œuvre les bonnes pratiques en la matière. La responsabilité de recevoir et d'examiner une reddition de compte sur la gouvernance des données est prévue à son mandat.

La Société entend d'ici 2024 se doter d'une politique de gestion du risque de modélisation afin d'encadrer la conception, le développement et l'utilisation de modèles, incluant ceux reposant sur l'intelligence artificielle et de surveiller les risques qui y sont associés dont les risques de qualité des données, d'opacité de fonctionnement et de confirmation de biais de discrimination. Le comité des risques, de gouvernance et d'éthique sera responsable de la surveillance de la mise en place de la politique et du cadre de gestion des risques de modélisation.

IA Société financière inc.

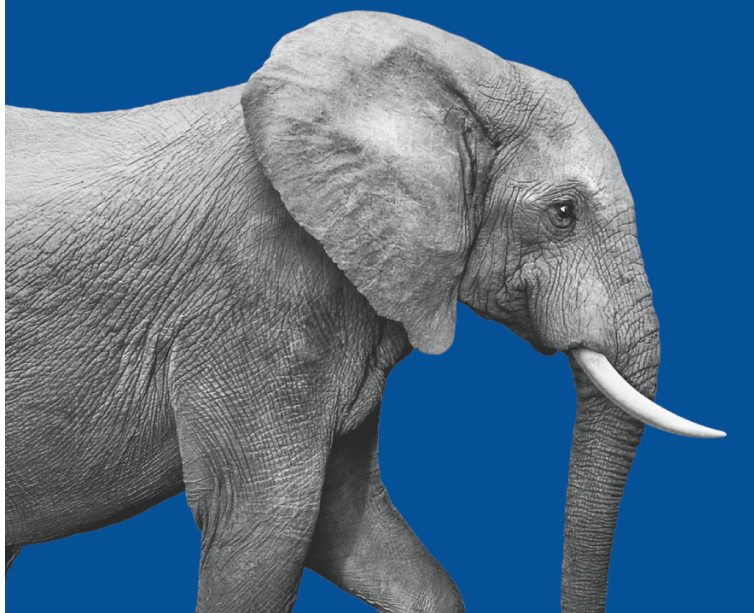
Siège social

iA Groupe financier
1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Téléphone : 418 684-5000

Sans frais : 1 800 463-6236

ia.ca



F99-18(23-03) ACC

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est un autre nom sous lequel **IA Société financière inc.** exerce ses activités et une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** utilisée sous licence.

ia.ca